Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-douzième session, Genève, 2004

Quatorzième séance

Lundi 14 juin 2004, 10 heures Présidence de M. Ray Guevara et de M. Wade

RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT (M. RAY GUEVARA)

Je vous remercie d'être à nouveau avec nous aujourd'hui et j'ai le plaisir de déclarer ouverte la quatorzième séance de cette session de la Conférence internationale du Travail.

Nous reprenons la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original espagnol: M. FERNÁNDEZ (délégué des travailleurs, Uruguay)

La délégation des travailleurs de l'Uruguay félicite le Président de son élection. Nous sommes d'accord avec le Directeur général qui indique dans son rapport que les bénéfices de la mondialisation n'atteignent pas suffisamment de personnes et qu'il ne s'agit pas de freiner la mondialisation, mais plutôt de l'administrer et de la structurer avec des normes justes. L'humanité a rêvé d'un monde qui, s'appuyant sur le progrès technologique, de l'information et des communications, permette à tous d'avoir accès à des conditions de vie et de développement humain meilleures.

Toutefois, l'expression de la mondialisation, à ce jour, a entraîné des situations contraires. En Amérique latine, le retard entraîné par la distribution inégale des richesses a fait que peu de personnes, de façon de plus en plus ostentatoire, concentrent la majeure partie des richesses et que, en revanche, la plupart des hommes et des femmes n'ont pas accès à des formes appropriées de vie et de développement personnel, ce qui les conduit à la pauvreté et à la marginalisation.

Le Directeur général note que très peu a été fait pour renforcer les communautés et les marchés locaux où les gens souhaitent rester si on leur en offre la possibilité. L'Uruguay en est un exemple éloquent. Ces dernières années, des travailleurs jeunes, qualifiés, à qui le pays ne permet pas de se développer, ont été obligés d'émigrer. Cela a nui non seulement au pays, qui perd ses citoyens les mieux préparés, mais aussi aux familles qui perdent certains de leurs membres, d'où détérioration sociale qui hypothèque l'avenir.

Le travail décent, en tant qu'objectif mondial, peut être atteint grâce à une cohérence de politiques, tant aux niveaux national qu'international, fondées sur la promotion du travail décent à tous les niveaux. Cette cohérence se construit par le dialogue.

Les partenaires sociaux, l'ensemble de la société, ont le droit d'exiger qu'on entende leur voix dans l'élaboration de politiques aux niveaux national et international. C'est de leur participation que dépendra la réalisation des objectifs fixés.

Les travailleurs ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Par le dialogue social et, en particulier, par la négociation collective, nous devons construire la société. La négociation collective est un élément essentiel et un instrument irremplaçable pour la construction de sociétés solidement démocratiques où les valeurs exprimées deviennent réalité

Hélas, dans beaucoup de pays, et l'Uruguay n'y fait pas exception, cela n'est pas le cas. Les conventions nos 81, 87, 98, 151 et 154 ont été ratifiées par l'Uruguay. Elles encouragent la négociation collective, tant dans la sphère publique que privée, garantissent la protection des travailleurs dans l'exercice de leurs droits et obligent l'Etat partie à jouer un rôle actif dans le respect des obligations qu'elles comportent.

Toutefois, la réalité est très éloignée de ce qui est prévu dans leurs dispositions. Nous sommes très préoccupés par la détérioration d'une pratique qui avait été pacifiquement acceptée: l'accord entre travailleurs et employeurs pour établir les conditions de travail. Actuellement, cette négociation n'existe pas. Qui plus est, certaines entreprises licencient collectivement des travailleurs au motif qu'ils ont cherché à créer un syndicat, en toute impunité. Face à ces situations, le gouvernement reste en marge, indifférent, et semble même favoriser ces pratique. Il a la même attitude en ce qui concerne les fonctionnaires publics, qui n'ont pas la possibilité de négocier leurs conditions de travail. Dans certains cas, le gouvernement n'accepte pas de négocier et dans les cas où il conclut un accord, il l'enfreint par la suite.

Il est inacceptable de ratifier des conventions internationales du travail comme celles que je viens de mentionner et, ensuite, dans la vie quotidienne, dans des situations concrètes, de ne pas respecter les engagements pris.

Les travailleurs uruguayens n'ont cessé d'exiger le respect de la convention n° 131 qui prévoit que le salaire minimum doit être établit à la suite de négociations. Le gouvernement refuse constamment de respecter cette convention, alors qu'il s'est engagé à le faire devant l'OIT.

L'OIT a lancé une campagne très importante en faveur de l'éradication du travail des enfants, que nous appuyons avec toute notre énergie. Mais si le

gouvernement ne crée pas les conditions nécessaires pour garantir l'accès à l'éducation et la nutrition des garçons et des filles, ainsi que l'accès à un salaire juste et à des conditions de travail appropriées pour leurs parents, il sera difficile d'obtenir de bons résultats.

Nous voudrions conclure en mentionnant des aspects que nous estimons essentiels. Le dialogue social est indispensable pour consolider des Etats démocratiques qui assurent le meilleur et le plus juste développement humain. Mais il faut, à cette fin, des syndicats forts qui, en toute liberté, puissent agir dans le domaine de la négociation collective. L'OIT a un rôle essentiel à jouer pour réaliser ces possibilités en fournissant une assistance technique, pour aider à créer et à renforcer les conditions nécessaires, mais aussi pour veiller à ce que les gouvernements respectent les conventions ratifiées. Comme l'a indiqué le Directeur général dans son rapport, si nous ne commençons pas chez nous, si nous ne commençons pas par respecter les dispositions que nous nous sommes fixées, le travail décent pour tous et la construction d'une société juste ne sera que l'expression de vœux pieux, et ne pourra pas se traduire dans les faits. Au contraire, on continuera d'alimenter le recul social. Nous espérons que l'on réfléchira sur ces questions et qu'on trouvera le moyen de redresser le cap, pour le bien de tous.

Original espagnol: M. INFANTE (délégué des travailleurs, Venezuela)

Je voudrais féliciter le Président de sa nomination à la tête de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. C'est la première fois que je représente les travailleurs du Venezuela au cours de cette manifestation majeure de l'OIT, le seul organisme où nous, les travailleurs, pouvons nous exprimer grâce à un accord de roulement entre les délégués que nous avons souscrit pour la première fois, nous les organisations de travailleurs de notre cher pays d'Amérique latine, le Venezuela.

Permettez-moi de dire que l'organisation que je représente, affiliée à la CLAT et à la CMT, s'inspire de, et pratique une autonomie très claire par rapport à toute autre institution nationale, qu'elle soit gouvernementale, professionnelle ou sociale. De plus, mon organisation a des engagements très clairs par rapport aux besoins et aux aspirations des travailleurs.

C'est la raison pour laquelle nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport du Président du Conseil d'administration du Directeur général du BIT concernant l'application des conventions souscrites par les gouvernements en 1998.

Par ailleurs, je me sens obligé également de dire que, dans mon pays, certaines conventions fondamentales de l'OIT ne sont pas respectées par des organismes gouvernementaux et par certaines entreprises du secteur privé. La croissance du chômage, la perte du pouvoir d'achat des travailleurs, la détérioration de l'instrument de la négociation collective, toutes ces situations compromettent la consolidation indispensable de la démocratie, à laquelle aspirent tous les travailleurs et le peuple vénézuélien en général.

Il est faux de dire que cette situation est due à des évènements récents et que l'on est sur le point de régler le problème. Le plus regrettable est que nous vivons dans un pays très riche, qui a des ressources naturelles très importantes qui devraient assurer des conditions de vie meilleures et des conditions plus humaines, dignes et décentes aux travailleurs. N'oublions pas qu'il est dit dans le rapport du Directeur général que le travail est la principale solution pour échapper à l'injustice sociale et, à cet effet, l'économie doit engendrer des opportunités d'investissement, l'esprit d'entreprise, la création d'emplois ainsi qu'un niveau de vie durable.

Pour terminer, en tant que représentant des travailleurs vénézuéliens, je voudrais dire ici que nous condamnons fermement les pratiques éhontées et barbares, tout d'abord, du gouvernement de Birmanie qui assujettit les travailleurs au travail forcé et ne respecte pas leurs droits fondamentaux. Par ailleurs, nous dénonçons et condamnons fermement également les pratiques du gouvernement de la Colombie, qui liquide physiquement les dirigeants syndicaux et font taire les représentants des travailleurs qui défendent le droit sacré à la liberté syndicale, des affiliés de ces organisations.

Original anglais: M. OLA (Ministre du Travail, Inde)

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer toute ma reconnaissance au Directeur général du BIT pour son rapport détaillé et perspicace *Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT*. Ce rapport vise à faire de la mondialisation une force positive pour tous les peuples grâce à une répartition juste des ressources existantes.

Je suis heureux que, dans ce contexte, la Commission mondiale ait cité ces mots de Mahatma Gandhi, père de notre nation «Si la terre produit assez pour les besoins de chacun, elle ne produit pas suffisamment pour l'avidité de tous».

Si la mondialisation a ouvert des possibilités exceptionnelles, elle a également créé des disparités sociales et des insécurités personnelles. Nous sommes d'accord avec l'OIT que des marchés déréglementés et un accès libre et égal pour tous conduiraient encore à d'autres divisions à l'intérieur des pays et entre les pays.

Le plus grand défi devant nous tous est de savoir comment orienter la croissance dans l'économie mondiale et assurer un développement à visage humain de l'ensemble de la société.

De façon à réaliser l'objectif global mondial du travail décent, nous devons assurer une gouvernance mondiale systématique fondée sur la démocratie, l'équité sociale et la participation effective de tous les partenaires sociaux.

En Inde, nous avons des programmes spéciaux pour les travailleurs dans les secteurs formels et informels. Nous avons le sentiment que les suggestions formulées dans le rapport au sujet de l'accord entre les sociétés multinationales et le forum mondial de l'emploi seraient peu pratiques sur le plan national.

Nous sommes donc convaincus que toutes les questions relatives au travail et au travail décent devraient être traitées strictement dans le cadre de l'OIT.

En Inde, nous restons confrontés au problème relatif au chômage et à la suppression de la pauvreté. Nous sommes sensibles aux besoins de notre peuple et sommes attachés à lui offrir des opportunités justes et du travail décent.

Cependant, à ce stade du développement, nous ne sommes pas en mesure de soutenir le concept d'un socle socio-économique à l'échelle mondiale mais nous sommes favorables à un tel concept pour toutes les familles dans notre pays.

Quant aux mouvements transfrontières, nous appuyons les recommandations du rapport en faveur d'un encadrement multilatéral effectif des migrations internationales.

Je terminerai avec une citation de Jawaharlal Nehru, le Premier ministre de l'Inde indépendante: «Notre ambition a été d'essuyer chaque larme de chaque œil autour de nous et au-delà, mais aussi longtemps qu'il y a des larmes et des souffrances, notre travail ne sera pas terminé».

Original arabe: M. MAATOUGH (Secrétaire du Comité populaire général de la main-d'œuvre, de la formation et de l'emploi, Jamahiriya arabe libyenne)

Je souhaiterais féliciter le Président de la Conférence pour la confiance qui lui a été accordée et j'exprime l'espoir que l'on pourra réaliser tous les objectifs de la Conférence. J'aimerais également remercier le Directeur général du BIT et féliciter les différents départements du Bureau pour les efforts déployés, ayant abouti aux meilleurs résultats répondant aux attentes de chacun.

Le rapport du Directeur général est très important et souligne, l'importance du travail décent à une époque où le système international affecte tous les pays. La libéralisation du commerce et la recherche de la qualité ont des conséquences sur les travailleurs et entraînent des difficultés sur le plan social et, en particulier, l'augmentation du coût des services sociaux, tels que l'éducation, la santé et une perte d'emploi pour un grand nombre de personnes.

L'OIT s'est efforcée de corriger ces déséquilibres par la tenue de conférences et de séminaires. Nous soulignons l'importance pour les travailleurs d'obtenir une part équitable de la production. La Jamahiriya arabe libyenne y a contribué, a appliqué des politiques d'emploi effectives et a promulgué un certain nombre de lois soulignant l'importance du dialogue social, mettant fin au travail forcé, lutant contre les pires formes du travail des enfants et fournissant l'éducation à tous ses citoyens. Maintenant, nous essayons d'élaborer des stratégies pour maximiser nos ressources nationales.

La Jamahiriya arabe libyenne a essayé de fournir un travail décent aux travailleuses et travailleurs, grâce à la création des PME et en soutenant tous les efforts réalisés par les travailleurs, de façon à leur permettre de bénéficier des conditions qui leur sont prévues. Elle a coopéré avec d'autres pays en Afrique pour réaliser ces objectifs.

La Jamahiriya arabe libyenne a adopté une politique visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes notamment dans les domaines du travail et de l'éducation. Le nombre de travailleuses a augmenté à tous les niveaux de l'enseignement, au niveau de l'enseignement pré-universitaire et dans l'enseignement supérieur.

La participation des femmes dans la maind'œuvre représente environ 29 pour cent et il y a également un grand nombre de femmes qui achèvent l'enseignement supérieur et détiennent des postes importants.

Pour ce qui est de l'emploi, le pourcentage des femmes est donc de 29 pour cent, et bon nombre d'ONG ou d'associations sont dirigées par des femmes actives dans tous les domaines.

La situation dans les territoires occupés est contraire aux aspirations des peuples et du droit international, ainsi qu'aux normes internationales du travail. Les forces d'occupation détruisent les maisons et les unités de production. Elles tuent des femmes et des enfants alors que la communauté internationale est incapable de mettre fin à ces pratiques et de les condamner.

L'Organisation internationale du Travail déploie des efforts mais n'a aucune influence sur les forces d'occupation. A cette occasion, nous lançons un appel à l'Organisation pour qu'elle prenne les mesures nécessaires et pratiques, de façon à rétablir les droits pour l'ensemble du peuple palestinien.

Notre pays est extrêmement préoccupé par ce qui se passe en Iraq et il n'y pas de justification pour ce qui s'y produit à l'heure actuelle. Il y a de graves violations du droit international, et nous croyons que le premier pas pour réaliser la stabilité en Iraq est d'accélérer le processus visant à conférer l'autorité au peuple Iraquien dans le cadre de la légalité internationale, de façon à ce que ce dernier puisse utiliser ses propres ressources conformément à son propre intérêt.

En terminant, j'aimerais beaucoup vous remercier de m'avoir écouté et je formule tous mes vœux de succès pour cette Conférence.

Original anglais: M. SAY (Sous-secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires sociales, du Travail, de la Formation professionnelle et de la Réinsertion des jeunes, Cambodge)

Au nom du ministère des Affaires sociales, du Travail, de la Formation professionnelle et de la Réinsertion des jeunes du Royaume du Cambodge, permettez-moi de remercier le Directeur général du Bureau international du Travail d'avoir invité la délégation cambodgienne à participer à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je remercie aussi le Président de la Conférence de m'avoir autorisé à faire, au nom de la délégation cambodgienne, un certain nombre de remarques sur l'évolution que connaît mon pays dans le domaine du travail.

Je voudrais saisir cette occasion pour informer les participants à la Conférence de l'évolution que connaît mon pays en matière de droit du travail, notamment de la mise en œuvre des dispositions de la loi sur le travail en ce qui concerne les principes et droits fondamentaux au travail dans le Royaume du Cambodge.

La loi sur le travail a été promulguée en 1997. Son application a été favorisée par la publication et la diffusion de manuels de droit, par l'organisation de cours de formation sur le contenu de la loi, et sur une orientation générale qui a été donnée sur les dispositions s'appliquant à des cas particuliers.

Un certain nombre d'arrêtés ministériels ont été adoptés à l'appui de l'application de la loi. Ces textes ont joué un rôle très important pour assurer la protection des droits et des avantages des employeurs et des travailleurs. La commission consultative du travail émet des avis sur la plupart des projets d'arrêtés ministériels avant qu'ils ne soient édictés par le ministère du Travail.

Nous avons créé, en 2002, un conseil d'arbitrage qui a commencé à fonctionner à partir du mois de mai 2003, et il a joué un rôle très actif pour favoriser le règlement des conflits du travail.

D'autres part, des activités constantes de suivi de la mise en œuvre des dispositions du droit et des règlements relatifs au travail ont permis d'harmoniser les relations entre toutes les parties et entre les employeurs et les travailleurs. Début 2001 et début 2002, grâce à une assistance technique fournie par l'OIT, deux projets ont été lancés afin d'améliorer les conditions de travail dans le secteur du textile et de l'habillement au Cambodge, afin d'éliminer la discrimination en matière d'emploi, de faire en sorte que les principes et droits fondamentaux au travail soient mieux respectés, et de renforcer le mécanisme de règlement des conflits du travail. Le premier projet était un projet d'amélioration des conditions de travail dans le secteur de l'habillement; le deuxième projet concernait le mécanisme de règlement des conflits du travail.

Un rapport de synthèse sur les conditions de travail dans le secteur de l'habillement au Cambodge a été publié. Ce rapport repose sur les conclusions issues d'activités de suivi menées en toute indépendance; il atteste qu'il n'existe, au Cambodge, aucune preuve de travail forcé, de discrimination ou de travail des enfants dans ce secteur.

En matière de développement des ressources humaines, l'efficacité a été améliorée grâce au perfectionnement des formateurs, au renforcement des critères des centres de formation, à des mesures visant à définir les compétences et à des activités de test et de certification des compétences.

Dans ce domaine, nous sommes entrés dans une ère nouvelle non seulement en augmentant le nombre de cours, d'écoles ou de centres de formation, mais encore en prenant en considération la qualification des écoles, des centres de formation et des programmes de formation en fonction des besoins réels du marché du travail.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour informer les participants à la Conférence que la loi sur les systèmes de sécurité sociale pour les personnes auxquelles s'applique le droit du travail a été adoptée par l'Assemblée nationale du Royaume du Cambodge et promulguée en date du 25 septembre 2002. Cette loi définit un certain nombre de systèmes de sécurité sociale, notamment des régimes de retraite prévoyant des prestations de vieillesse, des prestations en cas d'invalidité et des prestations de survivants. Cette loi prévoit également la couverture des risques en cas d'accidents et de maladies professionnelles, et d'autres prestations seront déterminées ultérieurement par des décrets en fonction de la situation concrète de l'économie nationale.

Permettez-moi, en conclusion, de remercier l'Organisation internationale du Travail, qui nous a fourni une assistance technique efficace et opportune. J'adresse mes vœux de succès aux participants à la Conférence.

Original portugais: M. SEVENE (Ministre du Travail, Mozambigue)

Au nom du gouvernement de la République du Mozambique, en mon nom propre et au nom de ma délégation, je salue tous les participants à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais également féliciter le Président et les autres membres du bureau pour leur élection respective afin qu'ils mènent à bon port notre Conférence. J'aimerais aussi saluer le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, de ses efforts et de son engagement pour réduire le chômage et alléger la pauvreté. Il le fait par des actions extrêmement claires, qui sont d'ailleurs reflétées dans les excellents rapports qu'il nous a présentés.

Le Mozambique rêve d'un monde nouveau fondé sur la justice, la paix et l'harmonie sociale et est attaché à cette noble tâche qui consiste à créer des conditions permettant à son peuple de vivre mieux grâce à un emploi équitable et décent. Nous sommes ravis de retrouver ces thèmes dans le rapport du Directeur général, qui constitue une base sur laquelle nous pouvons, en cette occasion unique, engager le débat sur les aspects sociaux des politiques de développement.

Nous avons aussi analysé de façon détaillée le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, et nous sommes heureux de pouvoir en féliciter les membres ainsi que les Présidents de la Finlande et de la Tanzanie pour la clarté avec laquelle ils ont traité cette question. Nous sommes convaincus que les recommandations contenues dans ce rapport correspondent à notre vision de la mondialisation, dont nous pensons qu'elle devrait servir avant tout à créer un lien entre les peuples.

Dans les domaines de l'emploi, nous espérons que davantage de postes seront créés et que les conditions de travail seront améliorées, et nous nous associons à l'appel pour s'engager à bâtir un monde meilleur pour nos peuples.

Le Mozambique a été victime ces derniers temps de catastrophes naturelles qui ont ravagé le pays et affaibli l'impact des activités solides que nous avons développées pour doter nos citoyens de moyens de subsistance.

Mon pays passe par des moments très difficiles, aux prises avec la pandémie mondiale du VIH/SIDA. Nous avons trouvé auprès de l'OIT des mécanismes stratégiques viables visant à prévenir et à éradiquer ce fléau mondial dans les secteurs du travail, fléau dont les effets négatifs sont bien plus ressentis dans les pays où le taux de pauvreté est élevé. Le rapport du Directeur général se réfère à l'obligation de respecter les droits inaliénables des enfants et des femmes. A cet égard, je suis heureux de signaler que mon pays a déjà ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT.

La lutte contre la pauvreté est liée de manière intrinsèque à la création d'emplois. Les emplois sont pour les citoyens une source de revenus pour la survie de leurs familles.

Le Mozambique croit fermement que les politiques visant à la capitalisation des petites et moyennes entreprises peuvent, dans le court terme, soulager la douleur et les souffrances que nos pays endurent. Nous devons aussi encourager la formation professionnelle des travailleurs. C'est pour cette raison que nous invitons l'OIT à jouer un rôle important dans le domaine du développement des ressources humaines afin que le Mozambique ait des travailleurs compétents qui permettent de s'intégrer dans un monde plus exigeant régi par le progrès technologique.

Dans ce contexte, nous sommes reconnaissants à l'OIT de son soutien dans l'élaboration de notre stratégie en matière de formation professionnelle. Au début de cette année, mon pays a accueilli le lancement de la campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous pour les pays africains de langue officielle portugaise. Nous estimons que la sécurité sociale est un droit essentiel des êtres humains sans lequel il ne serait pas aisé de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Mon pays est en train d'élaborer une nouvelle loi sur la sécurité sociale qui comprendra les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs indépendants. Au mois de mai dernier, nous avons commencé la révision de notre législation du travail afin de la mettre plus en phase avec les réalités sociales et économiques et de multiplier les possibilités d'investissement. A cet égard, nous envisageons de créer des centres de médiation, de conciliation et d'arbitrage.

Je suis intimement convaincu que, moyennant un engagement total de notre part et grâce à la sagesse du Directeur général, nous pourrons tous ensemble donner à ce monde une dimension authentiquement sociale et juste, exempt de pauvreté absolue, avec plus d'emplois et plus de prospérité.

Original anglais: M^{me} BEAUMONT *(déléguée des travailleurs, Nouvelle-Zélande)*

Je souhaiterais féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette Conférence. Je voudrais également féliciter le Directeur général pour son rapport sur l'*Exécution du programme de l'OIT en 2002-03* et le féliciter aussi d'avoir parrainé la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Je vous transmets les salutations du Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande. Nous sommes l'organisation démocratique la plus importante de notre pays.

Une partie essentielle de mon discours porte sur le rôle des syndicats, pour qu'ils donnent une voix forte à nos travailleurs et à nos familles. Je relève avec préoccupation que la voix des femmes est très limitée à cette Conférence. La représentation des femmes dans les délégations est tombée à un niveau tout à fait inacceptable, et les femmes ne représentent qu'un petit pourcentage des orateurs aux séances plénières. Il est absolument essentiel que nous rectifions cette situation. Ceci comprend également les syndicats.

Le Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande fait partie d'un mouvement syndical mondial qui doit faire face à des défis importants dans un marché du travail de plus en plus mondialisé.

Ce contexte pose toute une série de défis au mouvement syndical. Il faut notamment: construire des syndicats forts; lutter pour des relations commerciales équitables; traiter avec des sociétés mondialisées; créer une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée; garantir des normes internationales du travail équitables.

Les choses présentées de cette manière peuvent sembler une tâche ambitieuse. En Nouvelle-Zélande, nous devons reconstruire un mouvement syndical qui a été gravement affaibli pendant les années quatre-vingt-dix. Nous avons été confrontés à toutes sortes de défis: durcissement de la législation, déréglementation économique, privatisations, chômage élevé et réduction des prestations, pour ne mentionner que quelques exemples.

Mais nous avons survécu. Le mouvement syndical, en 1999, lorsqu'il y a eu un changement de gouvernement, était très différent de celui qui existait en 1991. Nous étions sensiblement plus petits. Notre densité syndicale est tombée de 56 pour cent des salariés en 1989 à 21 pour cent en 1999. Il n'y avait plus d'accord au niveau national pour fixer les minima légaux, mais des milliers de contrats collectifs au niveau de l'entreprise et un salaire minimum législatif qui n'avait pas augmenté depuis de nombreuses années. La plupart des travailleurs avaient des contrats individuels.

Les salaires et les conditions ont baissé dans bon nombre de secteurs de l'économie. Nous avons assisté à la vente de nos atouts et à une réduction des dépenses sociales. Le fossé entre riches et pauvres s'est considérablement creusé.

Le Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande met l'accent sur une amélioration de la syndicalisation, sur les campagnes pour les changements législatifs et sur la création de possibilités pour une participation syndicale en tant que partenaire social dans les discussions socio-économiques.

Depuis 1999, le Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande a réussi à préconiser des améliorations dans divers domaines: santé et sécurité, congé parental rémunéré, vacances, législation de l'emploi, salaires minima, soutien aux familles à bas revenus, enfin, financement de l'éducation des jeunes enfants.

J'aimerais aussi faire quelques commentaires sur la promotion de la négociation collective, ceci dans le cadre de l'objectif de promouvoir et de mettre en œuvre les normes et les principes fondamentaux des droits au travail.

Nous allons continuer à encourager la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de l'OIT, mais je suis ravi de pouvoir dire que le gouvernement néozélandais a déjà ratifié la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Ceci est très important pour les syndicats de Nouvelle-Zélande, eu égard aux expériences vécues pendant les années quatre-vingt-dix. Nous avons fort heureusement une loi qui prévoit depuis 2000 la promotion de la négociation collective. Cette loi est en train d'être renforcée pour favoriser la négociation collective.

La négociation collective est absolument essentielle pour les travailleurs, car il s'agit là d'un mécanisme permettant d'équilibrer les rapports entre employeurs et travailleurs dans la négociation. Une analyse a montré que la négociation collective apporte de meilleurs résultats pour les travailleurs, pas uniquement en matière de salaires et de conditions de travail, mais aussi dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la productivité.

Dans ce monde de plus en plus mondialisé, il sera de plus en plus important pour les travailleurs de développer des instruments de négociation collective, dépassant les frontières nationales. De tels accords-cadres permettront d'assurer une responsabilité des entreprises et une internationalisation des droits fondamentaux des travailleurs.

Ce que les syndicats visent, ce n'est pas une acceptation du bout des lèvres des employeurs de la négociation collective, mais plutôt une promotion active, tant des syndicats que des gouvernements.

Une telle promotion va de pair avec des objectifs plus larges portant sur le travail décent, des revenus décents, le renforcement de la protection sociale, du tripartisme et du dialogue social.

Bien que nous ayons un chômage relativement faible en Nouvelle-Zélande, comparé aux résultats des vingt dernières années, nous avons un marché du travail qui ne fonctionne pas correctement. En effet, le manque de main-d'œuvre qualifiée n'aboutit pas pour autant à une augmentation des salaires. Nous devrons vraiment nous pencher sur ce problème dans le cadre de l'examen de la loi sur l'emploi.

En tant que syndicalistes, nous avons aussi des programmes très actifs visant à améliorer notre efficacité et promouvoir des lois sur l'emploi équitable, des dispositions protégeant la couverture sociale et l'emploi de tous les travailleurs et un programme d'engagement sur les questions économiques et sociales essentielles, notamment la formation industrielle, le développement économique, la croissance, la productivité et des services publics de qualité.

Pour les syndicats, il y a des frontières, et il y a aussi des liens entre ces différents domaines d'activité. Par exemple, lorsque nous cherchons à obtenir des législations équitables en matière d'emploi, nous ne demandons pas au gouvernement d'offrir des conditions de travail qui devraient découler de la négociation collective. Nous prétendons en effet que lorsque les travailleurs sont organisés en syndicats et négocient collectivement, ils sont bien placés pour s'engager dans un dialogue tripartite élargi sur toute une série de questions cruciales dans les domaines social et économique.

Nous avons une vision de syndicalistes. Non seulement nous participons activement sur le lieu de travail et au niveau de l'industrie, mais nous participons aussi, par l'intermédiaire de leur syndicat et de notre organisation centrale, à des propositions concrètes et au dialogue avec les gouvernements et la société. Des signes montrent que cela commence, mais nous avons encore un long chemin à parcourir. Les objectifs et les principes fondamentaux de l'OIT, y compris les aspects spécifiques soulignés par le Directeur général dans son rapport intitulé l'Exécution du programme de l'OIT, 2002-03, sont d'une grande aide pour nous, pour parvenir à nos objectifs.

Original espagnol: NUÑEZ SALCEDO (délégué gouvernemental, République dominicaine)

Le gouvernement de la République dominicaine salue le Président de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, M. Ray Guevara, le félicite de son élection et lui souhaite bonne chance dans la tâche qui lui a été confiée par les Etats Membres.

Nous nous félicitons du choix, par le Directeur général, du thème des rapports de cette année, relatif à l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03. Il va au-delà des attentes des pays, qu'il s'agisse de l'importance du développement dans le domaine de la coopération technique ou, surtout, du programme du travail décent, qui est la pierre angulaire pour la protection des droits et les devoirs des travailleurs dans ce processus de mondialisation.

Le BIT et le Conseil d'administration ont fait un travail exceptionnel pour ce qui est de la formulation des programmes visant à orienter les mandants, dans le cas, notamment, de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La commission proclame la nécessité d'une mondialisation dotée d'une dimension sociale, basée sur des valeurs universelles, qui respecte les droits de l'homme et la dignité de la personne c'est-à-dire une mondialisation juste pour tous et démocratique, où l'on offre des possibilités et des avantages aux pays et aux personnes, indépendamment de leur classe sociale et du pays de leur résidence.

En République dominicaine, l'OIT a fait un excellent travail dans tous les secteurs, et surtout dans le celui de la coopération internationale.

Par ailleurs, l'élimination du travail des enfants dans le pays est une priorité du gouvernement dominicain. C'est une des activités les plus importantes du ministère du Travail.

C'est une lutte que nous menons sans répit et nous avons obtenu des résultats significatifs. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons soustrait plus de 2 000 enfants et adolescents au travail dans les plantations de café, 1 255 à la récolte des tomates et plus de 600 qui, dans la commune de Constanza, cultivaient les champs et appliquaient des pesticides; soustraits au travail, en accord avec leur famille, ils sont allés à l'école, parce que, véritablement, l'enfance est un temps pour étudier, et non pour travailler.

Par ailleurs, le programme d'élimination de l'exploitation sexuelle commerciale a identifié, dans la commune de Boca Chica, province de Santo Domingo, 37 enfants et adolescents qui ont l'objet d'une procédure d'évaluation pour aller à l'école; en collaboration avec leur famille, une action de sensibilisation est menée pour leur proposer des solutions et les soustraire à cette exploitation sexuelle à des fins commerciales. Ce type de programme a été lancé à Sosúa, province de Puerto Plata.

Nous avons également lancé un programme d'éradication du travail domestique des enfants dans la province de Santiago, et 50 mineurs en ont déjà bénéficié.

En République dominicaine, nous luttons contre le travail des enfants grâce à la volonté politique et à l'appui manifestés dès le début, par le Président de la République, M. Hipólito Mejía.

Ce programme a été possible grâce à l'OIT à travers l'IPEC, et à la contribution généreuse du Département du Travail du gouvernement des Etats-Unis, que nous remercions vivement.

Le ministère du Travail a mis en œuvre le programme de formation et de modernisation du travail intitulé «Les jeunes et l'emploi», financé et contrôlé par la Banque interaméricaine de développement. Ce programme vise l'insertion de 37 500 jeunes sur le marché du travail.

Nous avons également formulé un programme de premier emploi pour les jeunes; nous avons réussi à former 2 000 jeunes qui avaient abandonné l'école et aujourd'hui plus de 60 pour cent d'entre eux ont un emploi, grâce à cette formation.

Nous aimerions aussi remercier le bureau sousrégional de l'OIT pour l'Amérique centrale, dont le siège est à San José, au Costa Rica, pour l'appui qu'il a fourni aux divers programmes mis en œuvre par son intermédiaire en faveur de nos ministères et des partenaires sociaux.

La protection des travailleurs en République dominicaine est garantie par la loi 87-01, qui porte création du système dominicain de sécurité sociale. Ce système protège les travailleurs et les personnes à leur charge, contre la maladie et les risques liés au travail, et leur garantit une retraite après une longue vie au travail, sur la base de fonds de pension.

Nous avons déjà commencé à appliquer le régime de prévoyance et d'assurance contre les risques du travail et prochainement, nous allons lancer l'assurance maladie familiale, qui offrira une protection complète contre les risques pour la santé physique et mentale des travailleurs dominicains et des résidents légaux. Le nombre de bénéficiaires devrait être de 3,3 millions de personnes selon les estimations.

Pour terminer, je voudrais insister sur l'importance du dialogue social entre les partenaires sociaux en République dominicaine. Il y a dans notre pays une véritable culture du dialogue, ce qui permet d'éviter les conflits du travail dans les entreprises. Nous sommes fermement convaincus que le

nouvel ordre mondial doit être fondé sur la justice sociale pour éliminer les obstacles qui débouchent sur la pauvreté.

Original espagnol: M. ESPINAL (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)

Je tiens tout d'abord, à féliciter le Président de son élection à la tête de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Cette élection est un honneur pour l'Amérique latine et notamment pour les pays membres du Conseil des ministres d'Amérique centrale et pour la République dominicaine

Je transmets également les salutations du Président de la République, M. Saca, au Président, ainsi qu'au Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, ainsi qu'à toutes les délégations qui participent à cette Conférence.

Le 1^{er} juin dernier mon pays s'est doté d'un nouveau gouvernement constitutionnel, issu d'élections démocratiques qui a l'intention de travailler pour tous selon un programme intitulé «Pays sûr». Le programme est centré sur l'individu, le respect des droits et libertés fondamentales, la création d'opportunités pour tous, la concertation et le dialogue social, la primauté du droit, la bonne gouvernance, et l'éducation et la formation.

Au Salvador, le débat économique mondial donne la priorité au social, qui est conjugué à la croissance économique et au développement durable, étant entendu qu'il ne peut y avoir de développement durable sans développement humain. Il est de plus en plus urgent de mettre l'accent sur le social, car le social ne complète rien: il est à la base de tout. Le nouveau gouvernement va s'atteler immédiatement à la création d'un réseau de bien-être social, dont l'objectif est d'aider tous ceux qui ont des difficultés économiques ou qui sont marginalisés, pour les insérer dans le milieu productif et l'économie formelle.

Créer des emplois décents est le principal défi du Salvador. C'est pourquoi le Président Saca a convoqué le premier jour de sa prise de fonctions tous les acteurs sociaux pour les encourager à signer un accord pour l'emploi. Il s'agit de promouvoir le progrès et le développement économique et social permanent qui dépend dans une large mesure de l'emploi et de l'amélioration du système de relations professionnelles et, comme l'indique le Directeur général de l'OIT dans son rapport sur l'Exécution du programme de l'OIT 2002-03, d'un véritable dialogue social fondé sur le tripartisme en vue d'une meilleure entente découlant du plein exercice des droits reconnus, tant au niveau national qu'international, aux travailleurs.

A cette fin, le partenariat secteur public/secteur privé devrait veiller à ce qu'une formation soit dispensée pour mettre en valeur les ressources humaines et à l'intensification des mesures d'évaluation et de renforcement des capacités de production et d'efficacité, tout en accordant l'importance voulue à l'égalité entre les hommes et les femmes et au dialogue social.

Le renforcement des moyens techniques institutionnels, la promotion des normes et principes et droits fondamentaux au travail, la création de davantage d'emplois décents, l'amélioration de la protection sociale répondent aux recommandations formulées par le BIT en matière de droit du travail.

Mon pays approuve ce qui est dit dans le rapport du Directeur général, intitulé Exécution du pro-

gramme de l'OIT en 2002-03 qui rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme sur le travail décent.

L'application du programme sur le travail décent porte sur quatre secteurs étroitement liés: la conceptualisation, la réalisation, l'inclusion du travail décent dans la politique relative à l'économie mondiale et dans les pratiques nationales. Le rapport indique des progrès qui ont été réalisés par rapport à ces différents objectifs stratégiques. Le travail décent est devenu un concept fédérateur et fondamental à l'économie mondialisée. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration a créé cette Commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation.

Lors de l'exercice biennal 2002-03, une importance accrue a été accordée à la promotion et au respect des normes, aux principes et droits fondamentaux au travail, et au travail des enfants. L'OIT a permis de sensibiliser l'opinion mondiale sur l'importance des normes internationales du travail pour le développement. Cela a eu un effet direct sur le nombre de ratifications des conventions de l'OIT.

De même, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les événements organisés dans le cadre du Programme pour l'élimination du travail des enfants ont soulevé un grand intérêt au niveau international. Des progrès importants ont été réalisés pour intégrer le programme sur le travail décent dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

L'application du programme sur le travail décent, dans un cadre quadriennal montre l'importance de ce programme sur le plan mondial. L'OIT est de plus en plus sollicitée en matière de dialogue social, de normes du travail et de politiques concrètes.

Le travail décent est crucial dans ce nouveau Millénaire, de même que la mise en valeur des ressources humaines.

Original anglais: M. EASTMOND (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Barbade)

Permettez-moi tout d'abord de présenter mes félicitations les plus chaleureuses à mon collègue des Caraïbes, de la République dominicaine, pour son élection à la présidence.

Permettez-moi également de remercier le Directeur général de son un rapport très équilibré sur la mise en œuvre du programme de l'OIT qui présente les atouts de l'Organisation, mais aussi les problèmes qui se posent à elle et fournit des indicateurs pour évaluer ses résultats.

Le rapport traite de la contribution du Centre de Turin au renforcement des capacités de l'OIT, ainsi que dans le domaine de la formation et de la gestion des connaissances. Mon gouvernement remercie les institutions qui ont facilité l'accès de la Barbade et d'autres Etats membres du CARICOM, à la formation dispensée au Centre de Turin.

Cependant, étant donné que les frais de participation limitent les avantages de cette formation pour le CARICOM, nous cherchons à mettre en place une alliance stratégique entre le Centre et les institutions de formation dans la région. La proposition est actuellement entre les mains du directeur du bureau de l'OIT aux Caraïbes et nous espérons sincèrement qu'elle recevra le soutien du Conseil d'administration et de la direction du Centre de Turin.

Mon gouvernement félicite le Directeur général et le Conseil d'administration de leur clairvoyance et la Commission mondiale pour son rapport complet et approfondi, *Une mondialisation juste*. Ce rapport servira de point de départ à la formulation de solutions stratégiques permettant de relever les défis de la mondialisation, dans l'intérêt aussi bien des sociétés multinationales que des travailleurs non qualifiés dans les pays les plus pauvres.

Nous considérons, nous aussi, que les problèmes associés à la mondialisation peuvent être attribués à la déficience de sa gouvernance et que l'action à l'échelon national est déterminante. Pour citer notre Premier ministre, Owen Arthur, «Nous ne pouvons nous fier aux seules forces du marché pour garantir que le développement soit axé sur l'être humain. Plutôt que de battre en retraite, l'Etat doit forger des partenariats judicieux avec le secteur privé et les institutions de la société civile.»

Cependant, il serait illusoire de penser que les pays en développement pourront affronter la mondialisation sans avoir un accès aux marchés pour écouler leurs produits et sans moyens supplémentaires pour financer des projets d'infrastructure, de santé et d'éducation. Par conséquent, le commerce international, la technologie, les flux de capitaux internationaux, les droits de propriété intellectuelle et l'accès aux marchés sont des aspects indissociables de questions telles que la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, la sécurité sociale et les droits des travailleurs.

Mon gouvernement salue l'engagement de l'OIT en faveur de la promotion du travail décent. En effet, les travailleurs ne peuvent réaliser tout leur potentiel s'ils travaillent dans des conditions insalubres avec des rémunérations insuffisantes et pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Le travail décent peut accroître la productivité, la compétitivité et l'efficacité et il peut améliorer la satisfaction et la motivation des travailleurs.

Tous les pays tels que la Barbade et d'autres Etats du CARICOM doivent adopter les normes fondamentales du travail – liberté d'association et droit à la liberté collective, abolition du travail forcé, non-discrimination dans l'emploi et la profession. Nous devons également améliorer et développer les systèmes de protection sociale, qui garantissent un niveau de vie minimum à tous les travailleurs.

Le gouvernement de la Barbade souscrit à l'idée selon laquelle des organisations internationales telles que les Nations Unies, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI doivent aider les pays à faire en sorte que la mondialisation soit juste. Il s'associe à l'appel demandant à ces organisations de faire preuve d'une plus grande transparence dans leurs décisions et de rendre des comptes sur les conséquences de leurs politiques. En outre, nous sommes favorables à une participation accrue des pays en développement à la prise de décisions et pensons que le dialogue social doit être reflété dans la politique internationale.

La coopération, l'entente et la volonté politique des nations pauvres et riches peuvent assurer que la mondialisation ne soit pas un objectif utopique, englué dans de beaux discours économiques et politiques. Il ne faudrait pas que les impasses regrettables de Seattle et de Cancún donnent raison aux septiques.

Les pays se répartiront, in fine, entre deux catégories: ceux qui affronteront le changement et ceux qui en seront les victimes. L'OIT, avec sa structure tripartite unique, est mieux placée maintenant pour soutenir la création d'un partenariat mondial judi-

cieux et la mise en œuvre de stratégies qui offrent un maximum de chances à pour tous.

Original anglais: M. NICOLESCU (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Roumanie)

Je suis membre de la délégation roumaine et c'est au nom de M. Florian Costache, délégué des employeurs de la Roumanie, que je fais cette intervention.

Permettez-moi, en premier lieu, de remercier très chaleureusement et de féliciter, à l'occasion de son élection, le Président de la Conférence et d'adresser également tous nos remerciements à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, Secrétaire général de la Conférence, ainsi qu'à son personnel, pour l'organisation exemplaire de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Nos remerciements vont aussi aux autorités de l'Etat et du canton de Genève qui accueillent si généreusement notre Conférence, l'une des manifestations internationales les plus importantes et les plus complexes.

Je voudrais vous dire en quelques mots quels sont les grands objectifs et les réussites des associations roumaines d'employeurs, qui sont conformes aux tendances européennes et mondiales dans ce domaine.

Vous le savez tous, la Roumanie, depuis peu membre à part entière de l'OTAN, est résolument engagée dans un processus d'intégration européenne, souhaitant devenir membre à part entière de l'Union européenne en janvier 2007. Nous sommes persuadés que nous, les employeurs, avons un rôle essentiel à jouer pour atteindre cet objectif.

Dans cette perspective je tiens à dire que notre rôle est rendu difficile par le fait que l'intérêt des décideurs semble constamment axé sur le mouvement syndical. C'est un fait qui se reflète également dans divers rapports et résolutions, présentés dans le cadre de cette Conférence.

On dit souvent qu'il pourrait y avoir des employeurs sans syndicat mais qu'il ne pourrait pas y avoir de syndicat sans employeurs.

Toutes les mesures prises par les employeurs roumains visent une série d'objectifs: mettre en place un cadre propice aux entreprises; respecter les droits de propriété; instaurer un dialogue social qui soit transparent, responsable et permanent; éradiquer la corruption; assurer l'indépendance de la justice en veillant constamment à la bonne application des lois.

Sans des efforts permanents pour atteindre ces objectifs, il sera difficile d'éliminer les obstacles qui empêchent le développement de l'investissement, et qui privent ainsi toute la société des avantages de l'amélioration de la productivité et de l'élévation du niveau de vie notamment à l'heure de la mondialisation.

Notre mouvement des employeurs a pris récemment la décision de rassembler toutes les associations d'employeurs en créant l'Union du patronat roumain, soucieux de s'aligner le plus rapidement possible sur les diverses formes d'intégration et de mondialisation qui caractérisent nos sociétés aujourd'hui.

L'Union va s'attacher à assurer la participation active des associations locales et centrales d'employeurs pour définir et mettre en œuvre les politiques nationales visant à harmoniser nos réglementations avec les dispositions de l'acquis communautaire; à promouvoir le dialogue social dans les structures du gouvernement; les syndicats et les

représentants de la société civile; à mettre en place des partenariats entre le secteur public et le secteur privé y compris à l'échelon des communautés; à créer un cadre propice aux entreprises par le développement des capacités de formation, et d'orientation et à faire connaître à un large public les réussites exemplaires des employeurs.

Toutes ces mesures serviront également à unifier les associations d'employeurs, en éliminant tous les obstacles qui empêchent une représentation équitable et juste et à favoriser le développement de l'Union du patronat roumain.

A l'échelon national, nous sommes favorables au consensus, dans lequel un système de gouvernance, qu'intègre les valeurs démocratiques et les principes de l'économie de marché offre la possibilité de promouvoir le bien-être économique et social.

Ce contexte a permis d'ouvrir la voie à des négociations tripartites pour parvenir à l'égalité de rémunération, à l'atténuation de la pauvreté, à la restructuration et la transparence des réformes économiques, à l'application des normes internationales du travail, à une protection sociale authentique des travailleurs et des pensionnés et à la promotion de l'investissement par des politiques budgétaires appropriées — baisse de la charge fiscale, élimination de la taxe sur les bénéfices réinvestis, et autres mesures.

A la lumière de tout ce qui précède, la délégation des employeurs roumains cherche à obtenir un appui actif de la part des organisations internationales pour mettre en place un dispositif efficace de normes de vérification contraignantes.

Notre vœu le plus cher est de tirer parti de l'expérience et de la compétence de l'OIT et d'autres organisations internationales compétentes pour assurer la bonne application des recommandations approuvées, afin d'identifier et de mettre en œuvre les meilleures solutions qui permettront de profiter des avantages de la mondialisation et d'en éliminer progressivement les effets négatifs, notamment dans les pays à économie en transition comme la Roumanie.

Original arabe: M. DAHLAN (délégué des employeurs, Arabie saoudite)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

Le nombre impressionnant de documents soumis à cette Conférence, dans le cadre de cette session, la richesse et la profondeur des sujets évoqués lors des séances plénières et des différentes commissions reflètent avec justesse et précision l'ampleur des efforts déployés par le Bureau international du Travail afin que l'Organisation internationale du Travail puisse prendre sa place privilégiée au sein du système international multilatéral, ceci pour défendre ses principes, ses objectifs et ses valeurs et pour protéger la justice sociale sur le plan international et national. Par conséquent, nous rendons hommage à ces efforts continus qui se reflète à travers les travaux du Conseil d'administration.

Un examen minutieux des documents de cette session démontre l'ampleur des défis et des difficultés que rencontrent les partenaires sociaux partout dans le monde.

C'est ainsi que le document sur l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03 montre l'ampleur des actions et réalisations de notre Organisation dans cette période extrêmement sensible. Au nom des employeurs de l'Asie de l'Ouest de manière générale, et au nom de l'Arabie saoudite en particu-

lier nous voudrions réaffirmer notre satisfaction quant aux efforts déployés par le bureau régional de l'OIT qui se trouve à Beyrouth, et en même temps, nous aspirons à ce que ces efforts soient dédoublés et intensifiés pour répondre à l'ampleur et à la nature des modifications et mutations que connaît la région.

Je voudrais faire remarquer ici que l'utilisation de la langue arabe en tant que langue de documents de recherche et d'examen reste modeste et bien endessous des aspirations légitimes du groupe arabe pour lui permettre de participer efficacement aux travaux de l'Organisation. En outre la représentation arabe au BIT a été réduite malgré la compétence arabe qui peut être apportée dans la profession internationale.

Je voudrais ajouter que le programme de coopération technique doit être étendu davantage quantitativement et qualitativement dans la région afin d'avoir un effet continu et pour répondre aux besoins effectifs des partenaires sociaux.

Je voudrais ici rendre hommage au rapport intitulé Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans l'économie mondialisée. En tant qu'employeurs dans les pays du Conseil de coopération du Golfe nous souhaiterions que la maind'œuvre étrangère puisse bénéficier de tous les droits spécifiés par les conventions 1'Organisation internationale du L'augmentation considérable du nombre de ces travailleurs montre bien l'environnement positif offert à cette main-d'œuvre dont nous apprécions la contribution avec la main-d'œuvre nationale aux efforts de reconstruction. Cette situation donne une image positive de la coopération entre les peuples pour une stabilité économique et sociale dans les pays d'origine et les pays d'accueil.

Nous avons suivi en tant que membre du Conseil d'administration et avec beaucoup d'intérêt et d'appréciation, les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, et nous voudrions la féliciter pour ce rapport exhaustif discuté lors de cette session. Nous sommes tout à fait d'accord avec la commission quant à ses propositions et ses recommandations et également sa vision de l'avenir. Nous attendons avec impatience les propositions du Directeur général dans le cadre du suivi de la mise en application des recommandations et particulièrement la consécration du statut de l'Organisation à structure tripartite fondée sur le dialogue en tant qu'interlocuteur des organisations et institutions internationales, notamment la Banque mondiale, le FMI et l'OMC aux fins de défendre les dimensions sociales et humanitaires, de protéger les peuples et de consolider leur coopération dans le cadre d'une économie internationale. C'est ainsi que nous approuvons l'idée d'un colloque sur la dimension sociale de la mondialisation afin que ce problème central reste toujours une priorité internationale.

Je voudrais ici saluer les efforts de la mission envoyée par le Directeur général en Palestine et dans les territoires arabes occupés cette année, dont le rapport constitue un nouveau document international qui condamne les pratiques et les politiques israéliennes dans cette région. Je n'ai pas besoin ici d'ajouter à ce qu'a écrit la mission dans son rapport sur ce qu'elle a constaté sur place. En effet, ces politiques israéliennes ont abouti à une destruction des infrastructures, une extension de la pauvreté et l'augmentation considérable du nombre de chô-

meurs et parmi les jeunes. Nos collègues employeurs palestiniens subissent tous les jours des pertes énormes en raison des pratiques discriminatoires des Israéliens. La liste est très longue, elle a été abordée par les membres de cette Conférence et je ne voudrais revenir sur le détail de toutes ces pratiques exposées sur les écrans de télévision et qui montrent clairement les souffrances d'un peuple dans toutes ces catégories sociales.

Mon pays souffre, au même titre que d'autres pays, dans le monde du terrorisme qui vise les innocents et dans mon pays, nous tenons absolument à la sécurité de nos partenaires dans le travail qu'il s'agisse de nos citoyens ou de la main-d'œuvre étrangère. Nous défendons leurs droits définis par les accords internationaux et les accords avec les entreprises.

Je voudrais saisir cette occasion dans cette instance internationale pour appeler au respect du droit international, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

En conclusion je voudrais remercier vivement Monsieur le Président personnellement, de même que tous les chefs de commissions de cette Conférence pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés.

M. BRIESCH (représentant, Comité économique et social européen)

Je suis heureux de pouvoir m'adresser à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens en particulier à remercier le Directeur général, M. Juan Somavia, de m'avoir invité à prendre à nouveau la parole devant vous et de contribuer ainsi à votre débat en vous présentant le point de vue du Comité économique et social européen.

Le Comité économique et social européen se considère un allié naturel du BIT. Il a toujours suivi ses travaux avec beaucoup d'intérêt. Je suis convaincu que la coopération entre nos deux institutions pourrait être encore plus régulière, plus fructueuse et plus efficace si nous donnions à celle-ci, d'une manière ou d'une autre, un caractère plus structuré selon des termes à définir.

Permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous dire un mot sur la dimension sociale de la mondialisation, qui fait l'objet de vos débats et qui est également au cœur des préoccupations des membres du Comité économique et social européen.

On ne peut que se féliciter de l'initiative du Bureau international du Travail et de son Directeur général d'avoir fait élaborer le rapport intitulé *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*. Ce rapport, fruit d'un travail collectif et d'un dialogue intense associant les représentants des forces vives des sociétés de tous les continents, fournit finalement une base solide et consensuelle pour une politique visant à combler les déficits concernant la dimension sociale de la mondialisation.

J'ai lu, avec grand intérêt, le rapport du Directeur général sur le rôle du BIT dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale. J'ai d'ailleurs l'intention de proposer au Comité économique et social européen d'élaborer un avis sur la dimension sociale de la mondialisation.

La communication de la commission du 18 mai, qui pose la question de savoir comment la politique de l'Union européenne contribue à étendre ce débat, nous invite à un tel exercice.

Ce faisant, le Comité économique et social européen pourra s'appuyer sur le rapport d'information adopté en mai 2001 sur le thème: *Maîtriser la globalisation, une nécessité pour les plus faibles*. Dans ce rapport, nous avons signalé qu'une des principales faiblesses du processus de mondialisation réside dans le fait qu'il est perçu d'avantage comme une menace pour les droits sociaux que comme une possibilité de relance de la croissance économique et d'amélioration du bien-être.

Il est en effet difficile d'expliquer l'existence de règles précises relatives aux échanges commerciaux ou aux flux de capitaux alors qu'aucune norme semblable n'a été arrêtée dans le domaine social. Nous avons souligné dans notre rapport qu'il est nécessaire, afin de développer la dimension sociale du processus de mondialisation, de renforcer l'institution internationale la plus appropriée, à savoir l'OIT, et de nouer des liens de coopération entre elle et d'autres organisations internationales – essentiellement l'OMC. L'objectif est de contribuer au développement parallèle des droits des travailleurs et de la libération des échanges commerciaux. Il est aussi nécessaire de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT.

Pour garantir le respect des normes sociales fondamentales dans les échanges commerciaux, il semble plus efficace d'appliquer un système basé sur la stimulation et tendant à privilégier les échanges avec les pays qui s'efforcent de protéger et de développer les droits sociaux fondamentaux. Certains forums d'intégration régionale œuvrent en faveur de l'adoption de charte de droits sociaux. L'Accord de Cotonou entre l'Union européenne et les 78 pays ACP stipule expressément que les parties réaffirment leur engagement en ce qui concerne les droits fondamentaux reconnus par l'OIT, acceptent d'améliorer la coopération en la matière et s'engagent à ne pas utiliser les normes du travail à des fins de protectionnisme. L'Union européenne devrait continuer à inclure un texte semblable dans les accords qu'elle est appelée à conclure. Nous nous y attachons.

Il est évident que la mondialisation offre à l'humanité dans son ensemble d'importantes perspectives de développement, à condition de renforcer les instruments qui permettent de la maîtriser, qui garantissent que les bénéfices profitent à tous et qui corrigent les inégalités générées.

Pour cette raison, le Comité économique et social européen est favorable à la démocratisation de la société internationale, en renforçant les organismes internationaux de régulation existants et en facilitant la participation des pays en développement aux processus décisionnels des organismes, dont la transparence doit être améliorée vis-à-vis de l'extérieur, enfin, en élaborant des mécanismes de consultation de la société civile. Comme vous pouvez le constater, nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde que la Commission mondiale et le BIT: cela confirme la pertinence du modèle économique et social de l'Union européenne pour faire face aux défis dont nous parlons.

En conclusion, nous faisons des efforts importants pour contribuer à la promotion de la démocratie participative en favorisant la mise en place, partout dans le monde, d'une culture et de structures de dialogue et de consultation entre les représentants de la société civile organisée et les autorités politiques.

Je suis convaincue que nous pouvons, par cette activité, créer des opportunités pour tous et déve-

lopper ainsi la dimension sociale de la mondialisation.

(M. Wade prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. HAGH-BAYAN (conseiller technique des employeurs, République islamique d'Iran)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

J'adresse mes félicitations au Président pour son élection à la tête de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je souhaite vous faire une brève description de la mondialisation et de son impact sur nos sociétés. La mondialisation est un processus social par le biais duquel les frontières géographiques qui ont une influence sur les relations socioculturelles sont progressivement réduite, et les peuples prennent de plus en plus conscience de la disparition de ces frontières.

Le concept de mondialisation, d'un point de vue idéologique, peut induire en erreur, car il est très semblable au concept de modernisation, qui avait été beaucoup défendu par le passé. La mondialisation justifie l'idée selon laquelle le développement et l'expansion de la culture occidentale et de la société capitaliste sont le résultat de forces qui échappent au contrôle de l'homme, contribuant ainsi à changer le monde. La mondialisation est le résultat direct de la culture européenne qui a été diffusée par l'immigration, la colonisation et l'imitation d'autres régions du monde. La mondialisation s'accompagne aussi potentiellement d'une expansion du capitalisme, mais cela ne signifie pas que le monde entier doive s'occidentaliser ou adopter le système capitaliste. Cela signifie, en revanche, que tous les systèmes sociaux devraient être mesurés, organisés et coordonnés selon le capitalisme occidental, et que leur situation réelle devrait se comprendre selon des critères culturels et économiques occidentaux.

L'impact social de la mondialisation ne peut être étudié sans en considérer les effets économiques. La mondialisation peut avoir une influence sur les nations de diverses façons. L'effet positif de la mondialisation, pour bon nombre de nations, est que cette même globalisation leur permet d'atteindre des niveaux plus élevés de croissance économique. La croissance économique est suivie d'un niveau de vie plus élevé pour la population, d'une croissance du PIB, de recettes publiques accrues, d'un développement des importations et des exportations, d'une flexibilité de la main-d'œuvre et d'une expansion des formes d'emploi non traditionnelles.

Il est difficile d'isoler les effets spécifiques de la globalisation d'autres processus qui, au départ, ont eu lieu en même temps. Je pense par exemple aux changements macroéconomiques, à la fin de l'apartheid, à la création d'institutions démocratiques et à l'adoption de nouvelles relations de travail. Ces processus sont interactifs et s'influencent les uns les autres dans un effet de chaîne.

La mondialisation a aussi une incidence sur la qualité de vie des peuples du monde. Il semblerait que les pauvres ne font que s'appauvrir. Lorsque les pays s'ouvrent à la concurrence internationale, les gouvernements songent à des principes économiques de rationalisation. Ils songent à réduire les dépenses dans des secteurs essentiels comme la santé, le bien-être et l'éducation, réduisant ainsi la qualité de vie de leur peuple.

De même, les pays avec des réglementations étatiques minimales attirent très souvent de grandes entreprises transnationales. Cela pourrait aboutir à une exploitation des travailleurs et de l'environnement dans des pays où la qualité de la vie est peut-être déjà réduite.

D'un point de vue culturel et sociologique, la mondialisation a beaucoup d'effets négatifs. La culture nationale et locale est influencée par les produits culturels importés. Les pays devraient donc être conscients de ce danger et s'en protéger.

Le concept de gouvernement est remplacé par celui de gouvernement-nation, par conséquent les gouvernements ne sont plus aussi puissants que par le passé. La responsabilité de protéger le patrimoine culturel, le style de vie et l'histoire des pays incombe aux nations et non plus aux gouvernements.

Le résultat d'un tel processus est le développement d'une culture mondiale où les frontières géographiques, sociales, ethniques et nationales sont pratiquement abolies, et où les individus deviennent les facteurs les plus importants sur lesquels se concentrer. On ne peut pas choisir ou rejeter la mondialisation. C'est un processus historique qui s'est déroulé et qui va continuer à exister.

Il relève de la responsabilité de chacun de nous, les peuples du monde, d'examiner cette question et de voir comment faire face à la globalisation, comment tirer profit de ses avantages et éviter ses effets indésirables.

Original anglais: M. ARNOLD (délégué des employeurs, Nouvelle-Zélande)

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation arrive à point nommé. Pour ce qui concerne les entreprises, nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec tout ce que contient le rapport, mais néanmoins, il peut servir de base au débat sur le programme et budget de l'OIT du mois de novembre.

Le rapport dit qu'il faut créer un environnement politique qui soit propice à la croissance et au développement, et nous sommes d'accord sur ce point. Nous sommes également d'accord avec la commission lorsqu'elle dit que le progrès social ne peut pas être obtenu uniquement par la politique sociale, et qu'il faut tenir compte de l'évolution dans l'économie, des finances, du commerce, de la technologie, de l'investissement, de l'environnement et d'autres secteurs connexes, ce qui l'amène à proposer certaines initiatives de cohérence. Le mandat de l'OIT prévoit déjà une contribution à ce type d'initiatives.

Il faut donc des approches fondées sur des valeurs qui tiennent compte des économies de marché libres et de concepts tels que la responsabilité individuelle, la liberté de choix, la concurrence, la reconnaissance, la responsabilité et le respect de la loi, le respect des individus et de leur propriété, la transparence, l'intégrité, l'égalité, la liberté, l'honnêteté intellectuelle et le plein respect des règles du jeu. Voilà ce qui est tout à fait essentiel.

Je voudrais maintenant revenir sur un certain nombre d'orientations nouvelles données par le Directeur général dans son rapport. Tout d'abord, tout ce qui est dit dans le rapport de la Commission mondiale ne s'adresse pas à l'OIT, et, par conséquent, n'est pas à mettre en œuvre par l'OIT.

Ce que fait un pays ne devrait pas être fait uniquement sur le plan national, mais essentiellement quand même sur le plan national. Il ne devrait pas être imposé par des institutions internationales. Pour ce qui est du dialogue national, de la structure, de la politique sociale et du travail, ils peuvent être influencés par le débat qu'on a à l'OIT, mais il faut quand même que cela soit mis en œuvre sur le plan national pour que ce soit viable.

Deuxièmement, l'OIT doit tenir compte des nouvelles réalités sur les lieux de travail, plutôt que d'envisager des réformes et de mettre en œuvre des formes de travail qui existent déjà, car les temps changent et donc il faut des réponses nouvelles.

Quant au système des normes de l'OIT, si l'on veut qu'il demeure d'actualité à l'avenir, il faut le moderniser, pour qu'il puisse répondre aux besoins du monde du travail actuel.

Troisièmement, au lieu d'essayer d'établir un programme pour le développement local, l'OIT devrait aider à renforcer les capacités de dialogue des partenaires sociaux au niveau national. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas qu'une solution à tous les problèmes, et donc qu'il n'y a pas de modèle unique à promouvoir.

Pour ce qui est de la Nouvelle-Zélande, il s'agit pour nous de tenir compte des changements d'équilibre entre la politique sociale et la politique du travail et d'autres besoins de politique nécessaires pour assurer la croissance économique. Il faut que le fardeau soit partagé équitablement dans la société, et donc, quand on crée cet équilibre, je pense qu'il ne faut pas oublier les besoins des entreprises. Il ne faut pas voir non plus les entreprises comme étant un simple outil pour tenir des promesses politiques.

Pour conclure, si l'on veut que les entreprises de Nouvelle-Zélande contribuent à la vision du Directeur général, il nous faut un cadre réglementaire équilibré qui soit favorable aux entreprises et qui encourage la croissance, l'innovation, l'esprit d'entreprise et se félicite de la réussite des entreprises parce que, c'est grâce à cette réussite, qu'il sera possible de verser le dividende social. Si cette croissance n'existe pas, on ne peut pas garantir non plus le développement social.

Original anglais: M. FARSHORI (délégué gouvernemental, Pakistan)

Permettez-moi de féliciter le Président de son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Votre vaste expérience, votre profonde connaissance des questions relatives au travail, ont enrichi les débats de cette Conférence.

La réalité est amère. Les pays en voie de développement rencontrent des problèmes multiples et variés sur le plan économique et social. Le chômage augmente; un grand nombre de personnes vivent en deçà du seuil de pauvreté et l'écart des revenus entre pays industrialisés et pays en développement se creuse. Beaucoup de pays sont marginalisés et vivent perpétuellement dans la crainte de la faillite.

Ces déséquilibres profonds et persistants dans l'ordre économique mondial actuel nécessitent d'urgence une révision des politiques et des institutions régissant la gouvernance mondiale. Il faut tenir compte du problème que pose la marge de manœuvre politique, et la souveraineté économique des pays en développement s'amoindrit. Il est à ce propos paradoxal que les partisans de la mondialisation demandent aux pays d'améliorer leur gouvernance alors même que les règles de la mondialisation limitent leur champ de manœuvre.

Nous félicitons l'OIT d'avoir institué la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Cette commission a été coprésidée par la Présidente de la Finlande, M^{me} Halonen, et par le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Mkapa. Elle a préparé un document fondamental qui contient un certain nombre de principes directeurs ayant trait à la gestion de la mondialisation.

Nous souscrivons à la conclusion de ce rapport selon laquelle une mondialisation juste créera des possibilités pour tous. A cette fin, toutefois, il faut intégrer dans un cadre mondial cohérent les politiques nationales et régionales dans le respect de la justice, de l'équité et des valeurs humaines.

Il y a soixante ans, la Déclaration de Philadelphie mettait l'accent sur le fait que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. Nous devons aborder le problème de la pauvreté.

Nous appuyons pleinement les recommandations de la commission tendant à ce que le travail décent devienne un objectif mondial. Mettre l'accent sur l'atténuation de la pauvreté, la création d'emplois, la protection sociale, ainsi que le dialogue social va dans le bon sens, mais il faut que l'OIT fasse encore davantage d'efforts pour que les recommandations se traduisent dans des plans d'action concrets.

Nous pensons que l'application de règles com-

Nous pensons que l'application de règles commerciales équitables et l'amélioration de l'architecture financière à elles seules ne permettront pas de résoudre les problèmes de sous-développement et de pauvreté des pays en développement. Il est urgent que l'on prenne un engagement international pour alléger le poids de la dette et augmenter le flux de ressources. A cet égard, l'OIT devrait être à l'avant-garde sur le plan multi-latéral sous les auspices des Nations-Unies.

Notre gouvernement s'est totalement engagé à s'acquitter de ses obligations internationales et à mettre en œuvre des normes internationales du travail, conformes aux conventions que nous avons ratifiées. Nous avons ratifié sept des huit conventions fondamentales, et nous révisons notre législation du travail conformément à nos aspirations nationales et aux conventions que nous avons ratifiées.

Maintenant, je voudrais parler des travailleurs palestiniens, dans les territoires occupés par Israël. Le rapport du Directeur général fait apparaître combien la situation de ces travailleurs est déplorable avec une augmentation du chômage de 35 pour cent, ce qui étrangle l'économie.

Il dénonce les obstacles que rencontrent les Palestiniens pour gagner difficilement leur vie. Les restrictions de mouvement des travailleurs palestiniens et des biens et services qu'ils produisent sont générales. Le rapport fait état de la situation des palestiniens qui vivent à Gaza, dont 83,5 pour cent de la population vit en deçà du seuil de pauvreté.

Les problèmes sont aggravés par la construction du prétendu mur de sécurité, qui sépare les enfants des écoles, les fermiers de leurs terres et les travailleurs de leur travail.

On ne peut pas établir la sécurité dans un pays en créant l'insécurité dans un autre. Seul un retrait complet et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires occupés peut amener une paix durable dans la région et peut se traduire par une amélioration des conditions de vie et de travail des peuples qui vivent sous occupation.

Original anglais: M. TONGAAI (Ministre du Travail et de la Gestion des ressources humaines, Kiribati)

Permettez-moi de féliciter le président et les Viceprésidents d'avoir été élus à l'unanimité.

Nous abordons les derniers jours de la Conférence qui, grâce au professionnalisme du Président, vont être couronnés de succès.

Je tiens à remercier le Directeur général, M. Somavia, d'avoir mis à la disposition des Etats Membres un environnement favorable qui leur permet, dans des conditions optimales, de rechercher les moyens de remédier aux conséquences négatives de la mondialisation et de définir un certain nombre de pistes pour l'avenir. C'est de cette recherche dont témoignent de manière exemplaire les divers ordres du jour et rapports de la Conférence - portant notamment sur les migrations des travailleurs, le secteur de la pêche, le développement des ressources humaines –, ainsi que le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Tous ces rapports, présentés à la Conférence pour les débats des délégués, revêtent une importance toute particulière pour Kiribati.

L'Agenda pour le travail décent regroupe l'ensemble des thèmes que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a été chargée d'examiner.

Le gouvernement de Kiribati s'est engagé à élaborer un plan national d'action sur le travail décent. Ce dernier comporte plusieurs volets, notamment un recensement de l'ensemble des points faibles du pays, eu égard aux quatre objectifs stratégiques relatifs au travail décent, la mise au point d'un plan d'action et la promotion auprès des partenaires sociaux des principes relatifs au travail décent. C'est dans le domaine de la législation du travail qu'ont été relevées les insuffisances les plus notables.

L'OIT, par l'intermédiaire de l'équipe consultative multidisciplinaire de Manille et du bureau de Suva, nous a fourni un soutien technique diversifié pour nous aider à rendre notre législation du travail conforme aux normes internationales du travail et à examiner le travail décent sous ses aspects les plus généraux.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux bureaux de Manille et de Suva pour leur soutien constant, et j'espère que nous pourrons continuer à bénéficier de leur appui à l'avenir.

Plusieurs ateliers consacrés à la promotion du travail décent et à la législation du travail ont été organisés à Kiribati pour convaincre les parties prenantes de la pertinence et de l'importance du travail décent et, par voie de conséquence, de la nécessité de modifier notre législation.

Les principes du travail décent et le rôle des syndicats sont désormais pris en compte – pour la première fois – dans les stratégies de développement national pour 2004-2007. Mon ministère s'est fixé comme objectif d'améliorer la qualité de vie de toute la population de Kiribati en assurant un accès équitable au travail décent et en promouvant activement le dialogue social. Il a élaboré un plan d'action décrivant de manière détaillée les diverses activités relatives à l'Agenda pour le travail décent qui seront menées au cours des quatre prochaines années.

Telles sont quelques-unes des grandes tâches dont Kiribati doit s'acquitter pour donner suite aux recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. C'est le début d'un long processus, au cours duquel nous nous efforcerons de répondre à l'invitation de la Commission mondiale en nous dotant d'une politique cohérente susceptible de créer les conditions qui permettront à tous les habitants de Kiribati de bénéficier de la mondialisation.

Avant de conclure, je tiens à signaler brièvement que, bien que le rapport de la Commission mondiale soit d'une grande portée et propose pour l'avenir un ensemble de pistes à tous les Etats Membres, il a été réalisé sans que la région Pacifique soit consultée; celle-ci possède pourtant une diversité culturelle, sociale, économique et politique qui, en tant que telle, pouvait offrir à la Commission mondiale l'attrait d'un charme singulier, mais également de quoi inspirer ses travaux.

Original arabe: M. AL-KUHLANI (délégué des travailleurs, Yémen)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la Confédération générale des travailleurs du Yémen, de féliciter Monsieur le Président de la Conférence et les membres du Bureau pour la confiance que leur a témoignée la Conférence en les élisant à la présidence de cette 92° session marquée par toutes les mutations économiques et politiques que connaît notre monde. Nous attendons de cette Conférence des résolutions décisives qui définissent les facteurs de la stabilité, du développement et de la paix dans le monde et consolident les principes et les normes du travail fondés sur l'égalité et la justice et les droits de l'homme.

Je ne manquerai pas de rendre hommage au Directeur général, M. Somavia, pour les efforts déployés en vue de préparer cet excellent rapport mondial consacré à la mondialisation, aux libertés, aux droits syndicaux, aux droits d'association et de négociation collective et qui aborde les questions les plus importantes liées aux effets injustes de la mondialisation que sont la pauvreté, le chômage et l'émigration non organisée. Ce sont ces sujets qui sont étudiés en priorité par notre session. Ce sont des questions importantes et graves car nous voyons aujourd'hui que l'émigration augmente considérablement et que le travail, non décent, se propage. Tous ces phénomènes ont eu de graves répercussions particulièrement sur les sociétés en développement dont mon pays, le Yémen.

Nous avons fait de grands progrès au Yémen sur le plan des droits des travailleurs, nous avons ratifié 29 conventions dont les conventions fondamentales qui prennent une dimension et une signification très importante dans le cadre du mouvement de réforme et de modernisation que connaît le Yémen et dont l'objectif principal est le développement de la société civile, la participation des communautés locales à la prise des décisions et l'intégration de la femme au monde du travail, ainsi qu'à l'action politique et sociale. Nous réaffirmons ici que le dialogue, fondé sur le partenariat, et non un dialogue de pure forme, est ce que souhaitent toutes les sociétés qui voudraient également en renforcer les mécanismes.

Nous nous félicitons des étapes que viennent de franchir les pays du Conseil de coopération du golfe dans le domaine de la législation du travail, des libertés syndicales et du droit d'association. Ce sont des signes très positifs, qui nous permettront d'instaurer un dialogue entre les partenaires sociaux dans les pays membres du Conseil et dans les autres pays.

Le monde de la mondialisation, qui tend à devenir monoculturel, menace de vider le monde de tout contenu humain et civilisationnel. C'est une situation où l'on ne pourra plus satisfaire les aspirations des peuples du monde entier. Le défi auquel fait face l'humanité aujourd'hui est d'imposer le dialogue au lieu du conflit, d'accepter la diversité, la différence et investir dans la pluralité afin de réussir notre marche vers un monde stable et pacifique. Mais pour ce faire, l'OIT doit jouer un rôle stratégique dans la réalisation du développement économique et, en particulier, dans les pays en développement pour lutter contre la pauvreté, le chômage et l'émigration incontrôlée et renforcer les capacités des syndicats et des partenaires sociaux, à faire face à tous les défis. Nous approuvons ainsi les recommandations et les solutions préconisées dans le rapport sur la nécessité de promouvoir les mécanismes internationaux d'une mondialisation juste.

Nous sommes très préoccupés par la situation dans les territoires occupés qui ne cesse de s'aggraver par suite des politiques israéliennes et de la construction du mur raciste de séparation. Nous sommes préoccupés par l'échec de toutes les tentatives du dialogue et notamment la feuille de route et des violations criantes de toutes les coutumes et lois internationales. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens occupés et permettre au peuple palestinien d'établir son état indépendant avec pour capitale la ville sainte d'Al-Quods. La communauté internationale doit également œuvrer pour que cesse l'occupation du Golan et du Sud-Liban.

En Iraq, seule la fin de l'occupation et le retour de la souveraineté aux Iraquiens peut apporter à ce pays la paix et la stabilité. D'autre part, la politique d'endiguement de l'Iran et la loi des sanctions contre la Syrie ne peuvent qu'aggraver l'instabilité dans notre région.

En conclusion, je vous assure de notre détermination à œuvrer pour la réussite des plans et des projets futurs de l'Organisation dans le cadre des objectifs stratégiques afin que la justice, l'égalité, le progrès et les libertés syndicales et droits fondamentaux au travail soient assurés pour tous.

Original anglais: M. ABDELLA (Ministre du Travail et des Affaires sociales, Ethiopie)

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président ainsi que les autres membres du bureau d'avoir été élus à la tête de cette session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens à vous assurer de la pleine et entière coopération de la délégation éthiopienne dans l'exercice de vos responsabilités importantes.

Je remercie aussi le Directeur général du BIT pour son rapport à la Conférence, rapport qui va orienter nos discussions et qui nous permettra de réfléchir aux réussites passées de l'OIT et de prendre la mesure des difficultés qui nous attendent.

La situation internationale, particulièrement délicate, fait sentir directement ses effets sur l'ensemble des programmes et des stratégies de nos pays. Pour des économies faibles comme celles des pays africains, c'est une tâche ardue que de se libérer de l'emprise des problèmes multidimensionnels. Toutefois, les temps changent et l'on comprend mieux, aujourd'hui, que la nécessité d'aider l'Afrique à se développer relève plus d'un partenariat pour le bien commun que d'une simple action humanitaire en faveur de l'Afrique. D'ailleurs, les objectifs de développement pour Millénaire adoptés par les Nations Unies en septembre 2000 peuvent être perçus comme la reconnaissance d'une telle vision des choses.

Dans la Déclaration du Millénaire, les Etats membres de l'ONU se sont solennellement engagés à lutter contre la pauvreté et la misère croissantes qui frappent de nombreuses régions du monde. Bien que la responsabilité, en matière de développement, repose en première instance sur nos épaules, les pays en développement ne pourront jamais, seuls, accomplir la gigantesque tâche que représentent ces objectifs de développement. Nous avons donc grand besoin de l'appui du reste du monde.

Il me semble opportun de mentionner la contribution de l'OIT à la lutte des pays africains contre la pauvreté. L'engagement de l'Organisation s'est également manifesté à l'occasion de la dixième Réunion régionale africaine de l'OIT qui s'est tenue à Addis-Abeba à la fin de l'année dernière. Cela a été l'occasion de discuter des difficultés qui attendent l'Afrique et de définir des lignes directrices concrètes sur le thème crucial du travail décent pour le développement de l'Afrique, y compris la croissance économique, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté par le dialogue.

Je tiens à saisir cette occasion pour faire part de la gratitude de mon pays à l'OIT de nous avoir donné l'occasion d'accueillir cette réunion importante qui marquera d'une pierre blanche le renforcement du progrès social et économique de l'Afrique.

Je dois aussi féliciter le bureau sous-régional de l'OIT et l'équipe multidisciplinaire d'Addis-Abeba pour le rôle actif qu'ils ont joué dans ce cadre et pour leur appui à notre travail. Leur assistance a été infiniment précieuse pour mon pays et nous nous réjouissons d'ores et déjà de la poursuite de cette assistance à l'avenir.

Mon pays a toujours attaché la plus haute importance aux travaux de l'Organisation internationale du Travail. Je tiens, en particulier, à insister sur la démarche constructive et cohérente de l'OIT pour atteindre ses objectifs déclarés, à savoir fournir aux travailleurs des emplois décents et productifs. Pour défendre et pour mettre en œuvre les principes et les droits fondamentaux au travail, l'Ethiopie a, aujourd'hui, ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT. En outre, je suis très heureux de vous annoncer que, après plusieurs mois de dialogue tripartite intensif, le gouvernement éthiopien vient de promulguer, en février de cette année, une nouvelle loi du travail afin d'aligner notre législation sur les normes internationales du travail.

Aux termes de cette nouvelle loi, il est possible de créer une grande diversité de syndicats; il est devenu impossible de prononcer la dissolution des syndicats, et l'interdiction de grèves ne se limite qu'aux entreprises qui rendent des services essentiels au public.

J'en viens maintenant aux autres points de l'ordre du jour de la Conférence. Ma délégation se félicite de la qualité des rapports dont nous sommes saisis. Ils abordent des questions qui sont d'actualité et pertinentes pour le travail de notre Organisation.

Par railleurs, le rapport qui est centré sur les problèmes réels nous donne les outils pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent concrètement. Il s'agit de l'Agenda pour le travail décent, qui contribue à promouvoir le développement, l'emploi comme principal voie pour sortir de la pauvreté et une mondialisation juste, pour garantir la stabilité du monde. Le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui est axé sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, est un sujet de première importance car il dresse un tableau général de la situation et élargit nos perspectives en ce qui concerne la mise en œuvre des droits fondamentaux de la personne.

Je voudrais, pour conclure, souhaiter à l'OIT, au Directeur général et à son personnel, ainsi qu'à la Conférence, plein succès dans leur important travail.

Original farsi. M. QARQEIN (Ministre du Travail et des Affaires sociales, Afghanistan)

Permettez-moi d'exprimer la gratitude du gouvernement de l'Afghanistan et du peuple afghan pour l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant la 92^e session de la Conférence internationale du travail, et de vous adresser mes meilleurs vœux de succès. Je tiens également à féliciter M. Ray Guevara pour son élection à la présidence de la Conférence, ainsi que les membres du bureau.

Le rapport du Directeur général présente un état des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs ainsi que des commentaires relatifs à la promotion et la mise en œuvre des normes et des principes et droits fondamentaux au travail; la création de possibilités plus importantes pour les hommes et les femmes de trouver un emploi et un revenu décents; des mesures visant à améliorer la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour tous; et le renforcement du tripartisme et du dialogue social. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous assurer de l'attachement sincère de l'Afghanistan aux efforts tendant à réaliser les objectifs dans ces domaines d'intérêt commun.

Je voudrais, par la même occasion, exprimer ma gratitude et mes remerciements pour l'assistance constructive que nous apportent des pays amis pour nous aider à répondre aux besoins de la nation afghane. Mes remerciements vont également à ceux qui soutiennent l'Afghanistan.

Au cours de l'année difficile qui vient de s'écouler, le gouvernement islamique de transition et le peuple afghan ont pu apprécier l'efficacité de l'OIT à travers les activités qu'elle a déployées dans le pays. Nous bénéficions actuellement d'un soutien direct pour la révision de notre Code du travail et pour l'organisation du ministère du Travail et des Affaires sociales. Nous bénéficions également d'une assistance pratique dans le cadre du Programme national d'urgence pour l'emploi. De nouveaux centres pour l'emploi sont en cours de création. Des projets de création d'entreprises ont été lancés et des activités de formation sont désormais déployées dans le domaine de la microfinance. Nous recevons une assistance sur la meilleure façon d'aider les personnes handicapées. S'agissant des femmes, l'OIT nous montre comment les encourager à intégrer la main-d'œuvre et comment les aider à créer des entreprises. Dans le domaine du développement des compétences, l'OIT nous aide pour la création de toute une série de centres de formation professionnelle informelle. Les organismes représentatifs des employés et employeurs ont reçu une assistance dans le cadre du programme de promotion du tripartisme. Mon pays s'est engagé à veiller au bon fonctionnement de ce programme, et nous sommes très reconnaissants pour le soutien pratique qui nous est accordé.

En même temps, je voudrais aimablement attitrer l'attention de son Excellence, Monsieur le Directeur général, sur les besoins persistants de mon pays et de mon peuple.

Les récentes guerres civiles ont produit leurs effets à un moment où l'ordre social était menacé par la dictature et par des conflits. Depuis la conférence de Bonn, puis celle de Tokyo, nous traversons une période difficile mais constructive.

Nous avons assisté à la mise en place du gouvernement provisoire, à la reconstruction d'organes de gouvernement dispersés, à l'aboutissement de l'initiative d'urgence Loya Jirga (grand rassemblement), à la création d'un gouvernement de transition, à la nomination d'une commission pour la Constitution, au lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), à la poursuite des travaux de remise en état du pays et à la décision de donner à tous la possibilité de choisir son Président. Même si nous avons réussi à élaborer une nouvelle Constitution et si nous tentons encore de la mettre en œuvre afin que notre peuple puisse jouir des avantages de la justice sociale, de la liberté et des droits fondamentaux, nous avons besoin d'une administration solide, effective et active qui sache faire fonctionner le pays.

Pour atteindre cet objectif, une commission des réformes administratives a été créée séparément par le gouvernement pour établir les priorités et entreprendre les réformes requises dans l'administration du gouvernement.

Ce projet est important pour deux raisons: pour renforcer la capacité à attirer une aide étrangère et pour mettre celle-ci à profit; pour s'adapter aux développements internationaux et adopter des normes internationales pour notre société. Ce projet requiert naturellement le soutien de la communauté internationale.

L'Afghanistan est Membre de l'OIT depuis 1934 et, pendant toutes ces années, mon pays s'est employé à établir et maintenir des objectifs de l'OIT consistant à créer des possibilités d'emploi, mais aussi les objectifs en matière de relations industrielles, de sécurité sociale, d'utilisation efficace de la main d'œuvre, de formation professionnelle, de développement des capacités de travail, etc.

Mais, au cours des dernières décennies secouées par la guerre et les catastrophes, nous n'avons pas été capables de maintenir ces normes. Nous avons également subi le contre-coup d'une fuite des cerveaux, perdant nombre de nos ressortissants les plus talentueux et les plus compétents. Nous avons aussi perdu une part importante de notre capacité physique. Pour restaurer tout cela, nous avons besoin de l'attention continue des communautés qui nous soutiennent.

L'objectif fondamental du gouvernement de l'Afghanistan est de créer des possibilités d'emplois pour tous dans tous les domaines, conformément aux préceptes de l'Islam et à la Déclaration de la Commission des droits de l'homme, sans aucune forme de discrimination, chacun ayant le droit de travailler et de choisir librement sa profession.

Dans quelques mois sera élu et mis en place un nouveau gouvernement en Afghanistan. Ce sera un événement historique majeur pour notre pays et également un fait d'importance pour la communauté internationale, car c'est uniquement par la mise en place d'un gouvernement élu et légitime que nous

nous libérerons en Afghanistan des frustrations liées au terrorisme et de facteurs aussi contrariants que l'exportation de pavot, le trafic de drogues et l'insécurité. Cet événement rendra à notre peuple l'espoir dans un avenir riche de promesses.

Avant de procéder à des élections libres et démocratiques, nous devons mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Cela permettra d'atténuer la pression exercée par toute partie opposée à une élection démocratique et légitime.

Avant les guerres civiles, les grands secteurs de notre économie étaient essentiellement l'agriculture et l'élevage, mais suite à ces guerres civiles, ces secteurs ont besoin d'être reconstruits, d'où la nécessité d'investissements, en particulier d'origine privée. Nous faciliterons l'investissement en Afghanistan pour promouvoir notre développement et fournir ainsi des possibilités d'emplois à notre peuple. La guerre a également eu pour effet dans notre pays de détruire les acquis économiques, ainsi que les fondements et les réseaux économiques, tant que publics que privés. Le gouvernement n'est pas en mesure d'assurer leur reconstruction par ses propres moyens.

Aux conférences de Tokyo et de Berlin, ainsi qu'à la récente conférence régionale d'ECHO, tenu à Kaboul, et à l'occasion d'autres voyages effectués par des représentants officiels afghans, nous nous sommes efforcés d'attirer des investisseurs étrangers pour y créer des industries et y promouvoir des entreprises. Mais comme vous le l'Afghanistan devait repartir à zéro. Nous avons encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre le stade de l'autosuffisance et de l'autonomie. Pour nous aider à atteindre cet objectif, nous espérons que la communauté internationale continuera de nous apporter une assistance humanitaire, technique et économique.

Nous reconnaissons que, quoique nous ayons fait dans ce pays depuis l'instauration du gouvernement provisoire, nous le devons au soutien de la communauté internationale. L'élaboration d'une nouvelle Constitution, l'instauration de la liberté d'expression, l'adoption des droits des femmes et des enfants, le développement de l'économie nationale et l'organisation d'élections libres et démocratiques sont autant de réalisations notables, mais elles demeurent insuffisantes. Il reste beaucoup à faire.

J'apprécie l'assistance de son Excellence le Directeur général et celle de tous les autres Membres qui nous aident à résoudre ces problèmes. Le peuple et le gouvernement afghan gardent l'espoir que cette coopération soit poursuivie et votre assistance renouvelée au moment où notre pays s'efforce de commencer une nouvelle vie sociale, politique, économique et culturelle.

Original arabe: M. ABDULHUSAIN (délégué des travailleurs, Bahreïn)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je voudrais féliciter le Président de la Conférence pour son élection, et j'aimerais lui souhaiter plein succès.

Je suis aussi très heureux de pouvoir vous transmettre les salutations des travailleurs de Bahreïn et du nouveau syndicat des travailleurs de Bahreïn qui a été fondé entre le 12 et le 14 janvier de cette année. Ainsi, le mouvement syndical de Bahreïn entre dans une nouvelle phase de son histoire. En effet, le rêve des travailleurs qui date de sept décennies, s'est réalisé. A présent, les travailleurs ont des syndicats indépendants et unifiés dans la Fédération, à la suite de l'adoption, par Sa Majesté le roi, de la loi sur les syndicats du 31 septembre 2002.

Permettez-moi aussi de féliciter le Directeur général de l'Organisation, M. Juan Somavia, pour son excellente préparation de cette Conférence et de ses rapports qui reflètent le désir d'améliorer les conditions de travail et des travailleurs face à la modernisation.

Je crois que ces rapports constituent une méthode de travail et des lignes directrices pour les travailleurs grâce aux informations très détaillées et approfondies qu'ils contiennent sur la réalité du travail et des travailleurs dans le monde. Le rapport dont le titre principal est S'organiser pour plus de justice sociale constitue un instrument très important. En effet, ce rapport jette aussi la lumière sur des aspects clés tels que les libertés syndicales et la négociation collective qui peuvent servir de base pour le développement de la démocratie. On ne peut pas parler de démocratie si les libertés syndicales et le droit d'organisation sont restreints et que la négociation collective entre les partenaires sociaux est au point mort. Le dialogue sert de base au développement, le renforce et lui permet d'être plus équilibré. En outre, il sert à régler les problèmes existants et potentiels, ce qui permettra de créer de bonnes conditions pour réduire la pauvreté et favoriser la création d'emplois décents.

Il y a des défis qui doivent être relevés. Actuellement, le monde se dirige vers de plus en plus de mondialisation, alors que la périphérie est confrontée à la marginalisation, ce qui aboutit à des crises économiques, à une augmentation de la dette intérieure et extérieure et à l'incapacité pour les différents pays de rembourser leurs dettes. Cela provoque aussi une augmentation du chômage et menace la stabilité sociale dans les pays du Sud.

Aujourd'hui, la mondialisation ne peut pas servir de modèle à cause de ses caractéristiques très dures. Les pouvoirs économiques monopolisent l'infrastructure de l'économie mondiale sans tenir compte des pays pauvres qui ont besoin de soutien et de gros projets leur permettant de sauver leur économie de manière compatible avec le monde dans lequel nous désirons vivre. Il s'agit de réaliser la justice sociale, combattre la pauvreté, la maladie et le chômage.

La mondialisation équitable a des exigences et des conditions. La dimension sociale en est un élément clé. Le rapport du Directeur général sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est très important, car il fixe une approche permettant de gérer cette crise et de corriger les déséquilibres actuels par le biais du travail décent, tout en trouvant des formulations de politiques nationales qui essaient de mettre un terme à cette mondialisation brutale. Ce rapport traite aussi de questions de croissance économique, d'investissements, d'emplois et de mobilisation des forces afin de pouvoir établir des partenariats qui puissent être en mesure d'atteindre le travail décent.

Une intensification de la mondialisation a créé plus de privatisations sans étudier les effets négatifs de celles-ci. Les travailleurs sont renvoyés sans garanties sociales et sans indemnités, et cette situation aboutira certainement à une augmentation du nombre de chômeurs et aura un effet négatif sur la stabilité sociale.

Nous avons lu avec attention le rapport du Directeur général sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* et je voudrais souligner ici que l'occupation est le terrorisme même. La paix juste et durable en Palestine et dans la région ne pourra pas régner, s'il n'est pas mis fin à l'occupation en Palestine et dans le Golan syrien, et si le peuple palestinien n'obtient pas le droit de décider de son avenir et d'établir son propre Etat indépendant avec pour capitale Al-Qods. Il est également très important de mettre fin à l'occupation américano-britannique de l'Iraq afin que les Iraquiens puissent établir leur propre Etat indépendant et leurs propres institutions et instaurer un gouvernement légal et souverain sur leur territoire.

Nous voudrions aussi affirmer les droit de tous les travailleurs dans les secteurs gouvernemental et privé, d'établir des syndicats dans mon pays, Bahreïn, conformément aux directives réformistes de Sa Majesté le Roi, et en accord avec la Charte nationale et la loi sur les syndicats. Nous respectons également les conventions internationales et nous espérons que, grâce au dialogue social, nous pourrons assurer le respect de tous les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail, notamment ceux relatifs à la liberté d'association et à la négociation collective, par la ratification des deux conventions nos 87 et 98.

D'autre part, je voudrais signaler les mesures prises dans le domaine des libertés syndicales et des droits syndicaux dans les pays du Conseil de coopération du Golfe. Je suis également sûr que celles-ci seront suivies par d'autres mesures visant à garantir les principes et droits fondamentaux au travail contenus dans la Déclaration de Philadelphie.

Pour conclure, je souhaite plein succès à la Conférence et réitère mes remerciements au Directeur général et au Président et à son équipe, ainsi qu'à tous ceux qui travaillent dans l'ombre dans tous les secteurs de l'Organisation en vue de faciliter notre travail.

Original anglais: M. TUGUSHI (délégué des travailleurs, Géorgie)

Les années qui ont suivi l'indépendance de la Géorgie ont été marquées par une chute brutale du niveau de vie, par l'effondrement du système des garanties sociales et par la croissance du chômage. Un grand nombre de citoyens géorgiens ont quitté le pays à cause de la guerre civile et de l'instabilité politique. La situation dans le pays s'est encore aggravée avec le retour de 300 000 réfugiés d'Abkhazie et de Samachablo ou Ossétie du Sud.

Du fait de la corruption très répandue, l'économie du pays est tombée dans une stagnation profonde. La falsification des élections parlementaires de 2003 par le gouvernement a été la goutte d'eau qui a provoqué la révolution dite «révolution des roses» qui a été suivie par la démission de l'ancien Président. Le nouveau gouvernement doit résoudre un grand nombre de problèmes extrêmement complexes. Dans un contexte général de chômage élevé et de grande pauvreté, le mouvement syndical géorgien a fait tout ce qui dépendait de lui pour encourager un dialogue social efficace. Il convient tout particulièrement de souligner l'appui apporté par l'OIT au dialogue social en Géorgie. Une collaboration couronnée de succès entre notre association des syndicats et le bureau de Moscou de l'OIT s'est établie pour des projets visant à nouer une coopération productive avec toutes les parties au dialogue

social. Dans ce cadre, l'assistance de l'OIT visant à renforcer le rôle syndical dans les stratégies de réduction de la pauvreté revêt une importance particulière. Nous apprécions grandement l'assistance fournie par l'OIT pour la rédaction du projet de nouveau Code du travail, assistance fournie à notre demande.

Notre association syndicale est affiliée à la CISL et nous participons aux projets qui visent à vulgariser le contenu de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Malgré toutes ces activités, le dialogue social n'est pas vraiment une priorité de la vie politique en Georgie. Dans le contexte de l'après-révolution en Géorgie, le gouvernement a tendance à affronter les problèmes sociaux sans consulter les partenaires sociaux.

L'année dernière, nous avons constaté des violations flagrantes des droits syndicaux de la part de l'ancien gouvernement. Il faut tout particulièrement attirer l'attention sur les événements qui se sont produits dans l'une des régions du pays peu de temps avant les élections parlementaires de 2003, lorsque le gouverneur de la région, après avoir intimidé et harcelé les dirigeants syndicaux locaux, a forcé les syndicats membres de notre association à devenir membres d'une organisation qui avait été établie par lui-même, l'Union des syndicats régionaux. C'est à nos yeux une intervention flagrante dans les activités syndicales qui viole les droits fondamentaux garantis par les conventions de l'OIT.

Depuis plusieurs années maintenant, les inspecteurs du travail géorgiens ne peuvent pénétrer dans les entreprises ou dans les organisations pour effectuer leur travail et surveiller l'application des lois sur les conditions de travail sans autorisation des tribunaux et, en dépit de plusieurs tentatives de la part de notre association pour convaincre l'exécutif et le législatif qu'une telle décision était illégale, cette règle demeure à ce jour en vigueur.

Nous espérons donc, maintenant qu'un nouveau gouvernement est en place et qu'il a déclaré que l'une de ses priorités était la promotion de la démocratie, que tous les obstacles à une coopération efficace pour la justice sociale seront supprimés, d'autant plus que notre association syndicale a ouvertement appuyé la «Révolution des roses» en exprimant très clairement sa position face à la corruption et aux fraudes électorales.

Dans le domaine social, des mesures ont été prises et font espérer des jours meilleurs. Il y a notamment des tendances à l'augmentation des pensions et de la rémunération des fonctionnaires. En outre, des mesures ont été prises pour lutter contre la corruption et la contrebande.

Outre les mesures positives prises par notre association, nous pensons qu'il faut appeler l'attention sur le fait qu'il y a des violations des droits des travailleurs qui sont commises par les autorités de plus en plus souvent. Les fonctionnaires, notamment, à tous les échelons, sans exception, sont priés par les fonctionnaires nouvellement nommés de quitter leurs fonctions de leur plein gré, ce qui est une violation flagrante des droits garantis par la législation nationale et internationale.

Nous considérons que ces actes sont des tentatives de la part du gouvernement pour esquiver ses responsabilités sociales et, dans certains cas, il s'agit même d'actes de violence sur le lieu de travail.

Les investissements étrangers en Géorgie s'accroissent, mais le nombre des cas de violation des droits syndicaux et des droits des travailleurs s'accroît lui aussi. Les dispositions de la législation géorgienne et des conventions internationales sont régulièrement violées par la compagnie étrangère qui s'occupe de construire les gazoducs/oléoducs sur le parcours Bakou/Fbilisi/Jeihan. Il y a des faits de discrimination en raison de la nationalité. Les travailleurs géorgiens sont beaucoup moins bien payés que les étrangers. La violation des droits syndicaux est aussi le fait des employeurs géorgiens, et les syndicats mènent un combat au quotidien. A cet égard, je voudrais exprimer l'espoir que la justice sociale et un partenariat social réel finiront par devenir la règle en Géorgie. Je vous remercie.

M. TARTAGLIA (délégué des travailleurs, Italie)

Au nom de la délégation des travailleurs italiens, j'adresse mes félicitations au Président pour son élection, et je voudrais féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour son deuxième mandat.

Je voudrais commencer mon intervention en rappelant un événement qui s'est tenu à Florence le mois dernier. Plus de 120 garçons et jeunes filles, provenant de tous les pays du monde, ont participé au Premier congrès mondial des enfants sur le travail infantile, organisé par la Marche globale contre le travail des enfants, l'ONG Mani Tese et les trois confédérations syndicales italiennes, CGIL, CISL et UIL.

Dans la déclaration finale que les enfants euxmêmes ont élaborée, on y trouve écrit: «Avant de commencer à discuter du travail infantile, nous devons mettre en évidence que les droits des enfants peuvent être reconnus seulement dans une situation de paix. La paix est le droit humain le plus fondamental: nous devons nous demander pourquoi tous n'auraient pas l'opportunité d'obtenir une chose si fondamentale; alors qu'en vivant dans la paix, chaque enfant a la possibilité de voir reconnus ses droits et aussi une possibilité plus forte d'améliorer le monde pour sa génération et les prochaines.»

Donc les enfants nous rappellent la priorité de l'engagement pour la paix, dans un monde où la guerre et le terrorisme vont se développer, au lieu d'être définitivement bannis de la face de la terre. La Constitution italienne «répudie la guerre comme instrument de résolution des controverses internationales», et nous, travailleuses et travailleurs italiens, sommes engagés, avec les organisations de travailleurs dans le monde entier, pour l'affirmation concrète de ce principe. C'est pourquoi un grand nombre des délégués travailleurs ont présenté une résolution sur la paix et la justice sociale, deux termes fortement liés.

A Florence, les jeunes ont posé des questions très simples aux représentants des institutions internationales qui étaient là: pourquoi on va dépenser beaucoup d'argent pour les armements et on investit très peu pour l'éducation, et ainsi libérer du travail les enfants et donner enfin du travail décent aux parents?

Le rapport de l'IPEC, *Investir dans chaque en-fant*, suggère comment un investissement annuel, pendant vingt ans, égal à un petit pourcentage de toute la dépense militaire mondiale, serait suffisant pour éliminer le travail infantile et donner à tous les enfants du monde leur juste droit à l'éducation. Donc, nous souhaitons que de ce rapport, de la Journée mondiale contre le travail des enfants, des efforts de l'OIT et de toutes les institutions internationales sortent des plans précis de conversion du

service de la dette et des dépenses militaires en investissements dans le futur des enfants.

De toutes les inégalités de l'actuelle mondialisation, celle du travail des enfants est sûrement la plus inadmissible. Mais ce n'est pas l'unique. L'OIT a donc bien fait de promouvoir la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, dont les conclusions sont largement partageables, et nous soutenons fortement un suivi de ce rapport.

Je voudrais souligner seulement quelques points sur l'engagement pour «une mondialisation juste». Il s'agit de déterminer une profonde modification dans l'action de plusieurs institutions internationales, avant tout la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, avec plus de démocratie et de transparence dans leurs processus de décision. Ces institutions ont presque toujours déterminé, dans les pays en développement et en transition, des politiques économiques qui ont sacrifié à la liberté des marchés, surtout à la liberté des marchés financiers, les investissements pour les services sociaux, la santé, l'éducation, l'habitation et les droits des travailleurses et travailleurs.

Nous soutenons l'action de l'OIT pour faire que toutes les normes fondamentales du travail et le concept du travail décent entrent comme une priorité dans toutes les décisions et les politiques que les autres institutions internationales vont faire envers les pays en développement, et entre ceux-ci et les pays développés. Ces derniers, de leur côté, doivent être responsables envers leurs populations et envers le monde entier d'appliquer les indications du Sommet mondial pour le développement durable et du Protocole de Kyoto pour la sauvegarde de l'environnement, et de destiner de manière réelle et ciblée 0,7 pour cent du PIB à la coopération avec les pays les plus pauvres.

Les instruments mis au point pour l'OCDE et la Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales doivent devenir des instruments ordinaires et reconnus de toutes parts en matière d'intervention économique des entreprises dans chaque pays, l'activité productive et économique devant être toujours fondée sur le respect des droits au travail, comme de tous droits humains.

C'est dans ce cadre qu'on peut mieux poursuivre les objectifs définis dans le rapport S'organiser pour plus de justice sociale. Dans ce domaine, nous pensons, encore une fois, que ce sont surtout les gouvernements qui doivent créer des conditions favorables pour la pleine explication du droit de la libre organisation syndicale et de la négociation collective, dans la conviction qu'il y a un lien positif entre ces droits, le travail décent, l'emploi et la croissance économique. Le rapport souligne la nécessité d'augmenter les efforts en direction des gouvernements des pays importants qui n'ont pas encore ratifié les conventions sur le droit d'organisation et sur le droit de négociation, efforts qui seront d'autant plus efficaces que tous les sujets internationaux dans les relations multilatérales et tous les gouvernements dans les relations bilatérales feront pression pour le réel respect de tous les droits des travailleurs et travailleuses dans ces pays.

De la même façon, comme le rapport le souligne aussi, il faut que les entreprises, qui semblent donner beaucoup d'attention à ce qu'on appelle la responsabilité sociale de l'entreprise, soient plus cohérentes. La prolifération d'initiatives unilatérales d'adoption de codes de conduite ou d'autres règles

de comportement par plusieurs entreprises semble répondre plus à une logique de marketing qu'à une réelle acceptation des droits sociaux et environnementaux. Il faut dire clairement qu'il n'y a pas de responsabilité sociale si l'entreprise refuse, en matière de codes comme en toutes matières, la négociation avec la libre et représentative organisation syndicale. La grand-route de la responsabilité sociale de l'entreprise est la négociation syndicale et l'application, partout dans le monde, des droits fondamentaux au travail et du travail décent. La responsabilité sociale doit être un élément supplémentaire, sur la base normative établie par l'OIT, pas une substitution des normes.

Il faut demander aussi à tous les gouvernements d'être toujours cohérents en matière de tripartisme. Les confédérations syndicales italiennes ont dû rappeler, en plusieurs occasions, le gouvernement italien qui semble souvent oublier la construction partagée avec les parties sociales de tous les projets et initiatives. Le tripartisme n'est pas le vêtement du dimanche, c'est une pratique quotidienne, ou ce n'est pas.

Nous espérons que, à travers la cohérence de ses mandants, l'OIT pourra vraiment jouer un rôle important pour contribuer à la paix, lutter contre les inégalités, construire une mondialisation juste et équitable, affirmer partout le droit des travailleuses et travailleurs et le travail décent.

Original anglais: M. WOJCIK (délégué des travailleurs, Pologne)

Au nom de la délégation des travailleurs polonais et en mon nom propre, je voudrais féliciter, Monsieur le Président ainsi que les Vice-présidents pour leur élection à la tête de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais également féliciter le Directeur général pour son rapport *Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT.* Comme les années précédentes, ce rapport est d'excellente qualité. Il fait référence de manière directe et concrète au rapport présenté par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

«Le travail n'est pas une marchandise.» Il y a soixante ans, la Conférence internationale du Travail a confirmé cette vérité fondamentale dans la Déclaration de Philadelphie. Cette vérité doit être rappelée à tous, à tout moment. Je pense qu'une partie importante des problèmes d'emploi et des problèmes économiques actuels est due au fait que cette idée n'est pas mise en œuvre comme il le faudrait, ou qu'elle ne l'est pas du tout.

Nous sommes très satisfaits de l'évolution constatée en matière de ratification des huit conventions fondamentales. D'après le rapport global 2004 en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2004, les résultats semblent être très encourageants. Le nombre de ratifications a augmenté de manière significative depuis l'adoption de la Déclaration.

En 1998, 69 pour cent des membres de l'OIT avaient ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; cinq ans plus tard, 80 pour cent d'entre eux l'avaient ratifiée. Pour ces deux années de référence, les chiffres relatifs aux autres conventions fondamentales sont les suivants: 79 et 87 pour cent pour la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; 85 et 92 pour cent pour la convention (n° 29) sur le

travail forcé, 1930; 76 et 91 pour cent pour la convention(n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; 39 et 71 pour cent pour la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; 0 et 83 pour cent pour la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; 77 et 91 pour cent pour la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951 et 75 et 90 pour cent pour la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Si l'on calcule le taux de ratification des mêmes conventions en tenant compte du pourcentage de la population des différents Etats Membres de l'OIT, on obtient un résultat complètement différent et peu enthousiasmant. Aujourd'hui, quelque 54 pour cent de la population mondiale ne peuvent pas jouir de la liberté syndicale; 51 pour cent ne jouissent pas de la liberté de négociation collective. Pour environ un tiers de la population mondiale, il n'existe toujours pas de protection juridique contre le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination au travail. Voilà la situation réelle des conditions de travail dans le monde. A cet égard, je suis convaincu que la libéralisation du commerce ne peut pas entraîner une prospérité accrue, une économie équitable et une répartition juste des biens dans le monde. Sans mondialisation des normes fondamentales du travail, sans mondialisation de la solidarité, l'émergence d'une mondialisation juste restera un vœu pieux.

Ces dernières années, le non-paiement des salaires et des traitements est devenu un véritable problème en Pologne. Souvent, les employés n'ont pas touché leurs salaires, et on a constaté des retards importants dans le versement des salaires.

Même si la Pologne a ratifié la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, de plus en plus de cas de non-respect de ses dispositions ont été relevés. En 2003, l'Inspection publique du travail a constaté que, dans le district de Katowice, 38 pour cent des entreprises inspectées, ne versaient pas les salaires comme elles le devaient, et 32 pour cent des salaires des entreprises n'étaient pas versées dans les délais. A la même période, dans le district de Lubuskie, l'Inspection du travail a adopté 313 décrets concernant le non-paiement des salaires de 6 149 salariés.

Ces pratiques inacceptables sont très répandues dans tout le pays et pire encore, on constate parfois une absence de réelles sanctions. Comme l'a signalé le délégué travailleur polonais à la Commission de l'application des normes de cette Conférence internationale du Travail, il est tout à fait courant que le traitement des plaintes déposées par les travailleurs pour non-versement des salaires prenne deux années; pendant ce temps, les travailleurs sont généralement sans travail et n'ont pas de rémunération. Il ne s'agit là que d'un exemple.

Je regrette beaucoup que, dans le discours qu'ils ont prononcé à cette session de la Conférence internationale du Travail, mes compatriotes du gouvernement et des employeurs n'aient rien dit des normes du travail. Cela a une importance particulière, car ils ont souligné qu'une bonne gouvernance et une souplesse des relations professionnelles étaient indispensables.

Je voudrais à cet égard dire que je suis convaincu que la bonne gouvernance ne saurait exister si l'on ne respecte pas les normes du travail; et la flexibilité des relations professionnelles est tout à fait contraire aux normes du travail. Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

En mon nom personnel et au nom de la Confédération générale des syndicats des travailleurs soudanais, je voudrais ici féliciter Monsieur le Président pour la confiance que lui a accordée la Conférence afin de diriger nos délibérations et d'arriver à des décisions qui répondent aux aspirations des partenaires sociaux qui constituent notre Organisation.

L'OIT adopte tout ce qui est susceptible de réaliser les aspirations des partenaires sociaux à savoir un travail décent, une vie digne pour tous. Malgré les réalisations positives dans le cadre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les influences négatives des programmes économiques, qui dominent le monde aujourd'hui menacent tous ces acquis. En effet, les institutions économiques internationales, les sociétés multinationales et les centres de prise de décisions internationales qui dominent le monde d'aujourd'hui suivent des politiques qui ne font qu'augmenter la pauvreté, la faim et la maladie, et notamment dans les pays du tiers monde. Aujourd'hui, alors que les riches s'enrichissent davantage, nous constatons que le nombre des pauvres s'accroît également à cause de la régression des normes du travail qui sont appliquées, des programmes de réajustements structurels et de la baisse des flux monétaires qui sont imposés aux différents pays, sans oublier également les intérêts exorbitants qui sont appliqués à des dettes dont n'ont même pas bénéficié ces peuples. Si des mesures urgentes pour l'instauration d'une justice économique et sociale ne sont pas prises, sinon nous sommes tous menacés car la pauvreté, où qu'elle soit, menace la prospérité où qu'elle se trouve.

La Confédération générale des syndicats des travailleurs soudanais considère favorablement le choix du thème des travailleurs migrants devant être discuté lors de cette conférence. En effet, le monde d'aujourd'hui est devenu un village universel à cause du progrès des transports et des communications. Nous savons également que les accords commerciaux internationaux feront disparaître les frontières et augmenter la mobilité des travailleurs. Nous espérons que nous arriverons à des recommandations constructives qui préservent les droits fondamentaux et la dignité des travailleurs.

Au Soudan, et grâce à Dieu, nous connaissons un dialogue tripartite fructueux, qui nous a permis, depuis la dernière Conférence, de réaliser beaucoup d'acquis pour les travailleurs. Dans le domaine législatif, à titre d'exemple, le gouvernement et la Fédération des employeurs soudanais se sont mis d'accord pour amender le Code du travail. Nous avons également amendé les deux lois relatives aux pensions et à l'assurance sociale, aux fins d'accorder des avantages supplémentaires à ceux qui arrivent à l'âge légal de la retraite après une période ininterrompue de travail. Les travailleurs au Soudan et depuis avril de cette année ont obtenu une augmentation du salaire minimum d'un taux de 66 pour cent, laquelle représente la plus importante augmentation de salaire dans l'histoire du Soudan.

Sur le plan syndical, Khartoum a abrité la huitième Conférence de l'Organisation de l'unité des syndicats africains. Il s'agit là du plus grand rassemblement africain de travailleurs qui s'est tenu au mois de janvier dernier. Y ont assisté le Directeur général adjoint de l'Organisation et le Directeur du bureau des activités pour les travailleurs au BIT et un certain nombre de ses collaborateurs ainsi que le président du groupe des travailleurs. Lors de la séance inaugurale, nous avons bénéficié de la présence de trois chefs d'Etat africains et d'un certain nombre de ministres du Travail et des Affaires sociales. Khartoum a également vu la naissance de la Fédération des travailleurs de l'Afrique de l'Est (TUFEA) qui regroupe 13 fédérations nationales de l'Afrique de l'Est et qui œuvrent tous pour asseoir la paix et la solidarité dans cette zone stratégique du monde.

Le Soudan a signé dernièrement un accord de paix. C'est ainsi qu'il a été mis fin à la plus longue guerre civile que connaît le continent, guerre qui a commencé avant même l'indépendance du Soudan en 1956. La signature de cet accord à Naivaska au Kenya, a eu lieu sous le parrainage direct du gouvernement du Kenya et des pays et partenaires de l'IGAD. La Confédération générale des syndicats de travailleurs du Soudan, a joué un rôle dans ces négociations. Celles-ci ont été entamées, il y a plus de dix ans, et ont débouché après des contacts directs et des négociations qui ont duré neuf mois sur la signature d'un accord de paix. Nous réaffirmons que la paix aura un effet positif sur le développement économique, social et politique. Nous appelons la communauté internationale à nous aider à construire ce que la guerre a détruit et à renforcer les capacités des cadres syndicaux dans cette région.

Il ne faut pas oublier les autres peuples qui souffrent de la guerre. En effet, les travailleurs et le peuple palestinien souffrent régulièrement des assassinats, des destructions de foyers, du saccage des terres et des déracinements des arbres dans le cadre d'une politique de sanctions collectives et d'un terrorisme d'Etat organisé. Sans oublier également la construction du mur de séparation qui est en soi un acte de racisme. Il faudrait que la communauté internationale et que l'Organisation mettent fin à cette catastrophe inhumaine. Nous ne devons pas non plus oublier le peuple et les travailleurs iraquiens qui subissent l'assassinat tous les jours et des formes de torture qui provoquent des sueurs froides chez tout être libre. Il ne faudrait pas non plus oublier le Golan syrien et également les fermes libanaises de Shebaa. La Syrie est victime d'un chantage sans précédent, sous la forme de la loi sur les sanctions à l'encontre de la Syrie, adoptée dernièrement par le Congrès américain alors que la Syrie continue à souffrir de l'injustice et de l'occupation.

Nous pensons également à Cuba et à l'Afghanistan.

En conclusion, le monde d'aujourd'hui a besoin d'une révision des normes de justice qui prédominent aujourd'hui, car l'injustice qui prévaut actuellement dans différentes régions, est à l'origine des catastrophes dont souffre le monde. Si nous ne réagissons pas très vite, je crains que nous ne puissions arrêter une catastrophe prochaine judiciaire.

Original espagnol: M. FLORES FLORES (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie, des métaux, de la chimie, du pétrole et des industries similaires)

Représentants de la communauté internationale, M. Juan Somavia, Directeur général du BIT en tant que secrétaire général du syndicat mexicain des électriciens et de l'Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie, de métaux, de la chimie, du pétrole et des industries similaires appar-

tenant à la Fédération syndicale mondiale, je vous salue fraternellement.

Il est habituel, dans les réunions tripartites telles que celle-ci, et maintenant au sein du gouvernement mexicain, de déclarer de façon péremptoire que le travail n'est pas une marchandise. Cette déclaration circule dans les réunions qui présupposent et promeuvent le développement économique. On dit même, que les gouvernements actuels, plongés dans la mondialisation, promeuvent le développement des personnes.

Pourtant la réalité du travail nous montre à chaque instant que les patrons, les gouvernements et les politiques économiques appliquées par tous les deux aboutissent au résultat inverse de ce qu'ils préconisent. Ainsi, la productivité est toujours mesurée d'après le travail et la production, jamais en fonction de l'engagement du propriétaire ou de l'administrateur de l'entreprise, jamais en fonction de la nature des investissements ni de l'obligation d'innover ou de procéder à un changement de cap. Les ajustements et le rendement sont liés au coût de la main-d'œuvre et à celui des conventions collectives. Et s'il faut augmenter la productivité, on procède à des licenciements. Donc, le travail est bien une marchandise.

Depuis peu, les départs à la retraite sont considérés à la lumière des dépenses et des coûts. Il est dit qu'ils freinent la croissance économique, voire sont responsables des mauvais résultats ou des institutions, même publiques.

On a déjà imaginé de nouveaux moyens d'utiliser le montant des retraites comme épargne interne. Prenons par exemple le cas du Chili où l'on confie à de nouvelles entreprises financières les contributions des travailleurs pour qu'elles soient investies dans des fonds de pension qui servent à financer les futurs départs à la retraite. Donc, le travail est bien une marchandise, c'est un revenu qu'il faut faire travailler. Les gouvernements proposent de modifier la législation pour augmenter la contribution des travailleurs, augmenter l'âge du départ à la retraite et adopter des mécanismes de financement qui rendent les travailleurs davantage responsables de leur retraite.

Depuis une vingtaine d'années, les privatisations à grande échelle sont considérées comme des moyens efficaces pour soulager les budgets nationaux, accroître la compétitivité du marché national et, bien entendu, modifier des conventions collectives considérées comme dépassées et rigides mais surtout jugées par le gouvernement comme des sources de gaspillage ruineuses.

Donc, le travail est bien une marchandise. Les conditions de vie de nos populations sont telles que la société est polarisée. Dans le système actuel, en effet, les riches sont de moins en moins nombreux mais toujours plus riches alors que le nombre des pauvres augmente et qu'ils sont de plus en plus miséreux. Cette situation pousse de nombreux travailleurs ruraux et citadins à émigrer vers des pays riches ou à travailler dans la rue. Dans les deux cas, les gouvernements actuels, avec un cynisme incroyable, les incluent dans le PIB, soit en comptabilisant les envois de fonds des émigrés à leurs familles, soit parce que chacun résolvant ses propres problèmes, les envois des fonds et le travail informel se convertissent en travail décent mais surtout en chiffres comptables. Donc, le travail est bien une marchandise.

Nous nous opposons de façon claire, sans équivoque et résolue à cette vision du monde du travail. Nous nous opposons et résistons aux privatisations, car elles soumettent le peuple et la souveraineté nationale aux décisions des entreprises transnationales, où l'appât du gain contrôle le développement des nouvelles entités des services publics.

Dans les pays d'Amérique latine nous, travailleurs, sommes contre la gestion spéculative des fonds d'épargne et de pension, où ce qui est le moins important est précisément la qualité de vie des pensionnés et des retraités.

En Argentine, au Chili et même sur le territoire américain, il est très clairement démontré que la privatisation de l'énergie électrique augmente le coût de l'électricité, réduit la capacité de réponse à la demande et le contrôle du gouvernement sur l'énergie, et diminue la qualité du service.

Naturellement, on a modifié les conditions de travail et les conventions collectives. Des travailleurs ont été renvoyés et les salaires réduits au minimum. C'est pour cela que la résistance sociale des travailleurs augmente dans nos pays. Nous demandons et insistons pour qu'il soit mis un terme au modèle économique existant et que des changements y soient apportés.

La mondialisation par la voie néolibérale conduit à la misère, à l'exclusion sociale et à la soumission des souverainetés nationales aux intérêts mercantiles des corporations multinationales.

Voici notre message à la Conférence. Seul le travail, l'enseignement public, la justice sociale dans la santé, la souveraineté de nos peuples, la consolidation des marchés internes plutôt que leur ouverture sans limite, la hausse des salaires et la limitation de spéculations du capital permettront de parvenir à une croissance indépendante et an développement social des personnes. Ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra au travail décent.

Le progrès continu doit reposer sur la liberté d'expression et d'association, sans obstacle d'aucune sorte. L'inégalité sociale conduit à la pauvreté dans le monde. Nous lutterons contre cette pauvreté jusqu'à ce qu'elle soit éradiquée.

C'est notre objectif en tant que syndicalistes, et notre revendication en tant que travailleurs. Jamais plus de politique d'exclusion, et jamais plus de développement sans nous. Un autre modèle politique est possible. Une autre économie peut renaître, où en effet les personnes seront au centre et l'axe même du développement.

Distribuons la richesse économique, socialisons le pouvoir pour atteindre le développement social des personnes. Il faut faire en sorte que le droit de la justice du travail règne dans le monde.

Rien de plus, mais rien de moins non plus.

Vive la lutte des classes et vive les travailleurs du monde!

Original anglais: M. SUKHBAATAR (délégué des travailleurs, Mongolie)

Je voudrais, tout d'abord, féliciter au nom des travailleurs de Mongolie le Président et les Viceprésidents pour leur élection à la présidence et à la vice-présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Permettez-moi aussi de dire combien nous apprécions le rapport du Directeur général sur l'*Exécution du programme de l'OIT en 2002-03* et son évaluation des progrès faits et les défis auxquels

est confrontée l'OIT dans la promotion de l'Agenda pour le travail décent.

Je souhaiterais aussi saluer l'excellent rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui contient toute une série de propositions concrètes. Les recommandations de nature politique faites par la Commission mondiale pour promouvoir une mondialisation juste sont tout à fait positives et réalistes. Je soutiens tout à fait l'idée de faire du travail décent un objectif mondial. Le rapport demande que l'OIT soit plus présente au niveau mondial conformément à son mandat constitutionnel, afin d'examiner et de considérer toutes les politiques et mesures internationales et financières. Au niveau national cela implique que l'OIT doit redoubler d'efforts pour promouvoir comme objectif le travail décent et ses objectifs stratégiques.

Les mandants tripartites de Mongolie ont élaboré un plan national d'action pour le travail décent qui s'inscrit dans le droit fil des objectifs stratégiques de l'OIT.

La Commission mondiale souligne dans son rapport l'importance du tripartisme et le rôle qu'il peut jouer pour faire du travail décent un objectif mondial. Nous souscrivons sans réserves à ce que dit le rapport, à savoir que la longévité de l'OIT (85 ans) est la preuve de la capacité du tripartisme de refléter de façon continue l'évolution du monde du travail. Par conséquent, nous renforçons le soutien du tripartisme, tant au niveau international que national.

Il y a une décennie de cela, on a introduit le tripartisme en Mongolie, cela fonctionne bien. La Conférence nationale du tripartisme et du dialogue social en Mongolie, tenue l'année dernière en coopération avec l'OIT, a résumé le succès et les défis auxquels le tripartisme et le dialogue social sont confrontés dans notre pays. La conférence a pu appuyer un plan d'action pour renforcer encore plus ce mécanisme. Nous sommes heureux de pouvoir dire que l'OIT est vraiment engagée en Mongolie dans le suivi de la résolution sur le tripartisme et le dialogue social adoptée l'année dernière.

Nous soutenons aussi le rapport de la Commission mondiale qui souligne certaines des façons dont l'OIT essaie d'influer sur les politiques nationales, y compris par le biais des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Pour pouvoir vraiment contribuer à réduire la pauvreté, l'OIT doit avoir la possibilité et les moyens d'influencer les débats et les décisions macro-économiques qui détermineront les ressources dégagées au niveau national pour les politiques sociales et les politiques de réduction de la pauvreté.

Nous sommes heureux de voir que les travailleurs migrants figurent parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session de la Conférence. Concernant les migrations, la Mongolie est un pays d'origine et aussi un pays de destination des travailleurs migrants. Notre délégation soutient le concept d'un nouveau cadre multilatéral pour la migration, mais il faut d'abord maintenir et développer les concepts d'égalité de traitement et d'égalité des chances qui sont contenus dans les conventions existantes de l'OIT sur les migrations.

Le renforcement du système des normes internationales du travail est de plus en plus important à l'heure de la mondialisation. Nous estimons que tous les Etats n'ont ménagé aucun efforts pour assurer la ratification et la mise en œuvre des normes fondamentales du travail. Les partenaires sociaux examinent actuellement en Mongolie la ratification des conventions sur le travail forcé. En dépit de certaines divergences de vues entre les mandants, nous pensons que la Mongolie figurera bientôt sur la liste des pays qui ont ratifié toutes les normes fondamentales du travail.

Récemment, en Mongolie, pays en transition, la majorité des nouveaux emplois et des possibilités de revenu sont apparus dans l'économie informelle. Nous sommes ravis de pouvoir dire que le projet de l'OIT sur l'initiative de l'économie informelle vise à renforcer la voix et la représentativité des travailleurs dans l'économie informelle en assurant la liberté d'association et le droit de négociation collective.

Pour conclure, nous voudrions remercier l'OIT et son Bureau des activités pour les travailleurs pour toute l'aide apportée aux syndicats de Mongolie.

Je souhaite plein succès à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 13 heures.)

Quinzième séance

Lundi 14 juin 2004, 15 heures Présidence de M. Wade et de M. Attigbe

RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

Nous poursuivons cet après-midi notre examen des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original espagnol: M. CELI VEGAS (représentant, Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine)

C'est un grand honneur pour moi que m'adresser à cette auguste assemblée et de féliciter, au nom du Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine, M. Milton Ray Guevara, qui préside cette Conférence. Le rapport global du Directeur général S'organiser pour plus de justice sociale reconnaît les efforts déployés par l'OIT pour favoriser la liberté d'association et le droit de négociation collective. La plupart des peuples des pays en développement ne jouissent pas nécessairement de ces libertés et la situation a tendance à s'aggraver. En plus des problèmes structurels de la planète, liés à la distribution injuste des richesses, il faut ajouter les effets de la mondialisation économique. Les travailleurs ont droit au chômage massif et à l'instabilité. Les entreprises, elles, doivent faire face à la délocalisation croissante et aux fusions permanentes des actifs dans tous les secteurs. Les gouvernements sont confrontés au manque d'efficacité en matière de mise en place d'un cadre juridique régulateur et redistributif.

La mondialisation économique a créé aussi une mondialisation politique. Les dirigeants des pays en développement contestent les décisions des pays industrialisés en ce qui concerne l'avenir. Le multilatéralisme est l'un des principaux mécanismes qui devrait être renforcé et étendu à divers secteurs. Il faut souligner que la communauté internationale tient de plus en plus compte de la société civile. Plusieurs sessions parallèles et plusieurs propositions concrètes l'ont bien montré, comme le Sommet mondial pour le développement durable, de l'ONU, la Conférence internationale sur le financement du développement de la CNUCED à Monterrey, les Conférences de l'OMC de Doha, de Cancún, et les sommets Europe-Amérique latine et Caraïbes, à Rio, à Madrid et à Guadalajara.

Le rapport du Directeur général analyse les accords-cadres de négociation collective qui ont été conclus ces vingt dernières années entre les entreprises transnationales et les syndicats. Il faut relever notamment l'accord de 2001 entre Chiquita Brands International Inc., l'UITA et le Comité latinoaméricain de coordination des syndicats de bananes, le COLSIBA. Cet accord prévoit que les fournisseurs doivent prouver qu'ils ont respecté la législation nationale, et les droits fondamentaux des travailleurs, notamment la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Nous pensons que le dialogue entre les entreprises et les syndicats a permis d'appliquer les normes que, depuis la création en 1919, l'OIT élabore pour harmoniser le marché du travail. Nous estimons que les programmes de coopération technique menés par l'OIT dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par les gouvernements - parce qu'il n'y a pas de disposition législative ou parce que les institutions sont fragiles – sont un instrument essentiel pour faire valoir des normes minima qui respectent la dignité du travailleur.

Nous sommes conscients que ces progrès sont très importants. Cependant, en Amérique latine, la récession économique et la fragilité des structures politiques ont provoqué le développement de l'économie informelle. Les travailleurs et les entreprises augmentent dans ce secteur puisque les mécanismes de réglementation de l'Etat sont inexis-Cette situation crée des conditions d'exploitation des secteurs les plus vulnérables de la population. Le manque de ressources pousse en outre les gouvernements à centraliser leur politique sur les grandes agglomérations laissant les zones urbaines marginales à la merci des ténors de l'économie de marché, aux spéculateurs et aux réseaux mafieux. Ainsi, on refuse le droit à l'alimentation, à l'éducation et au travail à de nombreuses populations d'Amérique latine. La société civile organisée peut jouer un rôle important pour couvrir l'espace que les gouvernements ont oublié. La démocratie qui existe dans la plupart des pays, et la tendance croissante à la conclusion d'accords d'association économique entre les pays européens et les pays d'Amérique latine sont un cadre de base.

Les ONG qui mènent des projets dans des zones reculées peuvent, grâce à leur expérience et à leurs contacts, jouer un rôle dans le développement local et régional de l'Amérique latine.

Il est donc nécessaire de développer ces programmes et ces projets avec la participation des entreprises, des gouvernements et des organisations internationales.

Original anglais: M. KARA (délégué des travailleurs, Israël)

Je souhaite féliciter le Président et les Viceprésidents pour leur élection à la tête de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail et je voudrais féliciter le Directeur général et le personnel du BIT pour le rapport qui a été soumis à la Conférence.

Comme les autres, j'aimerais me concentrer sur le rôle de l'OIT, dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et je voudrais saluer le rapport, soumis à la Conférence par le Directeur général, rapport qui aborde l'une des questions les plus difficiles, c'est-à-dire comment les mandants tripartites de l'OIT peuvent faire en sorte que chacun, dans le monde, tire profit des bienfaits de la mondialisation. Nous pensons que l'OIT est capable de relever le défi et d'être en première ligne dans la lutte en faveur d'une mondialisation juste.

Nous avons devant nous des propositions qui sont particulièrement significatives. Ces propositions méritent tout notre soutien et nous respectons la politique de la CISL à cet égard. Il est clair pour nous que le tripartisme et le dialogue social peuvent être des outils efficaces pour parvenir à une mondialisation juste.

Mon organisation, la Histadrout, la Fédération générale du travail d'Israël, appuie fortement les initiatives de l'OIT concernant le travail décent et les stratégies de réduction de la pauvreté. Nous sommes également heureux que la commission donne à l'OIT un rôle essentiel dans la mise en œuvre du mandat, qui lui est assigné, d'influer sur les politiques nationales et internationales en assurant la promotion de la justice sociale et de la réduction de la pauvreté.

Nous souhaiterions maintenant évoquer certains des points soulevés par le Directeur général, car nous voyons que l'OIT en fait davantage pour faire appliquer les droits fondamentaux des travailleurs, la liberté d'association et le droit de négociation collective, mais beaucoup de restrictions subsistent dans bien des pays.

Nous voulons appuyer le Directeur général et l'encourager à prendre des mesures partout dans le monde pour protéger les droits des travailleurs et à s'employer davantage pour que soient appliquées les conventions fondamentales de l'OIT qui ont été signées. Nous pensons que des programmes doivent être mis au point pour guider les mandants à cet égard. Par conséquent, nous souhaitons que toutes ces décisions se traduisent par des mesures concrètes.

La question des droits des travailleurs migrants est à l'ordre du jour de la Histadrout, la Fédération générale du travail d'Israël que j'ai l'honneur de représenter. Nous avons entamé un débat sur un nouveau règlement visant à garantir les droits des travailleurs migrants, et cela dans le prolongement du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui porte sur la liberté d'association.

Dans mon pays, les travailleurs migrants représentent 10 pour cent de la population active. Ils sont employés dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et du travail domestique. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour les protéger, mais nous avons besoin du soutien de l'OIT pour en faire davantage en vue de défendre leurs droits.

En tant que représentants des travailleurs d'Israël, nous sommes préoccupés par la violence dans notre région qui affecte les deux parties, israélienne et palestinienne. Nous sommes pour un retour immédiat au dialogue pour la paix, car c'est la seule fa-

çon de garantir des emplois et d'assurer la reprise économique et la croissance.

La Histadrout était, et demeure, à la recherche de manières d'établir un dialogue constructif avec les travailleurs palestiniens pour favoriser la coopération et le progrès. Il est important de remarquer, à ce sujet, le rôle fondamental des activités de coopération technique de l'OIT. Nous espérons qu'à la prochaine Conférence tous ces vœux auront trouvé une expression concrète et que la paix sera une réalité.

Original portugais: M. MUSSANHANE (délégué des employeurs, Mozambique)

Au nom de la Confédération des associations économiques du Mozambique, je salue tous les participants à cette session. Je félicite le Président de son élection et le Directeur général du BIT pour son rapport sur la dimension sociale de la mondialisation, et je le félicite également pour la défense du travail décent et de la justice sociale que cela représente.

La législation du travail de notre pays doit être adaptée aux besoins de l'économie de marché que nous connaissons aujourd'hui. Nous souhaitons que la loi, qui est actuellement en cours de révision, respecte les intérêts des partenaires sociaux, et pensons qu'il faut respecter les principes suivants: la liberté d'initiative, le rôle déterminant du secteur privé dans le développement d'une économie moderne, l'augmentation constante de la productivité, la qualité de la production et des services, la compétitivité des entreprises, le travail décent, une rémunération équitable, des impôts qui stimulent la croissance des entreprises, la transmission de connaissances adaptées aux besoins des entreprises.

Pour concrétiser ces objectifs tout au long de l'élaboration du code de travail, nous pensons que le dialogue social est un bon instrument pour tenir compte des intérêts des partenaires sociaux et, dans cette perspective, je voudrais saluer les travaux accomplis par les partenaires sociaux au Mozambique, c'est-à-dire le gouvernement, les employeurs et les syndicats. Ce travail s'est fait en partenariat, de façon positive et encourageante.

Les petites et moyennes entreprises représentent la majorité des entreprises au Mozambique et, par conséquent, nous souhaiterions qu'on leur accorde une attention particulière et que l'on opte pour une législation qui leur confère certains avantages. Car, actuellement, les PME sont traitées comme si elles étaient beaucoup plus grandes, ce qui n'est pas sans poser de problèmes, comme on peut l'imaginer.

Nous pensons également qu'il faut aborder le secteur informel d'une manière différente de celle d'aborder les PME; ce serait une erreur que de les confondre, et cela introduit une certaine confusion sur le rôle véritable des PME dans l'économie nationale, avec pour résultat la quasi-destruction de celles-ci.

L'OIT peut jouer un rôle extrêmement valable pour trouver une solution au problème que nous soulevons ici. Nous pensons que l'OIT doit utiliser les relations privilégiées qu'elle a avec les différentes nations du monde pour transmettre les meilleures pratiques, notamment en matière de législation du travail et dans la façon d'aborder les PME que nous venons de citer, et la pratique actuelle qui fait que le dialogue et les solutions trouvées reposent sur des bases linguistiques et culturelles devrait être abandonnée.

Je voudrais, au nom des travailleurs de la Colombie et de leurs centrales nationales, la CUT, la CTC et la CGTD, féliciter M. Ray Guevara de son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le Directeur général, dans ses rapports, nous invite à réfléchir sur les conditions de travail des travailleurs migrants, l'équité, l'intérêt du travail décent, et tout ceci dans le cadre de la dimension sociale et face aux inégalités et à la pauvreté dans le contexte de la mondialisation.

Dans cette enceinte internationale, unique, où les travailleurs ont les mêmes possibilités que les autres pour s'exprimer et dénoncer les violations dans le cadre de la politique sociale, des droits de l'homme et des droits syndicaux, il est important de vous parler de la réalité de la Colombie, animés que nous sommes par la recherche de solutions, dans le respect des normes fondamentales et par le biais des organes de contrôle de l'OIT, sans parler de la coopération technique.

En dépit du niveau très élevé de la pauvreté, du chômage, du sous-emploi, de l'exode des populations rurales vers les villes en raison des conflits armés, le gouvernement et le parlement édictent des lois dans le domaine du travail, de la fiscalité, de la sécurité sociale et de la justice, qui sont régressives car elles réduisent les revenus des travailleurs et mettent les pauvres et les riches sur un pied d'égalité en matière de contributions fiscales, aggravant ainsi la pauvreté qui atteint 58 pour cent d'une population de 44 millions d'habitants.

La tragédie du syndicalisme colombien, empreinte de violence, perdure. Le fait qu'il y ait moins d'assassinats de syndicalistes ne veut pas dire que les crimes aient cessé; il y a eu ces douze derniers mois 108 syndicalistes assassinés. Les violations des droits de l'homme prennent d'autres formes. Ainsi, les cas de harcèlement, de déplacement forcé, de menace, de détention massive, de violation de domicile ont augmenté, alors que l'impunité scandaleuse stagne à 98 pour cent. De ce fait, l'activité syndicale en Colombie est très risquée et elle continuera de l'être tant que l'impunité règnera.

Parallèlement, une politique se met en place et s'affine, que l'on peut qualifier d'Etat contre l'organisation syndicale, une pratique qui se reflète dans le peu d'intérêt réservé à l'administration des droits et des conflits qui touchent les travailleurs et les syndicats; la suppression du ministère du Travail et de la Sécurité sociale en est la preuve. La nonapplication de la convention sur l'inspection du travail va à l'encontre de la politique de dialogue social; les nouvelles formes d'embauche par le biais des coopératives et des entreprises empêchent la syndicalisation; les restrictions imposées à la négociation collective dans le secteur public et privé violent la convention n° 151; l'Etat impose arbitrairement des règlements aux conflits, comme dans le cas de l'Union syndicale ouvrière (USO). Nous constatons qu'en 2003 la négociation collective n'a concerné que 49 200 travailleurs alors que le secteur formel de l'économie compte 4 millions de travailleurs

La politique de modernisation de l'Etat a entraîné la suppression du syndicat de TELECOM et tout le secteur des télécommunications a réduit la couverture syndicale dans les domaines de la sécurité sociale, de la santé, du Service national d'apprentissage (SENA), entre autres domaines.

Les syndicats et les secteurs sociaux manquent de garanties pour se livrer à une protestation sociale et ce droit à la protestation sera encore plus limité avec la mise en place de la loi contre le terrorisme. Le 18 mai dernier, à Carthagène, et dans d'autres villes du pays, les manifestations de travailleurs protestant contre le traité de libre-échange que la Colombie négocie avec les Etats-Unis ont été dissoutes brutalement.

J'ajouterai, pour conclure, que les travailleurs du secteur pétrolier de Colombie, qui ont récemment mené une grève, demandent à l'OIT que leur affaire soit traitée selon les mêmes principes que pour le Costa Rica et le Venezuela.

Original anglais: M^{me} VALKONEN (déléguée des travailleurs, Finlande)

Le rapport de la Commission mondiale a une signification exceptionnelle. La mise en œuvre de ses recommandations exige une forte volonté politique ainsi qu'en engagement global. L'OIT a un rôle particulièrement important dans le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation. Elle devrait encourager de manière active la mise en place du forum de la politique de mondialisation.

Le rapport du Directeur général présente de façon pertinente les activités de l'OIT. Les structures de base de l'OIT sont en bonne santé, le mandat est à jour. Le processus décisionnel est démocratique et transparent. Comme un grand nombre d'orateurs l'ont déjà souligné, la force de l'OIT réside dans son tripartisme, qui lui donne son caractère unique. Le statut de l'OIT doit être encore renforcé et ses mandants – gouvernements, employeurs, syndicats – doivent se mobiliser davantage.

Le rapport de la Commission mondiale souligne que le tripartisme et le dialogue social sont essentiels pour la justice sociale. Il faut consolider le tripartisme au niveau mondial, mais pour cela, il faut d'abord veiller à son efficacité au niveau national et, à cet égard, beaucoup reste à faire.

La Conférence a aussi examiné le rapport global, en vertu du suivi, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, S'organiser pour plus de justice sociale.

Ce rapport note qu'en matière de droits syndicaux des progrès ont été réalisés, mais que des difficultés importantes subsistent. La liberté syndicale est continuellement bafouée dans beaucoup de régions du monde, comme nous venons de l'entendre.

Des syndicats libres et forts sont une condition indispensable à la mise en œuvre de la justice sociale. Il y a encore des pays où les travailleurs n'ont pas le droit de s'organiser. Ce droit, celui de conclure des conventions collectives, est pourtant un droit fondamental. Tous les Etats Membres de l'OIT devraient ratifier les conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (nº 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Le renforcement du système de normes internationales fait également l'objet du rapport du Directeur général. Il ressort de l'examen effectué par le Conseil d'administration que 71 conventions et 73 recommandations sont pleinement à jour. Ce dont nous avons besoin maintenant, ce sont des mesures visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT. A cet égard, il importe que la coopération technique soit aussi efficace que possible. La Finlande a une

solide tradition de coopération tripartite, sur laquelle, je tiens à le souligner, s'est construite la solidarité nationale. Les organisations syndicales, fortes et libres, ont joué un rôle de premier plan. En Finlande, le gouvernement a lancé un programme global de préparation en vue d'une stratégie nationale de la mondialisation. Les partenaires sociaux participent à ce processus; le dialogue des organisations d'employeurs et des syndicats sur l'avenir de leurs secteurs respectifs en fait partie et joue un rôle important. Il n'est pas possible d'aborder ici les résultats de ce processus qui, j'en suis convaincue, ne peut qu'améliorer en Finlande la coopération entre les partenaires sociaux et le tripartisme en général.

Original espagnol: M. MANCILLA GARCÍA (délégué des travailleurs, Guatemala)

Je souhaite féliciter, au nom des travailleurs du Guatemala, le Directeur général, Juan Somavia, du rapport qu'il a présenté, et je ne peux qu'espérer qu'il soit examiné de manière tripartite, comme l'a souhaité le Directeur général.

La question du travail décent et de la lutte contre la pauvreté doit être examinée de toute urgence: la grande majorité de la population du Guatemala se débat entre la pauvreté et la misère, occupe des emplois extrêmement précaires et perçoit des salaires qui ne leur permettent pas de satisfaire à leurs besoins minimaux, ces salaires ne correspondent pas au coût réel du panier de la ménagère. De ce fait, des milliers de garçons et de filles travaillent pour aider leur famille, ce qui les privent du droit de s'instruire, de se former, et de se préparer pour l'avenir, ce qui en fera des adultes qui ne pourront pas constituer une main-d'œuvre qualifiée dans ce monde globalisé.

La mondialisation est un phénomène synonyme de faim, de misère, de douleur et de mort pour des milliers de guatémaltèques et pour une proportion importante de l'humanité. La mondialisation, dans la pratique, n'a pas de visage humain. Elle a un visage de marché, de pauvreté et d'exclusion. Pour inverser cette situation, il faut des dispositifs d'organisation sociale et des mécanismes transparents de portée internationale. C'est pourquoi nous devons fournir un soutien efficace à l'OIT, qui est la seule institution de caractère tripartite, afin qu'elle puisse veiller à l'observation et à l'application des normes internationales du travail, dans l'intérêt de tous et non seulement dans celui d'une minorité.

Le droit de liberté syndicale et de négociation collective est un autre sujet fondamental pour les travailleurs et travailleuses guatémaltèques. Pourtant, bien que le Guatemala ait ratifié les conventions n°s 87 et 98 de l'OIT ainsi que d'autres conventions fondamentales, on continue d'assister au démantèlement du mouvement syndical, et on continue d'empêcher la création de nouveaux syndicats, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. En témoigne le fait qu'avant la signature des accords de paix le pourcentage d'affiliation syndicale à l'échelle nationale était de 5 pour cent, alors qu'à l'heure actuelle il oscille autour de 2,5 pour cent.

Les persécutions à l'égard des syndicats font qu'à l'heure actuelle 38 camarades sont emprisonnés, dont Rigoberto Dueñas Morales, qui est accusé d'un détournement de fonds, se chiffrant à plusieurs millions, du Fonds de sécurité sociale et qui – bien que nous ayons prouvé inlassablement son innocence, continue à être accusé d'escroquerie, de dissimulation et de fraude. Alors que ces délits ne sont pas

passibles de peine d'emprisonnement, il est privé de liberté depuis le 8 juin 2003.

Victoriano Zacarias a également été détenu le 25 février 2004 avec 30 autres chauffeurs de poids lourds. Ces camarades ont été détenus au motif qu'ils avaient appuyé le mouvement de résistance des travailleurs affiliés à l'Union des chauffeurs de poids lourds contre la mesure qu'a prise la municipalité de Guatemala pour limiter la circulation de poids lourds dans huit des rues principales du centre de la capitale. Cette mesure a contraint ces chauffeurs à rechercher d'autres itinéraires pour faire leur travail et à se déplacer de nuit, ce qui met en péril leur intégrité physique, leur sécurité, voire leur vie, compte tenu du taux élevé de violence dans le pays. Ils sont aussi victimes d'agressions incessantes. Or ces camarades ont été emprisonnés et accusés de terrorisme.

Le Guatemala traverse une étape cruciale: le gouvernement vient d'être élu et, du 17 au 20 mai, il a dû accueillir une mission de contacts directs de l'OIT et rendre des comptes à propos des actes antisyndicaux perpétrés depuis de longues années dans le pays. Ces violations de la liberté syndicale et de la négociation collective ont touché des milliers d'hommes et de femmes du secteur agricole, du secteur des maquillas et du secteur public, plus particulièrement dans le secteur municipal. Îls espèrent avec angoisse que leur cas sera tranché afin qu'ils puissent être réintégrés dans leur poste de travail, certains ayant été licenciés, il y a huit ans, pour le simple fait d'avoir appartenu à un syndicat ou d'en avoir créé un. Il y a aussi de nombreuses personnes qui attendent que l'assassinat de syndicalistes, membres de leurs familles, soit élucidé.

Nous sommes certains que le nouveau gouvernement respectera et fera respecter les conventions internationales sur la liberté syndicale, la négociation collective et les salaires minimums, ainsi que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, que le Guatemala a ratifiées, et qu'il donnera effet à la volonté qu'il a exprimée de résoudre les conflits existant en matière de travail.

Enfin, je voudrais rendre hommage à la mission de contacts directs de l'OIT en espérant que cette visite aura des résultats bénéfiques pour les travailleurs et travailleuses guatémaltèques.

Original anglais: M. LAWAL (Ministre du Travail, Nigéria)

La délégation du Nigéria aimerait féliciter le Président ainsi que tous les autres membres du bureau de la Conférence pour leur élection à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je souhaite également remercier le Directeur général du Bureau international du Travail pour son excellent rapport *Exécution du programme de l'OIT en 2002-03*.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'échanger des points de vues sur le rapport présenté par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Il est indéniable que le processus de mondialisation en cours a des effets positifs considérables. Néanmoins, il faut également constater que ces avantages pourraient paraître extrêmement abstraits pour des milliards de personnes vivant dans les pays en développement. Voilà pourquoi nous sommes heureux de constater que le rapport de la Commission mondiale a mis l'accent là où il fallait, sur la localisation, sur des règles plus équitables et sur une meilleure gouvernance dans le cadre de la mondialisation.

Au Nigéria, nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup à faire au niveau national pour résoudre les problèmes liés au développement. C'est dans ce contexte que le gouvernement a présenté et mis en place un projet économique connu sous l'acronyme NEEDS (National Economic Employment and Development Strategy). Il vise à relancer l'économie afin de parvenir à un taux de croissance du PIB de 7 pour cent et de créer quelque 7 millions de d'emplois d'ici à 2007. L'approche choisie par le Nigéria définit le travail décent comme un des principaux objectifs du pays, ce qui va dans le sens de ce que préconise le Directeur général de l'OIT pour qui le travail décent doit devenir un objectif de la communauté internationale.

J'aimerais également attirer votre attention sur le fait que, sans une mondialisation plus juste, les initiatives nationales allant dans ce sens risquent d'être vaines, même si elles sont parfaitement louables. Voilà pourquoi il est impératif de combler le déficit de démocratie au plan mondial. Les pays en développement devraient participer davantage aux processus décisionnel et normatif sur le plan international.

La délégation du Nigéria est d'accord avec la Commission mondiale: l'application des principes de la mondialisation doit se fonder sur un cadre éthique rigoureux et sur des valeurs partagées par tous.

Le rapport du Directeur général du BIT Exécution du programme de l'OIT en 2002-03 fournit des informations utiles sur les progrès réalisés pour mettre en œuvre les quatre objectifs de notre organisation. Je constate notamment que, dans ce rapport, le Directeur général a indiqué que le processus d'examen des normes de l'OIT pourrait révéler un besoin d'instruments nouveaux qui permettraient d'avoir un cadre plus rationnel établissant un lien entre les conventions et les recommandations existantes. Il s'agit là de cohérence des orientations, cohérence qui favorisera une plus grande efficacité des travaux de l'OIT et contribuera à donner une dimension normative au travail décent. L'Organisation célèbre son 85^e anniversaire; elle doit faire davantage; voilà pourquoi nous nous réjouissons à la perspective d'établir les bases de l'action future de l'OIT en mettant en place un cadre solide, propre à renforcer ses activités normatives. A cet égard, nous serions heureux que le Directeur général fasse d'autres propositions.

En conclusion, le Nigéria mesure le chemin parcouru par l'OIT pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés. Toutefois, il convient de noter qu'il existe encore de nombreux domaines qui ne relèvent pas de l'Organisation. C'est pourquoi je souhaite qu'à la Conférence et au sein des nombreuses commissions de l'Organisation, nos délibérations nous permettent d'avancer en vue de réaliser les quatre objectifs mis en évidence par le Directeur général dans ses remarques introductives.

Original anglais: M. SUNMONU (représentant, Organisation de l'unité syndicale africaine)

Au nom de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), j'aimerais féliciter le Président et le Directeur général pour leurs rapports excellents et d'une lecture très facile. Nous sommes heureux de noter que le Conseil d'administration coopère avec le Directeur général et le Bureau international du

Travail dans l'exécution des programmes de l'OIT et pour augmenter la visibilité de cette dernière au sein de la famille des Nations Unies.

L'OIT a été fort bien inspirée d'instituer la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation – dont l'excellent rapport nous a été présenté par M. Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, et M^{me} Halonen, Présidente de la Finlande – car c'est certainement l'une des meilleures contributions qu'elle ait faites au développement socio-économique des peuples et des pays. Nous sommes très reconnaissants aux deux éminents coprésidents et aux membres distingués de cette Commission mondiale pour l'excellent travail qu'ils ont effectué.

Le rapport de la Commission mondiale n'aurait pas pu porter un meilleur titre que *Une mondialisa*tion juste. Créer des opportunités pour tous, titre qui résume vraiment l'essentiel de sa teneur. L'Organisation de l'unité syndicale africaine et tous les travailleurs d'Afrique l'appuient pleinement et sont en faveur de sa mise en œuvre aux niveaux local, national, régional et international. Des commissions de parties prenantes et tripartites devraient être établies aux quatre niveaux susmentionnés pour s'assurer de l'application du rapport. A notre avis, ce rapport devrait servir de base à l'élaboration d'un nouveau paradigme de développement qui, en substance, serait axé sur les êtres humains et remplacerait le paradigme néolibéral actuel fondé sur le consensus de Washington. Ma suggestion s'inspire du fait que M. James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, a reconnu à la Conférence de Shanghai sur la pauvreté le mois dernier que le consensus de Washington qui met l'accent sur l'ouverture des marchés, la rigueur fiscale et la privatisation est mort depuis longtemps.

Notre organisation souscrit en soi à la suggestion que fait le Directeur général quant au rôle que doit jouer l'OIT dans la recherche d'une mondialisation juste. Pour que l'OIT joue un rôle de premier plan comme envisagé, le Conseil d'administration doit considérablement accroître le budget de notre unique organisation. Les trois partenaires de l'OIT devraient relever le défi d'une mondialisation plus juste créatrice de possibilités pour tous.

Je viens d'Afrique et je suis heureux que l'Union africaine des chefs d'Etat et de gouvernement ait appelé à un sommet extraordinaire à Ouagadougou au Burkina Faso les 8 et 9 septembre 2004 pour parler de la réduction de la pauvreté et de l'emploi en Afrique. Je suis heureux de vous informer que les travailleurs et employeurs africains vont participer au forum des partenaires sociaux qui aura lieu les 3 et 4 septembre 2004 à Ouagadougou et vont discuter sur le thème suivant: «Travail décent: une nouvelle stratégie de développement pour l'Afrique». Les conclusions du forum des partenaires sociaux seront soumises au sommet extraordinaire de l'Union africaine à titre de contributions.

Je profite de l'occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'OIT, à son bureau régional pour l'Afrique et aux bureaux des activités des employeurs et des travailleurs (ACTRAV et ACT/EMP) pour le soutien apporté afin que les travailleurs et les employeurs africains puissent effectivement participer au sommet extraordinaire de Ouagadougou.

Nous remercions également la Commission de l'Union africaine ainsi que le pays hôte, le Burkina Faso. L'Organisation de l'unité syndicale africaine

pense qu'il n'y a pas de meilleure manière de réduire la pauvreté ou de l'éliminer complètement que d'avoir des emplois décents et bien rémunérés. Elle collabore donc avec l'OIT pour mettre en place des syndicats africains efficaces et améliorer la participation des pays à la création d'emplois décents.

Je félicite le Bureau de l'excellent rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Des progrès ont été réalisés dans l'application du principe de la liberté d'association et la reconnaissance effective des droits à la négociation collective. Un grand nombre de travailleurs du secteur agricole des ZFE et de l'économie informelle se voient encore privés du droit d'établir des syndicats, de s'y affilier et de participer à des négociations collectives. Dans certains pays, les fonctionnaires n'ont pas le droit de créer des syndicats ni de s'y affilier. Donc, nous devrions travailler dur pour préserver les droits de ces travailleurs. Nous demandons que davantage d'ateliers et de séminaires soient organisés pour les dirigeants syndicaux et les travailleurs, afin qu'ils puissent lutter contre ces violations des conventions de l'OIT.

Pour ce qui est de la mise en valeur des ressources humaines et la formation, nous demandons à tous les délégués d'adopter la recommandation sur ce sujet.

Nous devrions tous nous employer à faire en sorte que cette recommandation soit rapidement ratifiée et mise en œuvre par les Etats Membres de l'OIT.

Je remercie le Directeur général pour son rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, qui brosse un tableau très sombre de l'incidence qu'a l'occupation israélienne sur la situation des travailleurs et du peuple palestinien, en particulier les femmes et les enfants. A son huitième congrès, tenu à Khartoum (Soudan) en janvier de cette année, l'OUSA a adopté à l'unanimité une résolution de soutien au peuple palestinien et aux travailleurs dans leur lutte contre l'occupant israélien. Les travailleurs et les syndicats africains soutiennent la création d'un Etat palestinien à côté d'Israël, avec Jérusalem comme capitale. Nous demandons à Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. L'OIT devrait renforcer ses programmes de coopération financière et technique en faveur des travailleurs et du peuple palestiniens.

Original anglais: M. ALEMAYEHU (délégué des travailleurs, Ethiopie)

Au nom de la Confédération des syndicats éthiopiens et en mon nom propre, je voudrais féliciter le Président et les deux Vice-présidents pour leur élection à cette auguste Conférence internationale du Travail. Mon appréciation va également au rapport du Président et du Conseil d'administration de l'OIT ainsi qu'au Directeur général.

Le rapport qui a été préparé par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé: *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous* aborde un sujet complexe de façon holistique. Par conséquent, j'aimerais l'appuyer, parce que le travail décent est la partie la plus importante de la conclusion pour parvenir à une mondialisation juste.

Le travail décent peut être obtenu dans des économies et des sociétés ouvertes si nous poursuivons des objectifs stratégiques comme les droits à l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social. Let travail décent est une approche de développement basée sur la réalité, sur le terrain et sur l'écoute. Les travailleurs ont besoin d'une protection sociale de base et d'un emploi, parce que la pauvreté et le chômage sont indissolubles. Cela requiert une politique de développement nationale saine qui place la croissance durable au cœur des objectifs nationaux.

La stabilité démocratique et la bonne gouvernance sont essentielles à la croissance économique et au développement social. Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont indispensables si l'on veut compter sur des politiques efficaces et, surtout, pour lutter contre la pauvreté. Le dialogue social et de fortes institutions tripartites permettent d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques économiques et sociales. Les partenaires sociaux doivent pouvoir dialoguer, ceci étant essentiel pour créer des opportunités d'emploi productif, élargir la protection sociale et se concentrer sur la réduction de la pauvreté. Les travailleurs ont besoin de programmes d'éducation et de formation complets pour être productifs et leur permettre de contribuer au développement de leur pays.

Les organisations d'employeurs et les gouvernements doivent répondre rapidement aux besoins évolutifs des travailleurs, ce qui implique un dialogue social efficace au niveau national. Le défi c'est de créer un environnement basé sur des principes démocratiques qui encouragent et garantissent le respect des droits de l'homme, y compris les libertés fondamentales et le droit au travail.

Les normes internationales du travail doivent être respectées et incorporées dans les législations nationales relatives au travail.

A cet égard, la Confédération des syndicats éthiopiens a fait des efforts importants pour que soit amendée la législation éthiopienne du travail. Les partenaires sociaux et l'OIT ont joué à cet égard un rôle important. Cependant, malgré la promulgation du nouveau Code du travail, fin 2003, nous avons constaté qu'il contient un certain nombre de dispositions qui ne sont pas compatibles avec l'intérêt des travailleurs. Par conséquent, nous avons demandé au gouvernement de le réviser.

Un autre point très important que j'aimerais aborder est celui du VIH/SIDA. Pour nous c'est une priorité parce que nos membres meurent en raison de cette pandémie. Pour la circonscrire, la confédération mène un nombre important d'interventions sur le lieu de travail, comme des activités de sensibilisation des programmes de soins et de soutien. Mais le problème est d'une telle ampleur que nous avons besoin d'une aide accrue de l'OIT afin de pouvoir mener d'autres actions et protéger les travailleurs.

En conclusion, je voudrais souligner que l'OIT doit renforcer son soutien aux pays africains, en particulier dans la lutte pour éliminer la pauvreté et le chômage, pour renforcer le dialogue social, et renforcer les capacités. Notre confédération a déjà posé les bases de coopération avec le bureau sous-régional de l'OIT basé à Addis-Abeba, et je voudrais remercier ce bureau pour tout son soutien.

Original espagnol: M. CORRIES (représentant, Confédération syndicale mondiale de l'enseignement)

Je voudrais avant tout féliciter M. Ray Guevara, au nom de la Confédération syndicale mondiale de l'enseignement, affiliée à la Confédération mondiale du travail, pour son élection à la présidence de cette assemblée.

La CSME se félicite du fait que le Directeur général a décidé de consacrer son rapport au travail décent.

Dans les rapports établis en 1966 et 1997 par la CSME à l'intention de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, sur le statut du personnel enseignant, nous avions déjà, comme nous l'avons déjà fait en 2001, souligné dégradation généralisée des conditions de travail des dernières décennies.

Cette dégradation doit être examinée dans le contexte d'un dialogue social fragile, ainsi que l'indique le dernier rapport de la commission, ce qui ne fait qu'aggraver la situation car, de fait, le dialogue social entre tous les partenaires intéressés est une force dynamique qui favorise le changement et le progrès.

Nous ne pouvons pas perdre de vue que les forces vives de l'enseignement, ce sont des professeurs motivés et qualifiés, qui se consacrent chaque jour

au service des jeunes et de la société.

Aujourd'hui, l'un des principaux problèmes vient de la pénurie d'enseignants. Pénurie, parce que dans le cadre de la société du savoir et des objectifs de Dakar, il y a de plus en plus de jeunes qui ont accès à l'éducation, ce qui ne peut que nous réjouir. Mais il faut prendre les dispositions nécessaires pour que tous les jeunes puissent avoir accès à un enseignement de qualité, qui soit dispensé par des enseignants qualifiés. Nous ne pouvons pas ne pas mentionner tous les groupes de jeunes qui ne peuvent exercer leur droit fondamental à l'éducation, et parmi ces jeunes, les enfants des migrants, les enfants des régions en proie à un conflit, les enfants qui vivent dans des populations socialement ou économiquement marginalisées, ainsi que les filles qui, malgré les objectifs de Dakar, sont, aujourd'hui encore, davantage exclues de l'enseignement. Assurer le droit à l'éducation pour tous les jeunes c'est la meilleure manière de lutter contre le travail des en-

Assurer un enseignement de qualité pour tous les jeunes c'est une responsabilité que nous devons tous assumer. C'est une responsabilité qui exige un investissement important dans la formation initiale et continue de tous les enseignements, dans les conditions d'emploi de ces enseignants, dans des salaires socialement acceptables et dans un environnement pédagogique stimulant.

Enfin, il faut vraiment vouloir une éducation de qualité pour tous et mettre les élèves et les enseignants au cœur du débat, et investir dans l'essentiel,

c'est-à-dire le personnel enseignant.

Les enseignants ne doivent pas être considérés comme «une ressource humaine». Nous ne sommes pas non plus un moyen de production ni une valeur ajoutée pour l'acquisition du savoir, du savoir-faire et du savoir être. Nous ne sommes pas des outils de la production économique. Les enseignants sont des hommes et des femmes qui ont pris à cœur leur mission de former des jeunes et de les accompagner dans leur éducation en tant que personnes et citoyens responsables.

Nous félicitons l'OIT des efforts qu'elle a déployés et des résultats qu'elle a obtenus pour promouvoir le travail décent, comme il est dit dans le rapport du Directeur général. Bien sûr que nous prenons en considération les restrictions budgétaires imposées par la croissance zéro. Nous partageons le point de vue du Directeur général et l'OIT sur les priorités qu'il faut donner à l'action dans les pays.

Mais si, dans la société du savoir, nous voulons faire des progrès significatifs, à moyen et à long terme, dans le cadre du travail décent et des initiatives pour donner un visage humain à la mondialisation, alors il est indispensable d'appliquer les recommandations de 1966 et 1997 sur le statut des enseignants. C'est bien sûr de la responsabilité collective de l'OIT mais surtout de la responsabilité individuelle de tous les Etats Membres.

Est-ce qu'il est décent de demander aux enseignants plus de professionnalisme, plus de compétence, plus d'attention à l'égard de la qualité de l'enseignement, plus d'ouverture sur le monde, plus d'engagement à l'égard de la société, etc., et de leur refuser un salaire décent? Dans beaucoup de pays en développement, le salaire d'un enseignant est très inférieur au salaire minimum.

Le 5 octobre 2006, nous allons fêter le quarantième anniversaire de l'adoption, de la recommandation sur le statut des enseignants de 1966. Ne serait-ce pas l'occasion idéale pour l'OIT de lancer une campagne de promotion du travail décent en faveur du personnel enseignant et de tout le personnel enseignant?

Pour la Confédération syndicale mondiale de l'enseignement, il est évident que si nous voulons lutter sérieusement contre la pénurie de personnel enseignant, il faut leur assurer des conditions de travail décentes, qui respectent, à tous le moins, les normes internationales adoptées par l'OIT en la matière.

Original anglais: M. JENNINGS (représentant, Union Network International)

L'UNI est une fédération syndicale mondiale dont l'objectif est la syndicalisation. Notre millier de syndicats affiliés recrute des travailleurs dans plus de 150 nations. Chaque année, des centaines de milliers de personnes adhèrent à des syndicats dans le secteur des services, des travailleurs à plein temps aux travailleurs à temps partiel, et un nombre grandissant de travailleurs indépendants. L'UNI mondialise la syndicalisation par des campagnes qui s'adressent aux jeunes, aux femmes, à différents secteurs professionnels et à des entreprises à Hollywood, dans les médias, les télécommunications, le graphisme, la finance, le commerce, la poste, les technologies de l'information, les assurances sociales, le nettoyage et la sécurité.

Un marché mondial du travail qui repose sur des entreprises internationales et sur l'externalisation à l'échelle mondiale exige des initiatives mondiales en matière de recrutement syndical. Nous nous sommes adressés à un millier de centres d'appels dans 30 nations en Asie, en Afrique, en Amérique et en Europe avec comme résultat de nouveaux syndiqués et de nouveaux accords. Uni-Télécom signera un accord européen sur les normes du travail concernant les centres d'appels, qui portent notamment sur le droit d'organisation. Cela prouve que les normes du travail peuvent être introduites dans la nouvelle économie.

L'externalisation ne doit pas donner lieu à un nivellement par le bas. La nouvelle charte de l'UNI sur les activités hors frontières traite de la migration des emplois et des personnes. Nous n'acceptons pas, comme un ministre l'a indiqué, l'idée selon laquelle l'esprit d'entreprise est suffisant. Des politiques actives du marché du travail sont nécessaires. Les membres de l'UNI ont donné une dimension mondiale aux conventions collectives, en s'occupant de l'externalisation au niveau local et du déficit de droits à l'extérieur. Des accords de mondialisation ont été conclus avec Barclays, HSBC, Lloyds TSB et British Telecom. Nous avons conclu un accord avec Barclays pour l'Afrique. Les entreprises internationales devraient mondialiser leurs relations avec des fédérations syndicales mondiales telle que l'UNI.

Nous nous félicitons du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, de même que des rapports intitulés *S'organiser pour plus de justice sociale* et *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT.* Il est admis dans chacun de ces rapports qu'avec des systèmes mondiaux de production, les accords mondiaux constituent un pas en avant alors que l'exploitation des zones franches d'exportation sans respecter les droits constituent un pas en arrière. La Déclaration de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont certes une portée politique et morale mais ne sont pas contraignants de sorte que les entreprises peuvent très bien ne pas les observer.

Nous nous réjouissons du renforcement de la base de connaissances de l'OIT, comme il est indiqué dans le rapport, mais ce n'est pas suffisant. Nous acceptons votre offre de soutenir le développement d'institutions renforçant le dialogue pour parvenir au travail décent, mais ce n'est pas suffisant. Dommage que le président Bush n'ait pas écouté, car pour la première fois dans l'histoire du G8, il a refusé la semaine dernière d'entamer un dialogue avec le mouvement syndical mondial. Nous ne pouvons que supposer qu'il ne se soucie guère de ce que pensent les travailleurs dans le monde.

Nous nous félicitons de la volonté de l'OIT d'assurer un suivi des accords mondiaux et de fournir conseils et assistance, mais ce n'est pas suffisant. Nous demandons au Directeur général de convoquer sans retard un forum tripartite sur la responsabilité sociale des entreprises et sur les accords-cadres mondiaux. Nous devons faire en sorte normes internationales du travail s'appliquent aux entreprises et qu'un mécanisme soit mis en place dans le cadre duquel elles rendraient compte des responsabilités qui leur incombent. Le Sommet des dirigeants du Pacte mondial aura lieu à New York le 24 juin prochain et 1 500 entreprises environ y ont adhéré. Le Pacte a besoin d'une plus grande intégrité, d'un système de contrôle et d'un système de responsabilisation. Après tous les mensonges et la corruption qui ont prévalu ces dernières années dans les entreprises, nous avons besoin de mécanismes afin de créer un climat de confiance. Les entreprises ne font pas toujours ce qu'elles disent ou ce qu'elles écrivent dans leurs rapports annuels. Prenons le cas de Group 4 Falck, cette entreprise prétend reconnaître les syndicats partout dans le monde, mais sa filiale Wackenhut fait l'inverse aux Etats-Unis. Groupe 4 Falck devrait admettre le droit d'organisation.

L'OIT pourrait introduire de la fermeté dans le Pacte mondial en assurant l'application des normes dans le règlement des différends. Aux entreprises opérant dans les secteurs de l'UNI, nous disons: lorsque vous signez le Pacte mondial vous devez engager des négociations avec nous en vue de conclure un accord-cadre. Nous allons évoquer maintenant ceux qui s'opposent aux syndicalistes. Il

faut rejeter la Wal-Mart et son processus de walmartisation. C'est une entreprise pour laquelle le travail décent, la reconnaissance syndicale et la négociation collective sont des injures aux Etats-Unis. Wal-Mart a annoncé un lifting dans ses entreprises. Une liposuccion serait peut-être préférable pour extraire toutes leurs politiques antisyndicales. Wal-Mart semble se prévaloir de la conclusion choquante selon laquelle la moitié des travailleurs dans le monde ne sont toujours pas protégés par les conventions nos 87 et 98 de l'OIT.

Pour conclure, nous attendons avec intérêt que l'OIT insiste pour que le respect des normes du travail soit assuré dans l'ensemble du système multilatéral, du FMI et de la Banque mondiale à l'OMC et pour que tous les gouvernements appliquent les normes fondamentales du travail d'ici 2015 au plus tard.

Wal-Mart et le Zimbabwe forment un drôle de couple. Nous saluons le courage des syndicalistes zimbabwéens, des dirigeants arrêtés, des travailleurs licenciés sans préavis ou soumis à des lock-out dans des banques et dans les postes et télécommunications. Honte à un régime qui frappe ainsi ses travailleurs. Nous disons aux responsables de ce régime qu'ils ne parviendront pas à écraser le désir de changement des travailleurs. Honte également aux mesures répressives prises au Myanmar, en Chine, en Colombie, au Népal et dans la Fédération de Russie.

Les travailleurs sont exposés à tous les maux. L'année dernière, 129 dirigeants et membres syndicaux ont été assassinés. Qu'ils reposent en paix. Nous ne resterons pas les bras croisés, et nous nous battrons pour que les droits soient respectés, pour mettre un terme aux abus commis dans les entreprises à l'encontre des travailleurs et pour leur offrir un travail décent où qu'ils se trouvent. Nous envisageons avec intérêt de travailler avec l'OIT à la mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale.

Original espagnol: M. PUGA RODRÍGUEZ (délégué des travailleurs, Panama)

La question du chômage et la nécessité de créer des emplois décents constituent un des grands axes du programme de gouvernance démocratique de mon pays. Cependant, le travail des organisations syndicales se heurte à de graves obstacles au Panama, en raison de la politique systématique des gouvernements successifs caractérisée par le refus de comprendre que la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, de l'OIT n'excluent, aux fins de l'organisation syndicale à des négociations collectives, aucun segment de la population active.

Nous affirmons, comme nous l'avons déjà fait en d'autres occasions, que la liberté syndicale se heurte dans notre pays à des limites et à des obstacles, notamment pour les employés de banques, les fonctionnaires et les travailleurs de la zone franche de Colón.

D'autre part, la négociation libre et volontaire établie par la convention (n° 98) ne peut pas toujours être menée comme le prévoit cette convention. Les autorités en matière de travail ont recours à toute sorte de formalités, pour retarder ces processus de négociation collective, en émettant des réserves réglementaires au moment de l'évaluation des

demandes présentées. Pire encore, des arrangements sont pris directement avec des travailleurs non syndiqués au mépris des organisations syndicales officiellement constituées. Il convient de faire remarquer que ce n'est pas là l'esprit de la disposition de notre législation censée être conforme à la convention n° 98 de l'OIT.

Je ne saurais, par ailleurs, passer sous silence la situation des travailleurs et des employés du secteur public privés de leur droit d'organisation syndicale et d'utiliser les procédures permettant de négocier leurs conditions de travail. Ils sont également victimes de discriminations puisqu'ils ne sont pas régis par un barème de salaire minimum légal. Les différents gouvernements n'ont donc pas respecté l'article 198 de la loi nº 9 du 20 juin 1994 sur les emplois administratifs, qui prévoit l'adoption d'une loi générale sur les salaires.

Nous ne voudrions pas quitter cette tribune sans avoir évoqué une question qui inquiète toutes les couches de la société panaméenne et tout particulièrement l'ensemble des travailleurs. Depuis plusieurs semaines, le gouvernement de notre pays négocie, de manière accélérée, un traité de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique en espérant pouvoir le conclure avant septembre prochain. Les travailleurs n'ont pas été invités à participer à ces négociations.

D'après l'expérience d'autres pays, nous savons que ces résultats ne seront pas pernicieux. C'est pourquoi c'est une question de principe que de demander que ledit traité contienne des dispositions sociales, notamment celles qui concernent les droits du travail internationalement reconnus et qui sont énoncés dans la Déclaration de l'OIT en 1998, et tout particulièrement le paragraphe 5 de cette Déclaration relatif aux principes et droits fondamentaux au travail et leur suivi.

La conclusion d'un tel traité ne doit entraîner aucun affaiblissement des droits et principes reconnus par l'OIT, tel que le droit d'association, d'organisation, de grève, de négociation collective, le droit à un salaire minimum, à des horaires de travail et à la sécurité et à la santé au travail. Ce traité doit également contenir des dispositions relatives aux garanties de procédure pour les questions relatives au travail.

Nous demandons à l'OIT de jouer un rôle actif en exigeant l'application rigoureuse des engagements pris et des conventions ratifiées du pays.

Nous remercions la Conférence de nous donner l'occasion de présenter cette Déclaration et de présenter ces réclamations déjà déposées par les travailleurs du Panama en 2003. Je vous remercie.

M. LEDOUBLE (représentant, Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise)

L'UNIAPAC, l'Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise, désire témoigner ici de son grand intérêt pour le travail fait par l'OIT sur *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous* non seulement par son contenu, mais aussi pour avoir associé à son élaboration des organismes tels que l'OMC, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Nous estimons que cette coopération doit être renforcée pour que tous se sentent concernés par ce défi global.

Nous partageons bien des convictions exprimées dans ce rapport: d'abord sur l'état actuel de la mondialisation, ni satisfaisante ni durable, en raison des inégalités – donc des injustices – qu'elle crée. Nous

pensons qu'un ordre économique qui ne respecte pas la dignité de l'homme, qui réduit sa responsabilité ou sa liberté d'action, est injuste, même s'il produit des quantités de richesses, et même si elles sont distribuées équitablement. Nous partageons aussi les valeurs présentées dans le rapport, en particulier la nécessité d'être au service des personnes qui en ont le plus besoin, et la nécessité de le faire par le dialogue. Nous partageons enfin la conviction qu'il est possible de faire beaucoup mieux.

Tout ceci rejoint directement notre thème actuel de réflexion, qui se situe dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. Notre réflexion porte sur la responsabilité sociale des entrepreneurs chrétiens, avec une attention spéciale envers les pauvres.

L'UNIAPAC est une fédération qui rassemble 26 associations nationales de cadres, dirigeants et employeurs à travers le monde, et majoritairement en Europe et en Amérique latine. Ses membres sont donc au cœur des décisions du monde de l'entreprise.

Nos activités sont centrées sur la réflexion et sur la sensibilisation des dirigeants, notamment lors de colloques et d'universités d'été. La prochaine aura lieu à Lisbonne et portera sur «l'éthique en entreprise, un défi personnel pour les dirigeants». En 2005 l'université d'été aura lieu à Rome et nous prévoyons en 2006 de la faire à Genève, ce qui donnera l'occasion de contacts renouvelés avec l'OIT.

A Rome, en mars dernier, nous avons organisé un colloque avec la Commission pontificale Justice et Paix qui a rassemblé plus de 70 dirigeants d'entreprises mondiales, grandes ou moyennes, sur le thème général de la responsabilité sociale des dirigeants dans la mondialisation. Les travaux ont porté sur les finalités de l'entreprise et du profit, sur la lutte contre la corruption, sur la responsabilité sociale des chefs d'entreprises dans le combat contre la pauvreté, sur le développement personnel des salariés face aux pressions économiques subies en entreprise, et sur l'impact culturel des politiques de marketing et de publicité.

Ceci nous permet de rappeler que la raison d'être de l'entreprise et du profit ne réside pas dans l'accroissement du profit mais dans l'existence d'une communauté de personnes qui s'efforcent de satisfaire leurs besoins de base, tout en étant au service de l'ensemble de la société.

Ainsi, nous voulons soutenir la démarche de l'OIT en faveur d'un monde plus juste, mais avec une approche complémentaire: l'OIT intervient par la définition de règles, par exemple le respect de la liberté d'association qui permet aux travailleurs d'agir collectivement pour être des acteurs de leur développement; pour l'UNIAPAC l'enjeu est de susciter l'évolution des mentalités des responsables de l'économie, pour que les libertés offertes par l'activité économique et la législation soient pleinement utilisées au service du développement humain.

Nos deux approches sont donc complémentaires. Elles confirment l'intérêt du partenariat entre l'UNIAPAC et l'OIT et me donnent l'occasion de remercier cette dernière de promouvoir le dialogue avec la société civile et de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer à cette assemblée générale.

Original espagnol: M. PARRAS ROJAS (délégué des employeurs, Cuba)

Permettez-moi de commencer par féliciter le Président de son élection à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je pense que le sujet de la mondialisation, vu dans l'angle de la justice et de la création de possibilités pour tous, est particulièrement important.

L'ampleur des problèmes que doit affronter l'humanité au troisième millénaire nous oblige à analyser la situation de manière urgente et à adopter une démarche concrète avec la volonté de mettre en place des plans d'action précis qui puissent résoudre les principaux problèmes relevés.

On a constaté des progrès en matière de protection sociale et de travail décent, ainsi que de promotion et de respect des normes, des principes et droits fondamentaux du travail. Mais nous sommes quand même préoccupés par le fait que ces progrès ne représentent qu'une petite partie du chemin à parcourir et que les problèmes se multiplient de jour en jour. Aucun des objectifs que nous nous sommes fixés ne pourra être atteint sans croissance économique, en particulier dans les pays du Sud où l'accumulation des problèmes prend des proportions alarmantes.

J'aimerais faire les commentaires suivants à ce propos.

La libéralisation du commerce n'a pas diminué, mais au contraire accentué l'inégalité des termes de l'échange entre pays développés et pays sous-développés. Aussi, on ouvre les marchés aux produits manufacturés mais on protège les productions agricoles ou on introduit des barrières non tarifaires.

La libéralisation financière augmente la spéculation, la fuite des capitaux et la dette extérieure des pays sous-développés à un rythme préoccupant, ce qui met en péril la stabilité sociale de nombreux pays.

Aux déséquilibres importants qui existent entre le Nord et le Sud sur le plan de l'accès au savoir et à la technologie, s'ajoutent la fuite des cerveaux et le maintien des restrictions concernant le transfert des technologies.

Ces trois exemples des conditions dans lesquelles a lieu la mondialisation empêchent de nombreux employeurs des pays sous-développés de maintenir les rythmes de croissance qui permettent d'augmenter l'emploi décent et productif.

Les employeurs cubains, que je représente ici, essaient de perfectionner leurs entreprises, de promouvoir une entreprise plus souple et plus compétitive, qui puisse s'adapter à l'évolution constante du marché, en adoptant des systèmes de gestion de la qualité et en mettant en place des programmes de formation et de perfectionnement professionnel qui répondent aux besoins de leurs entreprises.

A ces défis, normaux à l'ère de la mondialisation, s'ajoutent pour les employeurs cubains les mesures prises par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour renforcer le blocus économique, qui constituent des obstacles au commerce international et empêchent les chefs d'entreprise cubains de faire correctement leur travail.

Une contribution importante de l'OIT et des autres institutions du système des Nations Unies, consisterait à s'opposer fermement à ce type de mesures unilatérales prises par un Etat contre un autre

à des fins politiques, dont le seul effet est d'augmenter la souffrance de la population.

Original anglais: M. MONONGA (délégué gouvernemental, Malawi)

Puis-je commencer par féliciter le Président luimême, et ses Vice-présidents de leur élection. Nous sommes confiants en leur aptitude à assurer le succès de cette Conférence, qui sera mémorable, sachant qu'à cette Conférence, nous fêtons également trois anniversaires: les 85 ans de l'OIT, les 60 ans de la Déclaration de Philadelphie et le prix Nobel de la paix obtenu, il y a 35 ans, par notre Organisation. C'est donc avec un grand plaisir que le Malawi a l'honneur d'appartenir à la famille de l'OIT et de participer à cette Conférence.

La délégation du Malawi a lu les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du BIT et elle constate avec satisfaction que cette institution avance avec succès vers son domaine particulier à savoir la paix et la justice sociales, par une approche normative fondée sur le droit, dans un monde en pleine mondialisation.

Comme nous nous en souvenons tous, il était très difficile d'imaginer la pertinence de l'OIT à la fin du XX^e siècle, parce qu'à ce moment là on ne voyait pas très bien quel rôle une institution fondée sur les normes pourrait jouer après la guerre froide, alors que le monde devenait un village global, axé sur l'ouverture, la libéralisation et la déréglementation. Très honnêtement certaines personnes ne voyaient pas vraiment quel allait être le futur d'une Organisation normative dans ce nouveau Millénaire, et certains d'entre nous étions préoccupés par le sort de cette institution fondée sur les valeurs.

La délégation du Malawi est heureuse de lire ces excellents rapports mis à la disposition de la Conférence qui montrent que, contrairement aux craintes de certains, l'OIT s'est encore renforcée, et est plus forte qu'elle ne l'était à la fin du siècle dernier. Le Malawi est très fier d'être Membre de cette Organisation, car cette dernière a fourni, et continue à lui fournir des produits et des services de qualité. Nous savons qu'au centre de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT il y a un monde sans travail des enfants, et le Malawi, avec l'aide de l'OIT, fait tout son possible pour lutter contre les maux du travail des enfants. Aujourd'hui, la majorité des habitants du Malawi savent que le travail des enfants est un grave péché, et un crime contre les futures générations de notre pays.

Grâce à l'assistance de l'OIT, le Malawi a pu entreprendre une enquête nationale sur le travail des enfants et vient de terminer la rédaction du rapport de cette enquête, rapport qui sera très prochainement publié. L'OIT a également aidé à former des inspecteurs du travail, et les syndicats et les employeurs ont été sensibilisés aux questions du travail décent, et en particulier à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, grâce au projet OIT/SLASA, qui est devenu le projet OIT/ILSA sur les normes internationales du travail en Afrique australe. Nous espérons très sincèrement que ce projet permettra de conclure toutes les activités lancées au titre du projet précédent, y compris l'achat d'équipement et de motocyclettes pour les inspecteurs du travail.

Etant donné que le Malawi est le porte-parole du Groupe africain à la Commission de la coopération technique du Conseil d'administration, j'aimerais terminer en demandant à l'OIT et à la communauté des bailleurs de fonds de bien vouloir s'assurer que l'Afrique deviendra l'un des principaux bénéficiaires de la coopération technique de l'OIT, car nous avons remarqué que, mis à part le monde arabe, c'est l'Afrique qui a reçu le moins en matière d'assistance pour la coopération technique au cours des années 2002-03 selon l'annexe 2 du rapport du Directeur général du BIT sur l'*Exécution du programme en 2002-03*. Compte tenu des niveaux de pauvreté en Afrique, nous estimons que c'est un devoir moral et un impératif pour l'OIT de consacrer davantage d'activités de coopération technique au continent africain.

Original anglais: M. REPOSSI (représentant, Association de Volontaires pour le Service international)

Je vous remercie de me permettre de parler au nom de l'AVSI, l'Association de volontaires pour le service international, une ONG de développement international, et de partager avec vous quelques réflexions au sujet de la mise en valeur et de la formation des ressources humaines. Nos réflexions s'inspirent d'années de travail, surtout avec des jeunes, dans plus de 30 pays dans le monde.

L'AVSI se félicite de l'accent mis sur la mise en valeur des ressources humaines considérée comme le secteur essentiel du développement à tous les niveaux. L'AVSI appuie aussi l'approche holistique de la recommandation qui reconnaît que le besoin d'éducation et de formation existe parallèlement à la nécessité de se doter de politiques et de programmes économiques, sociaux et d'emploi. Nous sommes également tout à fait d'accord pour dire qu'il faut stimuler des individus pour qu'ils pour-suivent leur formation et qu'ils soient responsables de leur vie.

Je voudrais faire quelques suggestions sur le développement des ressources humaines et indiquer comment nos suggestions et nos expériences vont dans le sens des objectifs de l'OIT.

D'abord, les politiques et les programmes ne fonctionnent que si l'on s'occupe d'un facteur fondamental, à savoir, la personne. La personne et son épanouissement sont les meilleurs atouts pour parvenir à un développement fructueux et durable. Chaque personne peut contribuer au bien commun, en se basant sur le premier besoin humain, celui d'être heureux et d'être aimé et sur le besoin de partager avec les autres. C'est sur cette base que l'on peut parler d'éducation et de formation. Tous les partenaires du développement doivent travailler en considérant avec bienveillance la réalité et le souhait d'un bien commun.

La recommandation met l'accent sur les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, pour palier les limites de l'éducation formelle et faciliter l'entrée dans la vie active. Cela est juste, mais il faut aussi que la recommandation indique concrètement, comment promouvoir l'accès à l'éducation et à la formation des personnes qui ont des besoins particuliers, en particulier les jeunes.

Les jeunes sont la source de la croissance économique et des changements sociaux, ils doivent donc être considérés comme les principaux agents du changement. Nous devons nous engager envers eux pour qu'ils conçoivent leur travail comme une façon d'exprimer leurs capacités propres et leurs atouts. C'est parce que le travail ne signifie plus rien que tant de jeunes refusent des emplois.

J'aimerais souligner l'importance de la coopération avec les organismes gouvernementaux et les institutions locales, surtout avec les ONG, pour renforcer les capacités et répondre aux besoins de la population en matière d'éducation et faciliter l'employabilité et la création d'emplois. Pour qu'une politique nationale soit durable et effective, elle doit tirer les leçons du passé et s'inspirer de l'expérience acquise par la société civile, les groupes de jeunes, les initiatives sociales dans la vie de tous les jours. Elle doit créer un environnement qui facilite les efforts des associations actives dans le domaine de l'éducation et de la formation et qui aident les jeunes dans toute leur carrière professionnelle, avec des stratégies orientées vers l'action qui visent à répondre à leurs besoins à tous les niveaux.

Nous sommes les acteurs de différentes initiatives en matière de création d'emplois, et notamment d'initiatives particulièrement novatrices qui permettent de contribuer à adapter et peaufiner les politiques et programmes nationaux.

Original anglais: M. MD. ZAFRUL (délégué des travailleurs, Bangladesh)

Je souhaite pour commencer, remercier le président, le Vice-président et les autres membres du bureau pour leur élection et je souhaite aussi à la Conférence d'aboutir à des résultats concluants. Je voudrais également remercier le Président du Conseil d'administration, la Commission mondiale et le Directeur général du BIT pour leurs travaux très utiles et qui arrivent à point nommé. J'aimerais aussi remercier tous les membres du secrétariat des efforts qu'ils ont déployés pour organiser une manifestation de cette âmpleur. Puisque nous parlons, dans le cadre de cette Conférence, de la dimension sociale de la mondialisation et d'autres questions qui y sont liées, j'aimerais vous rappeler ce que des millions de nos amis et camarades travailleurs, hommes et femmes pensent de la mondialisation dans mon pays.

Je suis certain que bon nombre d'entre vous savent exactement quelle est la situation.

Pour des millions de personnes, la mondialisation est une monstruosité. Pourquoi? Parce que la mondialisation a perturbé tout le système, toutes les valeurs, la culture et la vie des gens ordinaires. Avec l'arrivée de la mondialisation et des forces du marché, de nombreuses industries ont dû fermer leur porte car elles n'étaient plus viables financièrement, causant ainsi des milliers de suppressions d'emplois. De plus en plus d'entreprises seront fermées et de plus en plus d'emplois sont appelés à disparaître.

La pauvreté, l'inégalité des revenus, l'insécurité gagnent ouvertement du terrain: tel est le résultat de la mondialisation.

En tant que PMA, quelle est notre principale préoccupation? Nous sommes 130 millions. Sur ces 130 millions, 39 pour cent vivent en dessous du seuil de pauvreté et gagnent moins d'un dollar par jour. 20 millions de jeunes sont au chômage et cherchent des emplois sur un marché du travail bouché dont la situation empire chaque année.

Les meilleures performances du secteur agricole ont permis de relever le PIB, mais l'industrie ne cesse de régresser. Prenant acte de l'ouverture des économies et profitant du déséquilibre qui joue en leur faveur, des entreprises plus expérimentées et de puissantes multinationales s'installant chez nous, sans la préparation judicieuse qui serait nécessaire, et signent par–là même l'arrêt de mort des industries locales.

La mondialisation, à l'heure actuelle, n'apporte pas l'industrialisation ni la création d'emplois et encore moins la croissance économique. Au contraire, elle crée des conditions de désindustrialisation, augmente le chômage, élargit l'écart entre les riches et les pauvres et crée l'insécurité et l'instabilité sociale.

Des pressions extérieures visent à supprimer les subventions du seul secteur qui apporte quelque chose au pays, c'est à dire l'agriculture.

J'aimerais aussi mentionner une autre dimension de la mondialisation, concernant la création de débouchés. L'exemple suivant vous donnera une idée de ce que l'homme de la rue pense à ce propos.

On assiste, mondialisation et changement de paradigme économique aidant, à une déréglementation de l'accès au marché dans des secteurs sociaux comme la santé et l'éducation. Les réformes, les réductions d'effectifs et les coupes sombres opérées dans les budgets font que les hôpitaux et les instituts d'enseignement ne peuvent plus proposer de services financièrement abordables à la majorité de la population; en revanche, les quelques élus enrichis par la mondialisation envoient, à grands frais, leurs enfants à l'étranger ou dans les meilleures écoles du pays, contractent des assurances leur permettant de bénéficier de soins dans les meilleurs hôpitaux du monde, tout cela pour des sommes inconcevables pour le commun des mortels. C'est ainsi que s'instaure un nouveau déséquilibre – en termes de capacités et de compétences – dont souffrira toute la future génération.

C'est un des exemples permettant de constater que la mondialisation crée des avantages pour quelques riches et des difficultés croissantes pour la ma-

jorité de la population ordinaire.

Il y a quelques années, 30 000 personnes ont perdu leur emploi en raison de la fermeture d'une entreprise. Elles ne bénéficiaient d'aucune sécurité sociale, d'aucun filet de sécurité. C'est un exemple de taille, mais il en existe beaucoup d'autres. J'aimerais vous rappeler que, quelles que soient les circonstances, quelle que soit la raison invoquée, il est difficile pour un travailleur de perdre son emploi, surtout lorsqu'il est seul à gagner le pain de la famille. Difficile de rentrer chez lui le soir et de dire à sa famille qu'il n'a plus d'emploi, qu'il n'a plus aucun revenu pour assurer leur subsistance. Ceux qui n'ont jamais été dans une telle situation auront sans doute du mal à comprendre, et je doute que tous puissent saisir ce qu'une telle situation comporte de désespoir et de douleur.

Je n'ai pas encore terminé l'étude des rapports du Président du Conseil d'administration, de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et du Directeur général – mais j'ai écouté le discours du Directeur général du 7 juin lorsqu'il a présenté son rapport *Une mondialisation juste, le rôle de l'OIT.* J'ai compris alors que les auteurs de ces rapports, les Vice-présidents et les autres membres de la Commission mondiale, le Directeur général, le Conseil d'administration du BIT, avaient parfaitement su saisir le drame que j'ai décrit plus haut, qu'il touche le Bangladesh ou d'autres régions du monde, et c'est ce que je voulais dire, moi, à cette Conférence au nom des travail-leurs.

Dans l'intérêt de la majorité de la population mondiale, l'OIT doit continuer ses efforts pour donner une forme à la mondialisation, une forme équitable qui offre la possibilité à tous d'avoir un travail décent, une protection sociale et des droits fondamentaux. Le message et les objectifs sont déjà fixés. Après la Conférence, nous avons pour tâche de réaliser ce mandat, pour notre bien et pour un meilleur avenir des travailleurs du Bangladesh, et nous essaierons de le faire.

Original anglais: M. DAVID (délégué des travailleurs, Indonésie)

J'aimerais, en premier lieu, féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents de leur élection à cette 92° session de la Conférence internationale du Travail. Je félicite aussi le Directeur général pour son deuxième mandat et son excellent rapport. Je saisis cette occasion pour présenter, au nom des travailleurs de l'Indonésie, quelques commentaires sur le rapport intitulé *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, préparé par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Vous le savez, le gouvernement de mon pays a ratifié au total 15 conventions de l'OIT, y compris les huit conventions fondamentales, dont en particulier la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Nous sommes heureux de présenter des propositions détaillées à ce sujet pour examen et, nous

l'espérons, approbation.

A propos de ces conventions, les lois suivantes ont été adoptées: la loi n° 21, en 2000, sur les syndicats; la loi n° 13, en 2003, sur la main-d'œuvre; la loi n° 2, en 2004 – sur le règlement des conflits du travail – et, enfin, une loi concernant l'inspection du travail (convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947).

Ces ratifications doivent être suivies d'autres mesures importantes, à savoir la communication du contenu des conventions aux partenaires sociaux, en particulier aux syndicats, afin que tous les travailleurs soient pleinement informés de leurs droits sur le lieu de travail, qu'ils connaissent les dispositions de ces instruments, ainsi que les lois et règlements y afférents.

Ceci est une tâche primordiale, qui incombe non seulement aux gouvernements, mais dont doivent se charger également les organisations d'employeurs et de travailleurs.

A cet effet, nous aimerions demander à l'OIT de nous prêter assistance et, si possible, de financer cette campagne de sensibilisation nationale aux principes et droits fondamentaux des travailleurs.

Il est tout aussi nécessaire de prévoir la surveillance des conventions ratifiées, afin de garantir leur bonne application. A cet égard, nous aimerions recommander les points suivants: autonomisation des syndicats indonésiens, par le biais de séminaires ou discussions visant à bien faire comprendre le contenu et le rôle des conventions.

Deuxièmement, les syndicats devraient pouvoir participer, avec le gouvernement, à la surveillance

du processus de mise en œuvre.

Concernant ces deux points, nous aimerions mettre au point un programme de formation à l'intention des syndicats, pour lequel toute aide financière serait bienvenue. Ce projet est plus que pertinent à l'ère de la mondialisation, étant donné que la majorité des travailleurs indonésiens ont un niveau de formation et d'éducation insuffisant et que, par conséquent, ils n'ont pas les qualifications leur permettant d'être compétitifs.

Sur la question des possibilités d'emploi, nous continuons de subir les effets de la crise à dimensions multiples qui a frappé notre pays en 1997. L'incertitude sur le plan politique a eu des conséquences dramatiques sur l'économie, entraînant la fermeture de beaucoup d'entreprises et la perte de milliers d'emplois. Les demandeurs d'emploi sont légion, alors que les possibilités d'emploi sont plus que limitées et que la plus grande partie de la maind'œuvre est insuffisamment qualifiée.

En vue de développer le travail décent dans le secteur informel, l'Indonésie a mis en place une politique visant à protéger les travailleurs de ce secteur. Nous introduisons également des projets de développement économique communautaire qui mettent l'accent sur le rôle de petites et moyennes entreprises et de coopératives.

Compte tenu de la situation que je viens de décrire, il faut veiller, lorsque l'on élabore les conventions, à éviter qu'elles n'aient un effet inverse, ce qui pourrait être le cas si elles mettent trop l'accent sur la protection des travailleurs au travail; il s'agit aussi de tenir compte de tous ceux qui sont au chômage ou entrent dans la vie active.

Permettez-moi, en guise de conclusion, de rendre hommage à la CISL, pour les commentaires qu'elle a formulés à propos de la convention nº 29 sur le travail forcé, dans le cadre de la préparation des documents à la Commission de l'application des nor-

Nous remercions aussi nos collègues du mouvement syndical européen qui a aidé les syndicats indonésiens à élaborer leur nouvelle stratégie pour l'économie informelle.

Enfin, je rends hommage à tous les participants. Depuis le début de cette Conférence, nous travaillons tous dans un esprit solidaire pour une mondialisation juste.

Original anglais: M. SITHOLE (délégué des travailleurs,

Etant donné que c'est la première fois que j'accède à la tribune, pour prendre la parole à la présente session de la Conférence, veuillez considérer que toutes les règles protocolaires ont été respectées. C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au nom de mon organisation et de certains membres des principales organisations de travailleurs et de la société civile au Swaziland, devant cette auguste assemblée réunie sous les auspices de l'OIT, qui a pour mandat de promouvoir la justice économique et sociale, le respect de l'état de droit et des libertés civiles de tous les travailleurs et de plaider en leur faveur.

Nous trouvons encourageant de voir que l'OIT, à sa Conférence de mai 1970, a adopté une résolution qui précise: «les droits conférés aux organisations d'employeurs et de travailleurs doivent se fonder sur le respect des libertés civiles qui ont été énoncées, notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et que l'absence de ces libertés civiles enlève toute signification au concept de droits syndicaux».

Le Comité de la liberté syndicale a déclaré qu'un système démocratique est fondamental pour le libre exercice des droits syndicaux.

Le peuple de Swaziland, épris de démocratie, a été encouragé chaque fois que le gouvernement a ratifié soit des conventions de l'OIT, soit d'autres traités des Nations Unies, du Commonwealth ou de

l'Organisation de l'unité africaine appelée maintenant l'Union africaine, relatifs aux droits de l'homme.

Voici une liste d'organisations internationales dont plusieurs traités et déclarations préconisent le respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'Etat de droit de la justice sociale et auxquels le Swaziland a adhéré de façon volontaire: l'OIT – le Swaziland a signé toutes les conventions fondamentales –, les Nations Unies, le Commonwealth – le Swaziland est donc lié par la Déclaration de Harare – et l'Union africaine.

Malheureusement, si le Swaziland fait partie des pays qui sont considérés comme ayant ratifié le plus grand nombre de traités et de déclarations internationaux. C'est l'un des pays qui s'est rendu coupable du plus grand nombre de violations des pactes relatifs aux droits de l'homme qu'il a pourtant ratifiés volontairement.

A l'époque de l'apartheid, le Swaziland était surnommé une «île de la paix dans une mer agitée». Il s'agissait d'un silence forcé et mal interprété comme étant une situation de paix, paix qui n'existait qu'en vertu des décrets draconiens de 1973, avant que le Mozambique, la Namibie, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud ne soient libérés. La vérité c'est, qu'à l'heure actuelle, le Swaziland est une île de dictature dans une mer de démocraties.

Ces affirmations sont étayées par les faits suivants, que sous-tend désormais le décret de 1973 sur l'état d'urgence. Le Swaziland reste encore aujourd'hui: le seul pays non démocratique de la région sub-saharienne; le seul pays de la région qui continue à être gouverné par décrets; le seul pays où les libertés fondamentales ont été réduites à néant par décret depuis 1973; le seul pays où les partis politiques sont interdits depuis 1973; le seul pays où toutes les initiatives de dialogues proposées par les parties prenantes autres que le gouvernement sont sapées et remplacées par des pseudo-débats imposés par le gouvernement, où celui-ci dicte le programme et où des individus doivent assister à des dialogues auquel les organisations, qui ne sont pas reconnues, ne sont pas invitées, les participants étant triés sur le volet; le seul pays où les juges de la Cour d'appel ont démissionné en masse, suite à une ingérence de l'exécutif qui a refusé de manière flagrante et publique d'appliquer leurs décisions; le seul pays où l'exécutif peut s'ingérer dans le judiciaire; le seul pays où toutes les rênes du pouvoir sont entre les mains du cabinet du roi; le seul pays de la région où des manifestations pacifiques ont été dispersées brutalement et où les dirigeants syndicaux se sont vus privés de leur liberté de mouvement lors de protestations légitimes; le seul pays où le gouvernement a proclamé ouvertement le 28 novembre 2002 que certaines décisions des tribunaux ne seraient pas respectées par le gouvernement à l'étonnement général de la population. Parmi ces décisions figurent notamment des décisions qui donnent aux citoyens le droit de regagner le lieu de leur naissance après en avoir été indûment chassés par les autorités; le seul pays qui continue à recevoir des cautions pour une personne emprisonnée sans libérer celle-ci une fois que l'argent a été reçu et que le tribunal s'est prononcé.

Le gouvernement a ratifié et incorporé dans la législation toutes les normes fondamentales du travail, mais malheureusement dans la pratique la situation est diamétralement à l'opposé. Les forces armées portent délibérément atteinte à la liberté d'association lors de manifestations pacifiques. Le gouvernement refuse systématiquement de reconnaître les syndicats dans l'industrie textile. Le droit à la négociation collective libre fait l'objet d'ingérence systématique de la part du gouvernement dans tous les secteurs privé, para-étatique et public.

Le ministre des Finances a annoncé lors de la présentation de son budget, qu'il n'y aurait aucune négociation cette année, aucune augmentation de salaire dans la fonction publique cette année, mais que mille personnes seraient licenciées sans négociation avec les organisations représentatives.

Le gouvernement a ratifié la convention n° 53 sur le travail forcé, mais le travail forcé est légalisé par le décret d'administration swazi de 1998 qui a été utilisé pour chasser deux chefs de village et plus de deux cents de leurs sujets, qui sont désormais réfugiés en Afrique du Sud.

Il est fâcheux qu'alors que la Cour a déclaré que ce décret était illégal l'Etat continue à l'appliquer intégralement, ce qui prouve bien une fois de plus son mépris total de l'Etat de droit.

Cette loi a transformé les citoyens swazis en squatters, en étrangers dans leur propre pays où ils n'ont plus aucun droit à la terre.

Les travailleurs et autres forces progressistes ont exigé la rédaction de la nouvelle Constitution. Mais lorsque ce processus a été enclenché, suite à des pressions à la fois internes et internationales, le décret n° 2 de 1996 a été introduit. C'est une constitution selon laquelle le roi est investi de tous les pouvoirs. Le roi nomme le Premier ministre, le cabinet, les juges et tous les principaux secrétaires d'Etat.

Ce projet comporte de très nombreuses dérogations à l'égard des différentes catégories de droits.

Nous lançons, au nom du peuple du Swaziland enchaîné et opprimé, un appel à cette organisation éprise de démocratie, de paix et de justice sociale, et à toutes celles dont le Swaziland est Membre et signataire de traités, afin d'exercer toutes les formes de pression et de coercition possibles pour contraindre le gouvernement à entendre les préoccupations de son peuple et permettre au peuple du Swaziland de jouir des droits de l'homme fondamentaux que Dieu a conférés ainsi que de la démocratie et de la dignité.

Original espagnol: M. YAGUAL (délégué des travailleurs, Equateur)

Au nom des travailleurs équatoriens, je félicite le Président pour son élection à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail, ainsi que le Directeur général pour son rapport équilibré sur la mondialisation.

La crise économique est entraînée par l'imposition de recettes économiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, recettes qui sont devenues de véritables programmes de gouvernements pour de nombreux Etats auxquels l'Equateur ne fait pas exception. Il ne faut pas passer sous silence non plus le rôle joué par les classes économiques traditionnelles qui ont profité de ces impositions, au détriment des conditions de travail et des salaires de 80 pour cent de la population, sans parler des restrictions des droits syndicaux et du travail

L'Equateur n'a pas encore surmonté la crise provoquée par le pillage de l'épargne des Equatoriens par des banquiers sans scrupules en 1999. Résultat: des centaines de travailleurs migrants, entassés dans des bateaux, au risque de leur vie, quittent le pays chaque semaine à la recherche d'un travail et d'un avenir meilleurs pour leur famille. Ils cherchent à regagner clandestinement les Etats-Unis, et les avions pour l'Europe sont complets des mois à l'avance. Ce sont les actes désespérés de personnes qui, en même temps, sont à la merci d'un réseau international de trafiquants d'êtres humains, trafic qui passe inaperçu dans les agences de presse internationales. Ces migrants n'ont pas d'influence politique et ne créent pas non plus le scandale. Mais ils sont importants pour les entrepreneurs des pays où ils vont travailler dans des conditions proches de l'esclavage. Cela permet à ces pays d'augmenter leur produit intérieur brut en accumulant des capitaux grâce aux salaires de misère qui sont versés. Ces travailleurs sont privés de leurs droits les plus élémentaires et notamment de ceux énoncés dans la convention nº 105 sur l'abolition du travail forcé. Ces travailleurs craignant d'être expulsés, et de revenir en Equateur à une vie de misère et de délinquance, acceptent ces conditions de travail.

Ce phénomène n'est pas propre à l'Equateur, il existe dans tous les autres pays de la région et tous les autres continents où les conditions de vie et de travail ne cessent de se détériorer chaque jour.

Les conditions de travail appliquées à ces migrants n'ont rien à voir avec celles des travailleurs en situation régulière. Les travailleurs migrants doivent se soumettre aux conditions de travail imposées par les trafiquants. De plus, ils sont spoliés de l'argent qu'ils souhaitent envoyer aux membres de leurs familles. Cette situation ne peut rester ignorée. Elle doit être éliminée.

Le travail de nos compatriotes doit être considéré de la même façon que les capitaux qui affluent vers nos pays pour financer des ouvrages importants. Il doit bénéficier des mêmes garanties que le capital, car l'Equateur et les pays de la périphérie investissent dans des pays dont la population est vieillissante et qui ne peuvent donc pas assurer certaines activités de production ou de services. Nos investissements doivent bénéficier des mêmes droits, des mêmes conditions et garanties que les investissements en capitaux. Nous exigeons donc l'application des conventions internationales, en l'occurrence, les conventions de l'OIT.

Au risque de paraître répétitifs, je dirai que nous investissons bel et bien en Europe et aux Etats-Unis avec de la main-d'œuvre. L'Equateur le fait depuis une génération. Chaque famille a au moins un père, une mère, un enfant ou un parent qui a émigré. Mais cela a un coût très élevé: des enfants abandonnés, des foyers détruits. En outre, ces investissements, ces travailleurs sont victimes de discrimination, traités comme des délinquants et expulsés à la première occasion.

La différence qui existe entre ces deux catégories d'investissements est la suivante: alors que les propriétaires de capitaux les font circuler par des moyens électroniques, exigent des garanties, imposent leurs conditions, décident même quels fonctionnaires doivent diriger notre économie, et retirent ces fonds des pays où ils les ont investis quand bon leur semble, détruisant ainsi notre économie, la deuxième catégorie d'investissements risque sa vie dans des bateaux, dans le désert, et laisse des familles endettées pour payer ce que les trafiquants leur réclament. Ils doivent travailler comme esclaves et risquer d'être expulsés. Ils n'ont pas d'importance, ils sont des individus de pays du tiers-monde. Voilà

des conditions de discrimination et d'exploitation qu'il faut éliminer.

En tant que président de la Confédération des travailleurs de l'Équateur, filiale de la Fédération syndicale mondiale, et représentant des travailleurs équatoriens à la Conférence, je propose de condamner cette forme d'exploitation du travail et de sanctionner les pays qui l'encouragent aussi fermement que les trafiquants de drogue. Il faut sanctionner les pays qui ne respectent pas les conventions de l'OIT, il faut que les résolutions de la Conférence soient assez coercitives pour garantir le respect des droits des travailleurs.

Par une résolution, la Conférence doit exiger que tous les processus d'intégration en cours de négociation ou en vigueur prévoient la liberté de circulation de la main-d'œuvre. Les travailleurs sont une forme d'investissement, investissement consenti par leurs familles et l'Etat équatorien ne doit se voir imposer ni de restrictions ni des murs. Il faut jeter à bas ces murs de la honte.

Mon pays traverse actuellement une crise sociale et politique aiguë et nous exigeons un changement de cap dans la conduite du pays. Le gouvernement de l'ex-colonel Lucio Gutiérrez Borbua n'a pas respecté ses promesses électorales et a trahi le peuple équatorien.

Les travailleurs en sont victimes. Les articles suivants de la Constitution de la République n'ont pas été respectés: les articles 16, 18, 23, 35, 55, 57, 142, 143, 245, 247 et 249 qui protègent les droits de la liberté syndicale et de la négociation collective prévus dans les conventions nos 87 et 98 de l'OIT. Ces violations ont été consacrées par la loi organique sur la fonction publique et les services administratifs, et sur l'unification et l'homologation des rémunérations du secteur public. En fait, elle vise le licenciement de 30 000 fonctionnaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement de l'Equateur devant le Fonds monétaire international.

En tant que confédération de travailleurs, nous avons saisi le tribunal constitutionnel d'une plainte en inconstitutionnalité de cette loi et nous en avons aussi saisi l'OIT. Nous espérons que le tribunal se prononcera en notre faveur et que l'OIT formulera une observation au gouvernement équatorien.

Bien avant l'entrée en vigueur de cette loi, le gouvernement équatorien avait violé tous les droits constitutionnels et du travail des travailleurs, notamment en ce qui concerne l'entreprise publique Petroecuador qui a fait d'ailleurs l'objet d'une

plainte soumise à l'OIT.

L'inobservation du droit de la liberté syndicale, objet de la convention nº 87, qui s'est transformée en pratique en Equateur, est mise en évidence par le licenciement de 400 travailleurs de la Banque centrale d'Equateur, dont les membres de la direction, et le licenciement de 400 travailleurs des entreprises d'électricité du pays a également été annoncé. Voilà quelle est la situation réelle de la classe ouvrière du secteur public.

Tout ceci sans parler de la situation qu'affrontent les travailleurs des entreprises qui externalisent des services et des tâches. Les travailleurs n'ont pas le droit de se syndiquer, ne bénéficient d'aucune stabilité et perçoivent donc de très faibles salaires, alors que la législation de l'Equateur prévoit que les travailleurs de cette catégorie doivent bénéficier du principe d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Nous considérons qu'ils sont réduits à une situation proche de l'esclavage.

En Equateur, le travail des enfants existe ouvertement dans certains secteurs – floriculture, exploitation minière, secteur bananier, en particulier. Nous demandons que les organes que l'OIT a créés pour éradiquer le travail des enfants aient pouvoir de décision et que les inspecteurs et observateurs du travail des enfants ne dépendent ni du ministère du Travail ni des ONG.

Voilà les situations graves et pressantes que connaît le mouvement syndical organisé de l'Equateur. Je demande donc que la Conférence formule une observation à l'égard du gouvernement de mon pays afin que les normes de l'OIT, que l'Equateur a ratifiées, ne soient plus enfreintes ni inobservées.

Original anglais: M. PAJOBO (délégué des travailleurs,

J'aimerais féliciter le Président ainsi que le bureau à l'occasion de leur élection aux hautes fonctions à cette Conférence.

Je voudrais vous poser une question. Que se passe t-il dans le monde pendant ces premières années du XXI^e siècle? La sécurité, en matière d'emploi, a décliné, le rapport bénéfice/salaire a chuté en défaveur des salaires, les disparités se sont accentuées entre pauvres et riches, entre hommes et femmes, et entre pays développés et pays en développement. Les institutions monétaires internationales, à savoir la Banque mondiale et le Front monétaire international, tiennent les pays en voie de développement sous leur contrôle. Alors que la pauvreté s'aggrave chez la plupart des peuples, les richesses se concentrent entre les mains de quelques-uns, dans des proportions inégalées en ce monde. Et ce sont en fait les travailleurs qui passent à la caisse.

Ce n'est pas tout, le déficit démocratique va croissant. Au niveau national, les choix de politique nationale sont en fait limités par des marchés mondiaux. La concurrence s'est accentuée entre les gouvernements et entre les entreprises. Il n'y a pratiquement pas de gouvernance démocratique. Alors que la gouvernance mondiale fait apparaître des règles contraignantes, elles servent davantage à protéger les droits dans l'intérêt du capital que ceux des travailleurs.

Le phénomène de la mondialisation a écarté les individus du processus décisionnel pour le confier à la direction d'entreprises d'envergure planétaire telles que Microsoft, Nokia ou des institutions mondiales telles que la Banque mondiale ou le FMI.

Ainsi, des millions de travailleurs sous-traitants produisent des produits de marque pour ces entreprises et ces institutions sans être leurs employés et sans parvenir à se faire entendre de ces dernières.

Les travailleurs, y compris d'ailleurs un nombre croissant de gouvernements et d'entreprises, reconnaissent qu'on ne peut plus continuer à fonctionner aussi difficilement

Nous savons que, bien que la mondialisation sauvage profite à certaines personnes et à certains gouvernements, elle n'est pas bénéfique à la grande majorité des peuples.

Nous savons également que les marchés financiers mondiaux non réglementés ont favorisé la prolifération de réseaux qui alimentent le terrorisme. Il faut que nous trouvions le moyen de réglementer la mondialisation. Il faut qu'il y ait un cadre d'une gouvernance globale permettant, justement, de progresser dans cette réglementation de la mondialisation.

Et, d'ailleurs, nous le savons très bien, les marchés ne font pas le ménage d'eux-mêmes. Ils n'ont pas la justice immanente non plus. Ils n'exigent pas automatiquement le respect des droits de l'homme. En d'autres termes, le monde a été sur pilote automatique. Mais cela ne suffit pas. L'histoire montre que les mouvements syndicaux peuvent aider à combler ce vide moral des forces du marché. Les syndicats sont les instruments de la volonté des travailleurs et sont véritablement une force qui oblige le monde à changer et à modifier la répartition des richesses et du pouvoir entre les pays, et ils disposent d'un instrument, à savoir la négociation collective. Les syndicats ont la capacité de transformer les sociétés. Voilà pourquoi les tyrans, publics ou privés, craignent la liberté syndicale. Les syndicats font partie des rares acteurs capables de surmonter et de dépasser les divisions qui polarisent actuellement nos vies. Par conséquent, ils constituent les modèles d'un monde meilleur.

La Fédération nationale des syndicats d'Ouganda réaffirme sa conviction que le respect des syndicats est essentiel pour le développement économique et social empreint de justice sociale.

Nous voulons un monde exempt de misère et de chômage, de discrimination, d'injustice, de terrorisme sous toutes ses formes, de menace de guerre et d'oppression. Nous voulons un monde démocratique qui respecte les droits de l'homme, un monde où les entreprises, petites ou grandes, respectent les droits de leurs travailleurs, des syndicats et des sociétés où ils travaillent.

Pour les syndicats, le rapport de l'OIT sur la dimension humaine et la justice sociale vient à temps. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette évolution tire son origine d'une campagne lancée par le mouvement syndical pour attirer l'attention mondiale sur les travailleurs et le secteur informel.

Il est essentiel pour les droits fondamentaux des travailleurs de respecter les normes de l'OIT dans le monde entier. Même si le rapport reconnaît que les données concernant les membres des organisations d'employeurs et de travailleurs sont très incomplètes et périmées, nous tenons à assurer aux personnes, ici présentes, que notre organisation nationale syndicale de l'Ouganda fera l'impossible pour mettre à disposition toutes les données demandées par le Bureau.

Nous apprécions et félicitons le travail accompli par l'OIT en Ouganda: le projet d'éducation des travailleurs qui a été lancé au cours de ces quatre dernières années, ainsi que le projet d'égalité entre hommes et femmes, et enfin le projet OIT SLAREA.

Le rapport du Directeur général S'organiser pour plus de justice sociale offre un moyen de promouvoir les idéaux de la négociation collective et du dialogue social.

Nous espérons que nos Membres utiliseront à bon escient le rapport qui a été mis à notre disposition.

Original anglais: M. ILOLOV (délégué gouvernemental, Tadjikistan)

Au nom de la délégation tripartite du Tadjikistan, je félicite le Président et les autres membres du bureau pour leur élection.

Je voudrais remercier le Directeur général, M. Juan Somavia, et l'équipe de l'OIT pour l'excellent choix des sujets abordés dans le rapport.

Le rapport du Directeur général intitulé *Une mon*dialisation juste. Le rôle de l'OIT et le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 m'ont inspiré quelques réflexions dont j'aimerais vous faire part.

Aujourd'hui, les migrations du travail sont un phénomène mondial. C'est une des conséquences de l'intégration économique, d'une part, et du manque d'uniformité du développement, d'autre part. Pratiquement tous les pays du monde sont concernés par les migrations du travail, en tant que pays de destination, d'origine ou de transit.

Au Tadjikistan, depuis une décennie, les processus de transition ont entraîné des migrations du travail. Notre pays a connu une importante vague d'émigration qui a modifié la donne et a eu une influence très importante sur la vie sociale, politique et économique.

La guerre civile, qui a commencé en 1992-93 et a duré jusqu'en 1997, a créé une instabilité politique et agi comme un catalyseur. Les migrations du travail ont eu un impact important sur le système de survie pour la grande majorité des familles du Tadjikistan. Ce phénomène a des conséquences tant négatives que positives. Les chercheurs font remarquer que plus de 7 pour cent de la population active quittent le pays chaque année. Plus de 90 pour cent

de ces migrants se rendent en Fédération de Russie. La vie du peuple tadjik est très difficile à l'étranger.

Les migrants acceptent n'importe quel type de travail pour éviter l'expulsion. Seuls 15 pour cent d'entre eux travaillent légalement. La plupart des immigrés clandestins travaillent dans des entreprises du secteur privé ou exécutent toutes sortes de travaux domestiques.

Les employeurs privés ne cherchent pas à inscrire les migrants sur les registres officiels. Les migrants ne sont alors pas couverts par l'assurance sociale; ils n'ont pas accès aux services médicaux et leurs salaires sont calculés en fonction des niveaux les plus bas. Dans certains cas, les employeurs refusent même de payer les travailleurs migrants illégaux qui deviennent ainsi victimes de diverses structures, notamment de structures criminelles mises en place par leurs compatriotes.

Bon nombre de problèmes demeurent sans solution, notamment en ce qui concerne la politique visant à réglementer les processus de migration. Tout d'abord, les services pour les migrants sont peu développés en termes d'information et d'appui législatif.

Il n'existe pas de système visant à aider les candidats à l'émigration ou leur proposant une formation professionnelle et des microcrédits.

En général, la réglementation des migrations n'est efficace que si les gouvernements mettent en place des mécanismes équilibrés et structurés en tenant compte de l'expérience des autres pays. A cet égard, le gouvernement du Tadjikistan s'intéresse à la ratification des conventions nos 97 et 143 de l'OIT.

Je pense que la mondialisation doit reposer sur des valeurs universelles et avoir une dimension sociale dans tous les pays du monde, notamment en matière de migrations du travail.

Original anglais: M. DAVE (délégué des travailleurs, Inde)

En cette 85^e année d'existence de l'OIT, le rapport complet du Directeur général s'apparente à une introspection du fonctionnement et de l'efficacité de l'Organisation au cours des deux dernières années. Le rapport intitulé *Une mondialisation juste. Le rôle*

de l'OIT explique les implications des recommandations faites par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui, en offrant comme commentaire principal, l'idée de transformer le travail décent en objectif mondial a reconnu à juste titre le fait qu'un travailleur d'un secteur donné est un consommateur de tous les autres secteurs, y compris de celui dans lequel il travaille. Mais c'est surtout un diagnostic approfondi.

Or certains pensent que la mondialisation est un remède à tous les problèmes de croissance, d'emploi, d'équité et de paix industrielle. D'autres, au contraire, et leur voix se fait de plus en plus entendre, pensent que la réforme, en tant que solution, n'est pas la bonne approche. Toute tentative de prôner une voie particulière suppose des jugements de valeur qui peuvent facilement entrer en conflit avec l'éthique de l'objectivité académique ou de la neutralité politique, et il est donc nécessaire d'avoir davantage de discipline intellectuelle, car seule l'expérience décide en fin de compte.

La mondialisation, qui devrait être considérée comme un moyen de construire une société meilleure fondée sur la démocratie, la croissance et l'équité a été mise en œuvre comme une fin en soi. Les différences entre nations en termes de niveau de développement sont probablement l'un des principaux problèmes du monde. Le fossé du développement entre riches et pauvres est en hausse malgré l'intention affirmée de la plupart des nations riches et des organismes internationaux d'œuvrer à la création d'un monde plus équitable. Pour les pauvres, il n'est même pas question de rattraper les riches, étant donné que leur taux de progression (au sens purement économique du terme, à savoir la progression du PNB/PIB par habitant) est inférieur à celui des pays développés. Alors que pour d'autres, il faudra des siècles pour combler le fossé qui les sépare des riches.

Aujourd'hui, les besoins de la majorité sont éclipsés par l'âpreté au gain d'une riche minorité. Il faut donc repenser complètement l'éventail du processus de réforme. Les liens étroits entre les éléments sociaux et économiques excluent tout développement qui soit purement économique ou purement social. Il nous faut une perspective multidisciplinaire.

Toutefois, pour traiter les problèmes du monde moderne de façon adéquate, l'accent doit être mis sur la vie humaine. L'approche académique a ses limites, toute pertinente qu'elle puisse paraître quand il s'agit de questions de bien-être de l'humanité. L'approche dite quantitative a généralement donné des résultats bien loin de la réalité.

Les normes internationales du travail ne peuvent pas être imaginées par de nombreux pays en développement, y compris le mien, l'Inde, comme une solution contraignante car nous avons encore 450 millions de personnes qui vivent de l'agriculture même si, par ailleurs, nous sommes le plus gros fournisseur de main-d'œuvre technique qualifiée pour faire fonctionner des systèmes sophistiqués dans le monde entier.

La négociation collective à tous les niveaux ne doit pas servir l'intérêt individuel, des employeurs ou des travailleurs, mais tenir compte des grands engagements sociaux, car elle ne serait alors qu'un simple bras de fer, où le plus fort, même s'il a tort, gagnerait. Selon Harold Laski, si les employeurs et les travailleurs d'un secteur industriel conspirent de la sorte, ils peuvent nuire à l'intérêt du plus grand nombre.

Mon mode de pensée indien refuse de reconnaître que nous vivons dans un monde aux ressources limitées. Dame nature a des ressources pour tous et pour longtemps à condition de cesser de l'exploiter et de l'épuiser. Nous devons donc fonder notre raisonnement sur la nature si nous voulons mettre en place une mondialisation juste.

Depuis des millénaires, les Indiens reconnaissent le droit au bonheur pour tous et ont un cadre fondé sur le devoir plutôt que sur le droit, ce que nous appelons le Dharma, dans lequel des systèmes de mise en commun familiaux ont été établis pour inculquer la notion de mondialisation fondée sur le partage des gains avec tous et non l'accumulation par une seule personne des gains obtenus. Même l'ONU dans la Charte internationale des droits de l'homme a clairement omis le droit au bonheur.

Quelle que soit la façon dont nous abordons la mondialisation, le diagnostic est clair, le problème est dans la prescription. Qui, quand, pourquoi, comment, c'est là que réside la subtilité du débat. Je voudrais vous rappeler, à cet égard, que de poser la bonne question est plus important que d'avoir la bonne réponse à la mauvaise question.

Je crois que c'est un immense défi, quoique bienvenu, pour des dirigeants que d'identifier les problèmes et d'avoir le courage de prendre les décisions voulues. Nous nous y mettons un peu tardivement, nous avons déjà perdu vingt ans. Mais la conclusion du Directeur général est sans équivoque. La mondialisation, telle qu'elle est actuellement engagée, doit changer, car les règles sont inéquitables, les résultats déséquilibrés et cette dynamique n'est pas viable. Mais le potentiel est là, le changement est possible.

La solution réside en partie dans l'apprentissage de la vie en commun dans un esprit d'assistance mutuelle plutôt que de concurrence agressive. Le problème n'est donc pas la mondialisation en soi, mais les règles et le système de gouvernance qui la sous-tendent.

La commission, en rappelant le mandat constitutionnel de l'OIT et en invitant l'Organisation a être davantage présente dans le système multilatéral, souligne en fait la nécessité d'organiser une table ronde à l'échelon mondial où tous les intérêts seraient représentés et qui mettrait en œuvre des mécanismes de gouvernance mondiale.

A moins que les pays riches ne s'engagent véritablement à aider la masse des gens dans les pays sous-développés, au lieu de poursuivre leurs propres intérêts étroits et égoïstes, les inégalités existantes risquent encore de s'aggraver. Nous avons besoin d'un véritable changement dans la conduite des affaires du monde et c'est le moment de se décider à agir.

Original anglais: M. GUISEPPI (délégué des travailleurs, Trinité-et-Tobago)

Je voudrais féliciter tout particulièrement le Président pour son élection. Nous sommes ravis, aux Caraïbes, de vous voir occuper ce poste.

Au nom de la Centrale nationale des syndicats et du Congrès du travail des Caraïbes, avec ses 17 affiliés dans les Caraïbes, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, je vous apporte à tous leurs salutations.

Les classes travailleuses des Caraïbes envoient leur bénédiction à tous nos camarades qui représentent ici 179 pays de cette planète. Le rapport du Directeur général exprime une vision, une compréhension et un engagement total, les siens et ceux de ses collaborateurs, alors que nous poursuivons notre recherche de l'équité, de la justice sociale et du bonheur en cette époque incertaine de mondialisation.

Les travailleurs de la CCL acceptent et soutiendront les programmes et politiques de l'OIT parce que nous croyons qu'ils nous permettront d'attaindre le paix et l'égolité

d'atteindre la paix et l'égalité.

Votre bilan de ces quatre-vingt-cinq dernières années nous rassure, mais cela ne doit pas nous faire oublier que certains tentent de miner nos objectifs, qui sont de mettre en place un monde juste où la mondialisation aura un visage humain.

Ces forces négatives sont encore plus décidées aujourd'hui qu'auparavant à construire des empires d'une richesse matérielle exorbitante avec le sacrifice et la souffrance de millions de travailleurs et d'enfants.

Le rapport du Directeur général n'a pas perdu ceci de vue et il continue à renforcer sa promotion du travail décent et des quatre objectifs stratégiques. Nous sommes convaincus qu'il s'agit de neutraliser ainsi ceux qui croient toujours que l'exploitation et la domination de la grande masse par une poignée de personnes font partie du plan de la nature. Les séquelles brutales du passé survivent encore et modèlent le comportement de cette classe où qu'elle soit, que ce soit dans les gouvernements ou ailleurs.

Les masses travailleuses ont toujours leurs craintes et leurs soupçons non pas vis-à-vis du système mondial en général, mais vis-à-vis de ceux qui le manipulent afin d'en conserver le contrôle. Ce désir effréné d'amasser des richesses à tout prix a entraîné certains dans une course insensée aux armes de destruction massive.

C'est ce même esprit que l'on retrouve chez ceux qui, pendant plus de cinq cents ans, ont déclaré que les populations autochtones du Nouveau monde et les esclaves africains n'étaient pas des êtres humains. Mais les travailleurs des Caraïbes ont survécu à ces blessures et ces préjugés.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de survie. Nos efforts sont consacrés à la création de richesses et de prospérité pour la majorité, ce que nous n'avons pas eu pendant des siècles puisque nous étions les victimes de génocides, de discrimination et de haine sociale

Les effets de tout cela se font toujours sentir dans nos sociétés, où la pauvreté, le chômage, la criminalité et les inégalités persistent par le biais de cette distribution injuste de la richesse et de la croissance.

Ces maux sociaux seront éliminés si nos gouvernements adoptent et institutionnalisent le programme de l'OIT, qui doit jouer un rôle important dans les programmes et les politiques économiques et sociales de nos gouvernements. Le mouvement des travailleurs insistera pour que nos gouvernements prennent cette direction.

La suppression de la pauvreté et du chômage et le renforcement de la dignité des travailleurs sont les principes que nous devons adopter si nous voulons vraiment instaurer la paix, l'ordre et une véritable démocratie en cette ère de mondialisation.

Sans les travailleurs aucune production n'est possible. Dans le monde d'aujourd'hui, on ne peut plus nier notre importance.

Pour M. Madsen Pirie, président de l'Adam Smith Institute, la richesse n'est plus uniquement due à l'existence d'un capital fixe, mais de plus en plus aux talents et aux capacités des individus. Le talent et le savoir-faire sont les nouveaux métaux précieux qui caractérisent la richesse dans le monde moderne. Il faut les encourager, les développer, les attirer et les conserver. Les entreprises et les pays qui réussiront à le faire pourront survivre et prospérer. Les autres, non.

M. DJIBRINE (délégué des travailleurs, Tchad)

Permettez-moi tout d'abord d'adresser au Président ainsi qu'à ses collègues du bureau mes chaleureuses félicitations à l'occasion de leur élection à la direction de nos travaux. Par la même occasion, je leur souhaite plein succès dans les travaux de la Conférence.

Après l'amère expérience des programmes d'ajustement structurel imposés à nos Etats par le FMI et la Banque mondiale, le rapport du Directeur général du BIT intitulé *Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT*, qui constitue en fait une analyse objective et constructive du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, nous ouvre, à mon humble avis, la voie à une réflexion sur des perspectives plus favorables à un développement économique et social, et surtout sur une répartition plus juste et plus équitable des ressources qui en découlent. En effet, ce rapport met surtout l'accent sur les attentes, les aspirations des gens ordinaires qui constituent l'écrasante majorité de la population de notre planète.

Tout en partageant les conclusions pertinentes aussi bien de la Commission mondiale que du rapport du Directeur général, permettez-moi d'insister, particulièrement en ce qui concerne l'Afrique, sur certains points qui me paraissent importants. Il s'agit notamment du rôle des partenaires sociaux, du dialogue social et des alliances stratégiques avec les organisations de la société civile.

S'agissant du rôle des partenaires sociaux, en me basant sur le principe qu'il ne peut y avoir un développement économique sans un programme conséquent de création d'emplois, tout comme on ne peut réduire la pauvreté sans offrir un travail décent à celles et à ceux qui en sont dépourvus, je pense qu'il est primordial que les partenaires sociaux soient suffisamment impliqués aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre et l'évaluation de tout programme de développement économique et social à tous les niveaux, c'est-à-dire local, national, sous-régional, continental et mondial

Il va de soi que cette implication des acteurs socioprofessionnels ne peut être effective et efficace que si ces derniers sont bien organisés, représentatifs et capables, au-delà des discours et des motions, de créer un rapport de force déterminant par leurs actions sur le terrain.

A cet égard, les conventions collectives ainsi que les protocoles d'accord négociés et conclus ces dernières années dans plusieurs pays constituent un signe encourageant, pour autant que toutes les parties concernées respectent et appliquent, comme il se doit, les engagements pris de part et d'autre.

Au-delà de l'échelle nationale, nous avons, comme vous le savez, l'existence des organisations communautaires sous-régionales et régionales, à savoir la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UMEAO), la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN

SAD), la COMESSA pour l'Afrique australe, etc., et, bien entendu, l'Union africaine.

Tout en appréciant le travail important de sensibilisation et de lobying réalisé par les organisations syndicales régionales, à savoir l'OUSA, l'ORAF-CISL et l'ODSESTA au niveau de l'Union africaine et à celui du NEPAD, il me paraît important de penser à redynamiser les organisations syndicales sous-régionales de la CEMAC, de la CEN SAD, de l'UMEO et de la COMESSA.

En effet, dès lors que ces communautés économiques et monétaires sous-régionales se fixent comme objectif principal le développement des ressources humaines et naturelles des pays membres au bénéfice du bien-être général de leurs peuples, il est tout à fait indiqué que les acteurs socioprofessionnels y jouent un rôle important.

Je voudrais à cet égard, pour les zones qui me concernent directement, mentionner la création, en 2001, de l'Union des patronats de l'Afrique centrale (UNIPACE) et de l'Organisation syndicale des travailleurs de l'Afrique centrale (OSTAC), intervenue quant à elle en octobre 2003.

Je dois également saluer la décision des chefs d'Etat et de gouvernement d'accepter la création d'une structure tripartite au sein de la CEMAC. Je m'en voudrais de ne pas saisir cette opportunité pour mentionner et, surtout, rendre un hommage mérité au BIT qui a joué un rôle très important dans cette évolution positive, aussi bien par le Programme de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF) que par son bureau sous-régional.

En effet, ces actions du BIT ont beaucoup contribué à la redynamisation ainsi qu'à la consolidation du dialogue social, tant au plan national qu'au niveau de la CEMAC, et, par voie de conséquence, à la mise en place des structures adéquates.

Pour ce qui concerne la CEN SAD, les organisations de travailleurs des pays membres avaient créé, depuis le 3 septembre 1998, l'Union syndicale des travailleurs africains des Etats sahelo-sahariens (USTAESS). Non seulement le nombre des organisations membres a déjà doublé depuis lors, mais il va certainement encore augmenter dans la mesure où le nombre des Etats membres a atteint maintenant 22, regroupant ainsi près de 45 pour cent de la population africaine.

Je suis convaincu que le rôle de l'USTAESS dans le développement économique et social va s'accroître dans les prochaines années grâce à la politique pragmatique d'intégration prônée par les Etats membres, et surtout par la Jamahiriya arabe libyenne qui s'est, d'ores et déjà, traduite par la création, dans plusieurs Etats membres, de sociétés financières, commerciales et industrielles, offrant ainsi de nombreux emplois aux travailleurs des pays concernés.

D'ailleurs, lors de son dernier congrès ordinaire tenu en avril 2004 à Tripoli, l'USTAESS a adopté d'importantes recommandations et résolutions réclamant une implication des syndicats des pays membres, non seulement à tous les programmes, mais également aux actions de la CEN SAD.

Bien entendu, le concours du BIT, ainsi que celui des autres bonnes volontés, est vivement sollicité pour accompagner dans leurs actions toutes les organisations sous-régionales et régionales.

Permettez-moi, avant de conclure, d'évoquer le dernier aspect de mon intervention, à savoir les al-

liances stratégiques avec les associations de la société civile.

Tout en étant d'accord sur le principe, d'autant plus que dans mon pays nous avons déjà initié et réussi plusieurs actions communes avec les ADH et le comité de liaison des associations féminines, j'en appelle à une grande vigilance concernant ces alliances stratégiques car, dans beaucoup de pays d'Afrique, il existe des associations dites de la société civile créées simplement pour le besoin de la cause et qui n'ont ni crédibilité ni représentativité. Par conséquent, si l'on n'y prend garde, on risque de se retrouver en présence d'une espèce de panier de crabes qui, à terme, dénaturerait l'un des principes fondamentaux de l'OIT, à savoir le tripartisme.

En conclusion, je dirai que les potentialités de l'Afrique sont énormes et variées mais, malheureusement, elles n'ont profité jusque là qu'aux sociétés multinationales et à une infime minorité de dirigeants locaux.

Le manque de volonté politique, la défense des intérêts personnels, la mauvaise gouvernance, doublée de la mauvaise gestion, la corruption, la dette, sans oublier les maladies et notamment le VIH/SIDA, ainsi que les conflits de toutes sortes, souvent créés et entretenus pour le besoin de la cause, constituent les principaux facteurs qui sont à l'origine de cette situation de sous-développement et du partage inéquitable des richesses. C'est dire l'ampleur des défis à relever et qui interpellent la conscience de tout le monde.

Mais, si nous arrivons avec l'assistance du BIT et celle du mouvement syndical international à renforcer les capacités des partenaires sociaux, en général, et des organisations d'employeurs et de travailleurs, en particulier, je suis convaincu que l'Afrique sera en mesure de tirer tous les bénéfices de la mondialisation que les populations sont en droit d'en attendre.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

M. NUMAS (délégué des travailleurs, Haïti)

Au nom des travailleurs haïtiens, permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Cette élection a été un événement important pour l'Amérique latine et les Caraïbes et, en particulier, une nécessité pour le développement et le bien-être des citoyens de notre île.

Une session dont l'ordre du jour est dominé par le thème de la dimension sociale de la mondialisation, comme l'a indiqué M. Somavia, Directeur général du BIT dans ses propos introductifs illustre plus que jamais la fidélité de notre Organisation tripartite à son mandat et sa capacité à s'adapter constamment à un monde en changement.

Je voudrais remercier le Directeur général pour l'excellence des rapports qui nous sont soumis, la richesse des informations fournies et la diversité des pistes de réflexion proposées.

Par la suite, nous avons pu constater que notre Organisation avait grandi énormément, mais qu'elle devait, en quelque sorte, relever certains défis. La mondialisation est porteuse de progrès, dit-on, mais jusqu'à présent, les gouvernements n'ont pas su mettre l'homme au centre du processus, parce qu'elle produit de nombreux effets pervers qu'il nous faut aujourd'hui nous efforcer de corriger. C'est la condition à remplir si nous voulons construire un modèle de société juste qui ne soit pas uni-

quement un modèle économique, mais qui soit aussi un modèle social au service de tous et de toutes.

Pour pouvoir faire face à ces grands défis, l'OIT doit renforcer sa structure tripartite par l'établissement d'un dialogue social constant, franc sur toute la ligne. Le droit d'association et le droit d'organisation doivent être considérés comme des droits fondamentaux de l'homme que l'on doit tenir pour acquis et que chacun doit pouvoir exercer indépendamment de la taille ou de la richesse de son pays.

Plusieurs d'entre nous qui viennent régulièrement à la Conférence ont souvent présenté des excuses au nom de certains pays en disant qu'ils ne pourraient respecter la liberté d'association, ni d'ailleurs, le droit de négociation collective parce qu'ils sont pauvres ou ne disposent pas du savoir-faire. J'affirme, comme l'a dit le Directeur général luimême, que ce sont des droits tout à fait fondamentaux, aussi fondamentaux que le droit à la vie.

Je profite de l'occasion pour enjoindre aux gouvernements concernés, de faire des pas géants pour s'acquitter de leurs obligations.

Notre chère patrie, Haïti, doit aussi se réveiller pour se mettre au pas. Nous comprenons fort bien qu'elle vienne de subir un ouragan politique qui a ravagé toutes les infrastructures du pays, mais cette fois-ci, elle doit aller de l'avant. Ce gouvernement de transition démocratique, dont nous saluons la présence dans la gestion des affaires haïtiennes, doit répondre aux exigences de l'OIT, la plus grande famille tripartite mondiale.

Suite aux dérives lavalassiennes qui ont détruit le pays, nous demandons à l'OIT de fournir une assistance technique à ce nouveau gouvernement d'Haïti pour relancer le combat social dans le cadre d'un dialogue tripartite. Car la création d'emplois passe par le respect des lois, le renforcement des institutions de l'Etat et la stabilité politique.

Pour combattre le chômage et la pauvreté, la création d'emplois décents est tout à fait urgente et nécessaire en Haïti. Nous saluons et encourageons toute initiative du secteur privé haïtien et des hommes d'affaires de l'île, visant à créer des emplois en grand nombre pour le bien-être des citoyens, tout en respectant les principes et les droits des travailleurs. En dépit de tout, les centrales syndicales haïtiennes ont grandi. Elles comprennent l'importance du dialogue social et les exigences du moment pour sauver les acquis sociaux.

Ainsi, nous demandons à l'ACTRAV/OIT et à l'ORIT/CISL d'accompagner toutes les centrales

syndicales haïtiennes dans la lutte qu'elles mènent en Haïti pour faire du tripartisme une réalité concrète. En outre, le monde syndical haïtien à travers le secteur syndical haïtien (SSH), la coordination syndicale haïtienne (CSH) et le mouvement syndical haïtien (MSH) remercient l'ORIT/CISL pour la grande visite syndicale internationale qu'elle a effectuée dans le pays en février dernier afin d'obtenir la libération de camarades syndicalistes en prison, sous le joug du régime Lavalas déchu. Merci et merci encore!

Nous prenons note de vos conseils et vos efforts avec le mouvement syndical haïtien ne sont pas vains.

En effet, nous continuons et poursuivons les démarches tripartites entamées dans le cadre du projet du BIT HAI99M01USA, intitulé «Amélioration des conditions de travail dans le secteur de l'assemblage en Haïti» auquel il a été mis fin. Ce début de dialogue social initié avec l'Etat haïtien, l'Association des industries d'Haïti (ADIH), le secteur syndical haïtien (SSH) a été décrit par les missions d'évaluation comme un résultat positif inattendu et le Comité consultatif de projet (CCP) a été qualifié de seul instrument de dialogue social fonctionnant dans le pays sur les enjeux du travail.

La mission d'évaluation a, entre autres, recommandé une extension du projet dans le but de rendre ce comité durable, d'en faire une autorité autonome et indépendante et de lui donner les moyens de renforcer et de généraliser le dialogue social tripartite dans le pays. Nous attendons l'OIT pour renforcer les compétences ainsi acquises et les mettre à profit pour d'autres actions futures.

Pour finir, après deux ans d'indépendance, la première République noire du monde doit s'accrocher à des principes en rompant avec de vieilles pratiques traditionnelles qui ne charrient que la division et le désespoir. Dans l'actuelle conjoncture internationale, il faut mettre définitivement fin à ces formes de lutte. Il nous faut une mondialisation à visage humain permettant à chaque individu de bénéficier de conditions de vie et de travail décentes et c'est là la responsabilité de tous: organisations internationales, gouvernements, employeurs et travailleurs. Ces droits dont nous sommes tous à la fois l'incarnation et les garants sont essentiels à la réalisation des autres droits fondamentaux pour élever l'homme à la dignité.

(La séance est levée à 18 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Quatorzième séance	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion (suite)	1
 Orateurs: M. Fernández, M. Infante, M. Ola, M. Maatough, M. Say, M. Sevene, M^{me} Beaumont, M. Nuñez Salcedo, M. Espinal, M. Eastmond, M. Nicolescu, M. Dahlan, M. Briesch, M. Hagh-Bayan, M. Arnold, M. Farshori, M. Tongaai, M. Al-Kuhlani, M. Abdella, M. Qarqein, M. Abdulhusain, M. Tugushi, M. Tartaglia, M. Wojcik, M. Ghandour, M. Flores Flores, M. Sukhbaatar 	
Quinzième séance	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: Discussion (suite)	23
Orateurs: M. Celi Vegas, M. Kara, M. Mussanhane, M. Alvis Fernández, M ^{me} Valkonen, M. Mancilla García, M. Lawal, M. Sunmonu, M. Alemayehu, M. Corries, M. Jennings, M. Puga Rodríguez, M. Ledouble, M. Parras Rojas, M. Mononga, M. Repossi, M. MD. Zafrul, M. David, M. Sithole, M. Yagual, M. Pajobo, M. Ilolov, M. Dave, M. Guiseppi, M. Djibrine, M. Numas	